déi gréng

AVENIR BIEN VIVRE COHÉSION

Parce qu'on aime notre pays

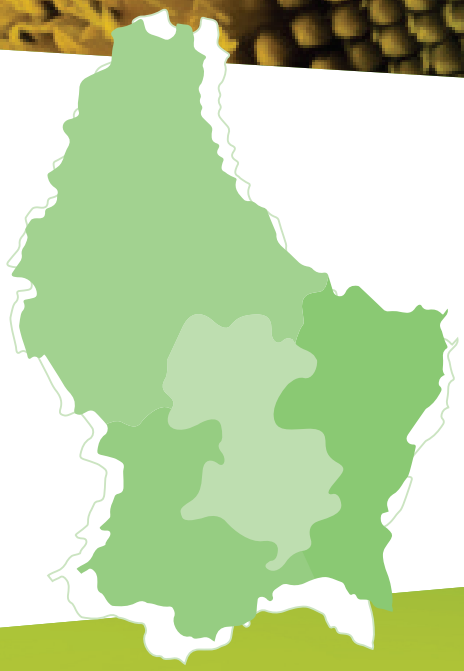

ÉLECTIONS 2018

PROGRAMME ÉLECTORAL

GRÉNG.LU

CHÈRES ÉLECTRICES, CHERS ÉLECTEURS,

Le Luxembourg est en plein essor. Des personnes du monde entier viennent vivre et travailler chez nous. Nouveaux arrivants ou résidents depuis toujours, nous partageons le même émerveillement à la vue de la nature qui nous entoure : nos paysages vallonnés, nos forêts denses, nos rivières et ruisseaux. Nous apprécions tous la diversité, le multiculturalisme et aussi la qualité de vie, la sécurité et, finalement, le vivre-ensemble au sein de nos villes et villages.

Toutes ces qualités, et bien plus, caractérisent notre pays. Or, elles ne vont pas de soi. Nous devons maintenant poser ensemble les jalons de notre avenir.

Ce programme électoral que les membres de déi gréng ont élaboré au courant des derniers mois et pour nous une boussole qui donne l'orientation et indique la direction à suivre vers une société à la fois prospère et plus équitable.

Le 14 octobre, vous prendrez une décision importante. Votez pour déi gréng.

Pour l'avenir, le bien vivre et la cohésion.

Junglinster, le 30 juin 2018

Programme électoral – déi gréng 2018

Table des matières

Introduction – Le Luxembourg - un pays face à ses limites 7

1re Partie – Poser les bases du bien vivre 9

Chapitre 1 – Protéger notre environnement et nos bases de vie 9

1. Protéger la nature et préserver l'environnement **9**
1.1 Préserver la biodiversité 10
1.2 Garantir des terres fertiles et de l'eau potable propre 11
1.3 Garantir la qualité de l'air et la tranquillité 12
1.4 Éviter les déchets 12

2. Combiner protection du climat et innovation **14**
2.1 Saisir le potentiel pour l'artisanat et l'industrie 14
2.2 Soutenir la transition énergétique à partir de la base 15

3. Une agriculture durable pour une alimentation de qualité **19**
3.1 Rendre la politique agricole plus verte 19
3.2 Promouvoir une alimentation saine 21

4. Protéger les animaux, y compris dans l'agriculture et la recherche **22**

Chapitre II – Renforcer la famille, pour toute la vie 24

5. La cohésion dès le départ **24**
5.1 Améliorer la conciliation vie professionnelle – vie de famille 24
5.2 Soutenir les seniors jusqu'à un âge avancé 25
5.3 Des soins pour vieillir dans la dignité 28
5.4 Garantir les pensions 28
5.5 Protéger le revenu minimum garanti 30

6. Donner les meilleures chances aux enfants **31**
6.1 Soutenir les enfants dès le départ 31
6.2 Garantir la qualité des services d'accueil 32
6.3 Une école fondamentale qui garantit la réussite 33
6.4 L'enseignement secondaire: une préparation pour la vie 35
6.5 Prévenir le décrochage scolaire 37
6.6 Proposer une orientation optimale 37
6.7 Revaloriser la formation professionnelle 38
6.8 Des études universitaires ouvrent de nouvelles perspectives 39

7. Renforcer la santé **40**
7.1 Vivre dans un environnement sain 41
7.2 Priorité à la prévention 41
7.3 Revaloriser les professions de santé 42
7.4 Garantir la qualité dans les hôpitaux 43
7.5 Développer les droits des patients 43
7.6 La santé à l'école et au travail 44
7.7 Vieillir en bonne santé 45
7.8 La bonne dose de thérapie 46
7.9 Promouvoir une psychiatrie axée sur la dignité humaine 47

2e Partie – Avançons ensemble 48

Chapitre III – Le droit à un bon vivre-ensemble pour tous 48

8. Faciliter l'intégration **49**
8.1 Renforcer la participation politique 49
8.2 Construire des ponts 50
8.3 Humaniser la politique de réfugiés 51

9. Créer les mêmes droits et la même reconnaissance **53**
9.1 Le droit de disposer de son corps et de planifier sa vie 53
9.2 Les mêmes droits, quelle que soit l'identité de genre 53
9.3 Encourager les hommes dans leur rôle de parent 54
9.4 Plus de femmes dans des postes à responsabilité 54
9.5 Garantir les mêmes droits en termes de pensions et d'impôts 55
9.6 Dénoncer et combattre les violences contre les femmes 55
9.7 Lutter contre la traite des êtres humains 56

10. Promouvoir l'engagement sociétal **57**
10.1 Prendre les jeunes au sérieux 57
10.2 Promouvoir le sport pour tous 58

11. Renforcer la culture et la créativité **60**
11.1 Soutenir les travailleurs culturels 61
11.2 Promouvoir les différentes branches artistiques 61
11.3 Garantir la pérennité et l'évolution des locaux culturels 62
11.4 Promouvoir l'accès à la culture 63
11.5 Préserver les biens culturels et le savoir 64
11.6 Rendre les femmes visibles dans la culture 64

12. Renforcer l'éducation politique et la liberté des médias **65**
12.1 Promouvoir l'éducation politique 65
12.2 Préserver la pluralité des médias 66
12.3 Garantir l'accès aux nouveaux médias 67

Chapitre IV – Protéger la liberté et les droits civiques 68

13. Une justice forte et indépendante **68**
13.1 Accès à une justice moderne 68
13.2 Moderniser le droit de la famille 69
13.3 L'exécution des peines au service de la société 70
13.4 Poursuivre la modernisation de la justice 70

14. Protéger contre la toxicomanie, dépénaliser la consommation de drogues **71**

15. Prendre au sérieux la protection des consommateurs **73**
15.1 Mieux informer les consommateurs 73
15.2 Renforcer les droits des consommateurs 74

16. Le service public et la réforme administrative **75**
16.1 Accélérer les procédures publiques 75
16.2 Un Service public attrayant et compétent 75

17. Renforcer les institutions démocratiques **77**

18. Une politique financière tournée vers l'avenir **78**
18.1 Des finances publiques équilibrées à long terme 79

3e Partie – L'avenir commence aujourd'hui *81*

Chapitre V – Continuer à développer notre pays. Mieux se loger, une mobilité sans stress *81*

19. Plus de mobilité au lieu de plus de trafic 82
19.1 Développer le rail, le tram et le bus 83
19.2 Créer de l'espace pour les vélos et les piétons 84
19.3 Construire des routes pour le XXIe siècle 85
19.4 Les solutions numériques au service de la mobilité 86
19.5 Réduire les nuisances causées par le trafic aérien 86

20. Créer des logements pour tous 87
20.1 Construire plus rapidement des logements publics destinés à la location 87
20.2 Taxer correctement la propriété 88
20.3 Aider les locataires 88

21. Prendre au sérieux l'aménagement du territoire 90
21.1 Planifier le développement économique à long terme 91

22. Soutenir les communes et moderniser la participation citoyenne 92

23. Impulser la diversification économique 93
23.1 Faire avancer l'économie verte. 93
23.2 Une bonne vie ne se mesure pas uniquement à l'aune du PIB 94
23.3 Économie circulaire et économie sociale et solidaire 95
23.4 Promouvoir l'artisanat 95
23.5 Renforcer les jeunes pousses et les PME 96
23.6 Construire un tourisme durable 97
23.7 Orienter la Place financière vers l'avenir 98

24. Forger l'avenir grâce à la recherche 99

Chapitre VI – Des emplois sûrs à l'ère du numérique *101*

25. Sécuriser l'emploi et piloter la numérisation 102
25.1 Responsabiliser l'économie numérique 102
25.2 Adapter le droit du travail aux conditions du numérique 102
25.3 Améliorer les conditions de travail 103

26. Un travail adéquat pour les jeunes et les seniors 104
26.1 Insérer les jeunes dans le monde du travail 104
26.2 Valoriser l'expérience 104
26.3 Intégrer les personnes ayant des besoins spécifiques 105
26.4 Soutenir également les employeurs 105

27. La sécurité des données pour les entreprises, la protection des données pour tous 106
27.1 La protection des consommateurs, y compris dans le monde numérique 106
27.2 Un Internet libre et ouvert pour tous 107
27.3 Accompagner la numérisation 109

Chapitre VII – Bien vivre avec l' Europe *110*

28. Une Europe forte pour protéger ses citoyens 110
28.1 L'Europe garantit un environnement sain et protège les animaux 110
28.2 L'Europe lutte contre le dumping social et fiscal 111
28.3 L'Europe défend la démocratie et l'état de droit 112

29. Concevoir la politique internationale de manière responsable 113
29.1 Soutenir la politique européenne au Luxembourg 113
29.2 Assumer ses responsabilités dans le monde 113
29.3 S'engager avec courage pour la paix 114

30. Organiser le commerce mondial de manière équitable 117
30.1 Des garde-fous pour un commerce globalisé équitable 117
30.2 La responsabilité de l'Europe dans les échanges mondiaux 118

Introduction
Le Luxembourg - un pays face à ses limites

Le Luxembourg est aujourd'hui un pays qui connaît des succès inédits. Le pays est en plein essor et attire des entreprises internationales des secteurs d'activités les plus variés. Des personnes du monde entier viennent vivre et travailler chez nous. Nouveaux arrivants ou résidents depuis toujours, nous partageons le même émerveillement à la vue de la nature qui nous entoure : nos paysages vallonnés, nos forêts denses, nos rivières et ruisseaux. Nous apprécions tous la diversité, le multiculturalisme, le bon vin… et aussi la qualité de vie, la sécurité et, finalement, le vivre-ensemble au sein de nos villes et villages.

Toutes ces qualités, et bien plus, caractérisent notre pays. Or, elles ne vont pas de soi.

Afin de préserver toutes ces qualités, nous devons planifier et guider notre développement. Car cette croissance énorme nous place également devant des défis : la croissance démographique et le trafic pendulaire donnent lieu à des routes saturées, à une pénurie de logements abordables, les prix flambent. Et la croissance ne profite pas à tous de manière équitable, loin de là. Certains ont peur de rester sur le carreau. D'autres pressentent que chaque gain de point de pourcentage de croissance se traduit, en même temps, par une perte de ce qui caractérise le Luxembourg. Le besoin pressant d'espace menace nos paysages naturels. La cohésion au sein de nos villages et de nos villes semble s'estomper.

Or, ces évolutions ne sont pas inéluctables ; des solutions existent. Le Luxembourg est capable de forger son avenir : il dispose de moyens, d'agilité et de ressources humaines pour pouvoir réagir avec pertinence aux défis de notre époque.

Il est temps de décélérer et de se poser ces questions : À quoi ressemblera le Luxembourg dans lequel nous voulons vivre demain ? Comment organiser notre système économique ? Quels sont nos projets de vie ? Souhaitons-nous fonder une famille et avoir des enfants ? Quelles valeurs voulons-nous préserver dans un monde en pleine mutation ? Qu'en est-il de la nature et de l'environnement ? Nous n'avons qu'une seule planète… Et nos acquis sociaux, tels que l'autodétermination et le respect de la vie privée, qui, pour nous, vont de soi, comment les défendre face aux grands acteurs du capitalisme à l'ère du numérique ? Comment poser les limites justes en matière de protection des données et des consommateurs ?

Pour déi gréng, la politique n'est pas qu'un atelier de réparation d'un modèle de croissance en surchauffe. Pour nous, la prospérité ne se mesure pas seulement à l'aide de données conjoncturelles et de rankings économiques. **Pour nous, la prospérité signifie** que :

- je peux trouver un logement abordable au Luxembourg, même avec un salaire modeste ;
- je suis mobile, j'ai recours à des outils intelligents pour aller de A à B ;
- je peux m'acheter des aliments sains à des prix justes et que ces aliments soient aussi disponibles dans les restaurants des écoles et dans les hôpitaux ;
- je décide librement de la manière dont je vis ma vie, même à l'ère de l'intelligence artificielle ;
- mes enfants et mes petits-enfants, eux aussi, auront la chance de pouvoir profiter de beaux paysages et d'un environnement naturel intact ;
- mes enfants reçoivent une éducation de qualité à l'école, puis auront des perspectives de trouver un emploi sûr et de qualité ;
- mes grands-parents seront bien soignés et pris en charge ;

- je peux faire confiance à mes voisins et à mes concitoyens, nous sommes là les uns pour les autres ;
- que je puisse bénéficier d'un remboursement par la CNS non seulement pour la médecine de haute qualité, mais également pour des offres médicales alternatives et préventives, scientifiquement établies.
- Que les animaux, sensibles à la douleur, soient protégés et traités de façon respectueuse.

Nous devons maintenant poser ensemble les jalons de cet avenir.

Les bâtisseurs d'avenir

Une chose est sûre : Ce n'est pas en nous contentant de « gérer » la situation actuelle, en nous isolant ou en martelant « Le Luxembourg, d'abord », que nous arriverons à faire face aux bouleversements profonds de notre époque :la numérisation, le changement climatique et l'apparition de gouvernements autoritaires en Europe.

Pour nous, déi gréng, il n'est pas possible de détourner le regard et de passer notre tour. Nous sommes convaincus que c'est à nous de forger notre avenir. C'est à nous de construire **les conditions pour que nos citoyens, quelles que soient leurs origines, puissent mener une vie digne d'être vécue**, c'est à nous d'encourager le bien-être collectif sans oublier les intérêts des générations futures.

Ces cinq dernières années, déi gréng ont accompli beaucoup de choses. Mais le travail ne fait que commencer. Le monde qui nous entoure change à une vitesse fulgurante. Contrairement aux populistes, nous ne proposons pas des solutions simples et nous ne prétendons pas avoir une réponse à tout. Nous préférons inviter toutes les personnes résidant au Luxembourg à venir améliorer avec nous notre vivre ensemble et à poser les jalons pour le Luxembourg de demain.

- Un pays où il fait bon vivre et où la réussite des enfants de dépend pas du porte-feuille de leurs parents.
- Une économie verte, durable et innovante, qui se construit sur nos atouts, crée des emplois sûrs et de qualité et sauvegarde nos ressources naturelles pour les générations à venir.
- Une société ouverte, où le vivre-ensemble s'organise ensemble, justement, et pas en circuits parallèles.

Pour pouvoir relever les défis de demain, une société a besoin de citoyens engagés et solidaires !

Avenir. Bien vivre. Cohésion.

well mer eist Land gären hunn

1re Partie
Poser les bases du bien vivre

Protéger l'environnement, c'est protéger les êtres humains. En protégeant les papillons, les lièvres ou en défendant des terres fertiles et une eau propre, nous donnons la possibilité aux générations futures de profiter, elles aussi, d'une qualité de vie élevée. Car, à l'avenir aussi, un environnement sain constituera la base d'une bonne vie et du développement économique.

Chapitre 1
Protéger notre environnement et nos bases de vie

En protégeant la nature et l'environnement, nous protégeons également nos bases de vie. Les conséquences d'une exploitation de la nature et de ses trésors à court terme et d'une consommation au-delà des limites de notre planète finiront par nous rattraper un jour. Nous voulons que tous les citoyennes et citoyens puissent construire leur vie librement, de manière sereine et saine. Une eau propre, des terres vivantes, un air de qualité et une grande biodiversité constituent les bases d'une bonne vie.

Ces dernières années, un thème central de la politique environnementale a été le changement climatique, l'un des plus grands défis de notre époque. Nous sommes convaincus que l'accord de Paris est un jalon pour le sauvetage de la planète. Cependant, au Luxembourg aussi, il faut donner forme à l'esprit de l'accord et honorer les engagements pris. La politique énergétique aura un rôle important à jouer.

Parallèlement à la transition énergétique et à la réduction de la consommation, nous avons besoin, nous aussi, d'utiliser nos ressources de manière plus durable. Il vaut mieux éviter que réutiliser. Une réduction de la consommation des ressources constitue le premier pas vers l'économie circulaire.

Un environnement intact exerce également une influence considérable sur notre santé : une bonne qualité de l'air, une bonne protection contre le bruit, une bonne protection des sources d'eau et de l'eau potable, mais également des denrées alimentaires de qualité sans OGM sont des thèmes pertinents dans ce contexte.

Notre position est claire: nous devons protéger la nature, l'air, l'eau et les sols, afin de préserver notre qualité de vie et créer les conditions pour que chacun puisse mener une vie agréable et vivre en paix, au Luxembourg et sur notre planète bleue.

1. Protéger la nature et préserver l'environnement.

Pendant la dernière législature, dans le domaine de l'environnement, déi gréng ont souvent joué le rôle de chefs de file en réformant profondément de nombreuses lois et en retravaillant tous les plans environnementaux importants, afin d'améliorer la protection de notre environnement naturel et celle de nos ressources naturelles.

La loi sur la protection de la nature et de l'eau, la stratégie nationale pour la biodiversité, les règlements sur les zones de protection de l'eau potable, le plan national pour la qualité de l'air, les projets de loi sur la protection des sols et des forêts en font partie.

Néanmoins, le recul de la biodiversité se poursuit. La disparition des espèces, à côté de la crise climatique, constitue la deuxième menace planant sur l'existence de nos systèmes écologiques et, par conséquent, également sur notre existence. Dans les domaines de la qualité de l'eau, de la protection des sols et de l'eau, il reste des retards à rattraper, en raison de l'inertie de ces dernières décennies.

Il faut continuer sur le chemin dégagé par déi gréng.

1.1 Préserver la biodiversité

La réussite de la protection de la biodiversité est étroitement liée aux mesures adoptées dans les domaines de l'agriculture, de la mobilité, de l'aménagement du territoire et de l'évolution de l'industrie. La protection de la nature et de l'environnement ne se limite pas à la gestion des dommages indirects, mais constitue une condition préalable à l'évolution saine et sûre de notre pays. Ici aussi, il s'agit de comprendre le tout: les prés fleuris, les abeilles et les lièvres, des aliments sains, des villages vivants, des espaces de détente et de loisirs pour les villes sont les bases pour un avenir où il fera bon vivre.

déi gréng vont:

- **Mettre en œuvre le Plan national pour la protection de la nature** (PNPN) et définir les zones naturelles nationales et les zones de protection des eaux;
- Renforcer la protection de la nature au niveau communal en **introduisant un « Pacte pour la protection de la nature »** entre l'État et les communes; nous allons relier les syndicats communaux de protection de la nature dans un réseau national;
- **Limiter les constructions dans les « zones vertes » à des exceptions**, afin d'y garantir des activités agricoles et des espaces de détente et de loisirs pour les générations futures;
- Placer la thématique des pesticides sous la compétence du Ministère de l'Environnement, augmenter les surfaces sans pesticides, afin d'empêcher la disparition massive des insectes ;
    - Nous allons élaborer et mettre en œuvre un plan de sortie du glyphosate et des néonicotinoïdes à court terme.
    - Les pesticides dangereux pour les êtres humains et les insectes seront fortement réduits dans l'agriculture et disparaîtront complètement de l'usage privé des ménages.
- Nous allons faire voter la loi sur la protection des **forêts** à la Chambre des députés et préserver les forêts existantes. La régénération naturelle et les méthodes de travail respectueuses de la forêt serviront de principes directeurs à la gestion durable des forêts. Nous allons développer et valoriser le cluster national « bois » ;
- Nous allons réguler la **chasse**, dans le sens de la loi actuelle, et maintenir l'interdiction de chasser le renard ;
- Élaborer un nouvelle loi sur la **pêche** qui garantira la protection des ressources et le bien-être de l'animal ;
- Nous allons renforcer l'administration, afin qu'elle puisse **sanctionner de manière rapide et efficace**, toutes les infractions à la législation environnementale;
- Nous allons maintenir **l'interdiction des cultures génétiquement modifiées (OGM)** au Luxembourg, même si elles sont issues de « nouveaux procédés de génie génétique » ;
- Nous allons renforcer la **diversité des plantes utiles dans l'agriculture et les cultures maraîchères** à l'aide d'un programme de préservation et de multiplication des plantes utiles indigènes;

- Nous allons renforcer le rôle actif des **parcs naturels** dans la protection de la nature;
- Nous allons réduire la **pollution lumineuse** afin de protéger l'être humain et la nature des effets néfastes d'un excès de lumière artificielle et rétablir les conditions de luminosité nocturne naturelles ;
- Introduire une nuit "à éclairage réduite" tous les ans.

1.2 Garantir des terres fertiles et de l'eau potable propre

L'eau est la base de la vie. L'eau est également un aliment de base, à utiliser de manière économe, car c'est une ressource limitée. La protection de l'eau potable commence par la protection des sols, à travers lesquels percole l'eau pour devenir eau de source.

Les rivières et ruisseaux abritent une grande biodiversité et leurs rives naturelles caractérisent nos paysages. Nos enfants devraient à nouveau pouvoir se baigner dans nos cours d'eau et le stock de poissons devrait se reconstituer dans nos rivières. En promouvant une agriculture naturelle, en harmonie avec la protection de l'eau, nous donnons aux agriculteurs une sécurité de revenus.

Par ailleurs, la base de la politique de la protection de l'eau est celle définie au niveau de l'UE dans de nombreuses directives relatives à la protection de l'eau, dont le non-respect entraîne également des conséquences financières.

déi gréng vont:

- D'ici la fin de la prochaine législature, désigner toutes les **zones de protection de l'eau** potable et mettre en œuvre les programmes d'accompagnement nécessaires avec les communes et les associations paysannes ;
- Veiller à ce que les objectifs « rivières propres » et « sources d'eau potable sans résidus de pesticides » de la **directive-cadre « eau »** de l'UE soient respectés;
- **Développer les stations d'épuration existantes** et moderniser de nombreuses petites installations afin de réduire la charge en micropolluants ;
- Regénérer un maximum de cours d'eau et de rivières afin de faire favoriser ainsi la prévention active des inondations et l'adaptation aux changements climatiques;
- Mener des campagnes avec les communes afin d'informer la population à propos de la qualité de l'eau potable et des cours d'eaux locaux et de la sensibiliser à utiliser l'eau potable de manière économe. Proposer des primes aux ménages pour l'acquisition d'appareils permettant d'économiser de l'eau ;
- (Faire voter rapidement) et mettre en œuvre la nouvelle l**oi sur la protection des sols**, afin que des surfaces en friche puissent être régénérées plus rapidement pour réduire l'utilisation des surfaces et éviter le développement de friches contaminées ;
- Développer les **services de conseil** dans les domaines de la protection active de l'environnement pour les agriculteurs, les entreprises, les communes et les ménages.

1.3 Garantir la qualité de l'air et la tranquillité

Entretemps, tout le monde sait que les particules fines issues des moteurs à combustion et des chauffages produisent des effets nocifs sur la santé. Le nombre de maladies causées par des polluants atmosphériques est élevé - les coûts pour la société sont significatifs. C'est pourquoi nous devons déjà planifier aujourd'hui l'abandon à long terme de la technologie des moteurs à combustion.

déi gréng vont:

- **Des critères de qualité de l'air plus stricts** dans les villes en remplaçant progressivement les moteurs à combustion ;
- **Investir davantage dans des mesures de protection acoustique**, car le bruit rend malade. Nous tenons compte de toutes les sources de bruit: circulation ferroviaire, routière, aérienne. Élaborer et mettre en œuvre des plans contraignants de réduction du bruit. Exemples de mesures:
    - Pendant la nuit, limiter la vitesse sur des routes très fréquentées à proximité ou à travers des zones résidentielles, comme en Allemagne, en France et en Suisse;
    - Promouvoir des mesures structurelles communales et privées pour améliorer la qualité de l'air et la protection contre le bruit; aménager des couloirs d'air frais, des écrans acoustiques, des murs végétalisés, etc.
- **Impliquer activement les citoyennes et les citoyens dans la collecte et le suivi des données** dans le domaine de la qualité de l'air. Pour cela, il faudra proposer des formations continues dans le cadre des recherches participatives « Citizen Science » ;
- L'implantation de nouveaux secteurs économiques doit être compatible avec les objectifs de la qualité de l'air et de la protection contre le bruit ;
- encourager des mesures de réduction des substances toxiques à l'intérieur des bâtiments en élaborant des critères appropriés en cas de nouvelles constructions et de rénovations.

1.4 Éviter les déchets

Notre consommation entraîne beaucoup de déchets. Le bilan « ordures ménagères » du Luxembourg est l'un des pires en Europe: chaque année, chaque Luxembourgeois(e) produit en moyenne jusqu'à 52 kg de déchets d'emballages plastiques par an. Toute personne qui génère beaucoup de déchets, a également consommé beaucoup de ressources en amont, tant matérielles qu'énergétiques. Afin de réussir la transition énergétique et d'amorcer une véritable économie circulaire, nous devons réduire le volume de nos déchets et ménager nos ressources.

déi gréng vont:

- Viser à long terme l'objectif **« zéro déchet »**, c'est-à-dire éviter de générer des déchets, et définir des objectifs quantitatifs intermédiaires clairs ;
- dans les cantines, écoles et autres services publics, remplacer à court terme les produits en matières plastique ou en aluminium à usage unique par des produits alternatifs et prendre les mesures nécessaires en vue de l'interdiction des produits à usage unique (plastique et aluminium) telle qu'énoncée dans les directives de l'UE;
- Sensibiliser davantage les communes à l'évitement de la production de déchets et créer davantage d'incitations par le biais du Pacte climat;

- en collaboration avec les communes et les services d'ordre, renforcer la lutte contre les déchets sur la voie publique ;
- Dans le commerce et lors de manifestations, encourager et introduire progressivement des **emballages réutilisables** pour remplacer ceux à usage unique ;
- Recourir davantage au **principe du pollueur-payeur** et élargir la responsabilité des fabricants ;
- Encourager, dans la mesure des possibilités prévues par la loi, **les initiatives de magasins émettant peu d'emballages**, voire pas d'emballages ;
- Dans des établissements publics, **introduire la valorisation obligatoire des déchets alimentaires produits** ;
- **Prôner au niveau de l'UE l'interdiction de produits comportant des microparticules de plastique**, p.ex. les produits cosmétiques ou les couches pour bébés, car ces particules s'accumulent à long terme dans les sols, l'eau et les organismes vivants;
- Au niveau de l'UE, prôner l'introduction d'une législation contre **l'obsolescence programmée** ;
- Expliquer les **différences entre la date limite de consommation et la date de durabilité minimale** pour les denrées alimentaires par le biais de programmes éducatifs ;
- Aplanir le chemin de **l'économie linéaire vers l'économie circulaire**, en passant à utiliser moins d'énergie et de ressources.

2. Combiner protection du climat et innovation

Sous l'élan de la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, un accord climatique ambitieux a été adopté à Paris. En ratifiant cet accord, le Luxembourg s'est engagé à apporter sa contribution afin de contenir le réchauffement de la planète bien en-deça de 2 degrés Celsius. En ce sens, beaucoup de mesures ont été adoptées et mises en œuvre au cours de ces dernières années: développement des énergies renouvelables, investissements dans les transports en commun, primes pour des constructions et des logements sobres en énergie... Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire afin d'atteindre, d'ici la moitié du siècle, la neutralité climatique dans tous les secteurs et d'abandonner le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Le changement climatique ne constitue pas seulement un défi, mais représente également une opportunité : celle de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies. La protection du climat renforce la cohésion de nos communes et de nos régions, nous rend moins dépendants des importations d'énergie, améliore la qualité de l'air et créé de nouveaux emplois, de qualité et sûrs, dans les métiers de l'artisanat et de l'industrie.

déi gréng vont:

- S'engager pour la mise en œuvre cohérente et coordonnée des **objectifs de l'Agenda 2030 pour un développement durable des Nations unies** au niveau national et créer un **fond de financement** à cette fin;
- Élaborer un concept pour la mise en œuvre des **objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations unies dans les communes** et le mettre en œuvre avec elles, selon le modèle du Pacte climat ;
- **Élargir le Pacte climat convenu avec les communes** et mesurer de manière quantitative les résultats en matière de protection du climat - pour cela, il faut soutenir davantage les communes par le biais de ressources humaines et améliorer la disponibilité des données;
- Créer une plateforme, sur la **base du troisième Plan national pour le développement durable** (PNDD), dans laquelle la société civile et tous les acteurs concernés peuvent participer à la mise en œuvre concrète des objectifs des Nations unies pour le développement durable, dans le but d'atteindre la neutralité climatique à long terme;
- **réduire la dépendance des finances publiques au tourisme à la pompe et aux cigarettes**. L'étude sur le tourisme à la pompe a montré les marges de manœuvre dont pourrait faire usage le prochain gouvernement pour réduire à moyen terme le tourisme à la pompe.

2.1 Saisir le potentiel pour l'artisanat et l'industrie

Pendant la dernière législature, plusieurs actions ont été engagées dans les domaines du climat et de l'énergie. Ainsi, le bilan national des émissions de CO_2 a indiqué, pour la première fois, un recul des émissions et une forte hausse de la production des énergies renouvelables depuis 2014. L'électricité provenant de l'énergie éolienne, a été multipliée par 3, la production photovoltaïque a augmenté de 50 %.

Les risques financiers et économiques du tourisme à la pompe ont été reconnus et calculés. Maintenant, le moment est venu de faire preuve de courage en en tirant les conclusions. Car il faut continuer sur la voie de la transition énergétique et d'une politique respectueuse du climat. Pour cela, il est important d'impliquer tous les acteurs concernés et de les soutenir. Cela vaut tant pour les ménages que pour les petites et moyennes entreprises qui ont du mal

aujourd'hui à engager les investissements nécessaires. L'État a encore du potentiel à exploiter pour réaliser la transition énergétique. Il devra le faire lors de la prochaine législature.

déi gréng vont:

- Introduire une **loi sur la protection du climat** assortie d'objectifs de réduction sectoriels afin de mettre en œuvre l'accord de Paris;
- Maintenir les contributions du Luxembourg à un niveau élevé pour **financer la protection du climat** au niveau international;
- Remplacer l'accord facultatif sur l'efficience énergétique avec l'industrie par un **« Pacte climat pour l'industrie et l'artisanat »** et mieux utiliser les instruments de financement existants;
- Supprimer progressivement dans le **budget de l'État les subventions** qui nuisent au climat et à l'environnement;
- Rechercher des **moyens de financement alternatifs** pour alimenter les systèmes sociaux afin de pouvoir mettre en route la sortie du tourisme à la pompe;
- En vue **d'améliorer la protection du climat dans le secteur industriel**, et par là-même d'augmenter la sécurité des investissements dans les énergies renouvelables, négocier un accord avec les gouvernements d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et de Belgique pour l'introduction d'un prix minimum pour le CO2. Elaborer de façon ciblée des mesures de compensation pour des industries en difficulté ou en cas de déficit énergétique. Protéger ainsi les entreprises européennes d'un dumping environnemental par l'introduction d'une taxe à l'importation de CO2;Soutenir le mouvement de la transition en encourageant le développement des **Maisons de la Transition** dotées de collaborateurs professionnels supplémentaires;
- **Soutenir la rénovation des immeubles anciens en utilisant davantage des matériaux durables** et élaborer des concepts communaux en vue de rénover des immeubles anciens. Continuer à développer la prime « house » afin de ne plus promouvoir les matériaux nocifs pour la santé, dans le but qu'ils ne soient donc plus utilisés ;
- Lever les **obstacles administratifs**, fiscaux et juridiques qui empêchent la rénovation énergétique des anciens bâtiments ;
- Dans le cadre des aides nationales, veiller à ce que des matériaux de constructions nocifs soient exclus et promouvoir, au contraire, des produits régionaux, efficaces et inoffensifs sur la santé.

2.2 Soutenir la transition énergétique à partir de la base

Au cours de ces cinq dernières années, la part d'énergies renouvelables a nettement augmenté. Cependant, le Luxembourg continue à couvrir 96 % de sa consommation d'énergie par des importations. Non seulement cela nous rend dépendants du pétrole et du gaz provenant de pays ayant une conception de la démocratie aux antipodes de la nôtre, mais nous gaspillons également chaque année deux milliards d'euros (4 % du PIB) de deniers publics, qui pourraient être investis de manière plus judicieuse dans la production d'énergies renouvelables, ce qui créerait de la valeur aux niveaux local et régional ainsi que des emplois.

Production énergétique

déi gréng vont:

- Viser une électricité 100 % renouvelable, produite en coopération avec les voisins de la Grande Région. Dans ce contexte, les mesures suivantes sont prioritaires:

- Augmenter les **subventions destinées aux centrales photovoltaïques** et soutenir des centrales jusqu'à 500kW par des tarifs de rachat, quelle que soit leur forme juridique;
- Donner la possibilité aux **exploitants d'installations photovoltaïques** de stocker, de consommer et de vendre l'électricité produite;
- Mieux exploiter **le potentiel des toits photovoltaïques** selon la devise « plus il y en a, mieux c'est! ». Continuer à équiper systématiquement les nouveaux bâtiments publics avec des toits photovoltaïques et en aménager sur les bâtiments publics existants. Exploiter davantage le potentiel dans le secteur commercial et industriel, ainsi que dans le secteur résidentiel, en découplant l'énergie chauffante;
- Exploiter **le potentiel des installations photovoltaïques dans des espaces ouverts**, afin que des zones de conversion non-utilisées (zones industrielles, décharges, ...) puissent servir à la production énergétique. Lancer des projets pilote (p.ex. modules solaires sur pilotis), dans lesquels l'agriculture et la production d'électricité d'origine solaire ne s'excluent pas mutuellement, mais garantissent justement une grande biodiversité ;
- Exploiter le potentiel de **l'énergie éolienne** en respectant la nature, la biodiversité et les paysages ;
- Élaborer un **cadastre de la production d'énergie**, mieux montrer et exploiter le potentiel des énergies renouvelables;
- Sur la base de critères durables, soutenir le développement des **installations de biogaz agricole**, en particulier en transformant du fumier et du lisier;
- **Limiter le recours aux agrocarburants** et en réduire les objectifs nationaux actuels en termes d'utilisation;

- Faire du Luxembourg un pionnier en matière de réseaux intelligents;
- Afin de mieux mettre en œuvre la politique énergétique et climatique, nous allons **placer l'énergie, le climat et l'environnement sous la compétence d'un seul Ministère**.

Energie nucléaire – non merci

Les vieilles centrales nucléaires constituent un risque inacceptable. La décision de la EDF de prolonger la durée d'exploitation de Cattenom (originalement prévue pour 30 ans et prolongée à 60 ans) constitue une provocation et met en danger nos relations par ailleurs très bonnes à l'intérieur de la Grande Région. En union avec d'autres états-membres de l'UE, le Luxembourg agira contre le nucléaire en toute conséquence, tant dans le cadre de l'UE qu'au niveau international. La réforme du contrat EURATOM, l'intensification des exigences en matière de sécurité tout comme des plaintes contre le subventionnement public du nucléaire font partie des actions envisagées

déi gréng vont:

- Faire de la **fermeture de Cattenom et Tihange** une priorité du prochain gouvernement;
- Mettre en oeuvre tous les moyens légaux et politiques afin de **convaincre EDF et le gouvernement français du bien-fondé de notre revendication**. La fermeture de Cattenom est une question de survie pour le Luxembourg et la Grande Région;
- Ensemble avec les citoyen/nes en Belgique, aux Pays-Bas et le gouvernement allemand, faire pression sur le gouvernement belge pour fermer Tihange au plus tard en 2025;

- **Amener au vote et mettre en pratique la loi sur la responsabilité nucléaire;**
- En union avec d'autres états-membres de l'UE, **agir en vue d'une sortie du contrat Euratom** ou de la réforme dudit contrat et mettre fin au subventionnement public du nucléaire. En coopération avec la France, nous allons développer un projet concret d'alternative à la centrale nucléaire de Cattenom;
- S'engager pour que la construction des réacteurs de recherche sur la fusion nucléaire ITER a Cadarache (France), financée avec des milliards d'euros du Budget de l'UE, soit stoppée immédiatement. Par contre, ce même lieu devrait être utilisé pour la mise en place d'un centre international de recherche et de formation dans le domaine des énergies renouvelables, de l'efficience énergétique et des réseaux intelligents.

Consommation énergétique

déi gréng vont:

- **Accélérer l'abandon progressif des énergies fossiles dans le domaine des transports**, e.a. en promouvant une mobilité sans émissions;
- Augmenter les subventions accordées aux voitures et motos peu polluantes et à faibles émissions de façon socialement équitable;
- Soutenir la **transition énergétique** au Luxembourg par le biais des entreprises d'énergies dans lesquels l'État détient des participations. Donner la priorité à la promotion de l'efficience énergétique et des énergies renouvelables et mettre un terme aux importations d'énergie nucléaire;
- Améliorer, en étroite coopération avec les communes, le contrôle de la mise en œuvre de la **directive « efficience énergétique »** des bâtiments; notamment en contrôlant de manière plus stricte l'émission de passeports énergétiques;
- Réaliser de **grandes économies** lors de la rénovation d'anciens bâtiments. Avec les communes, nous allons apporter un soutien financier accru et sensibiliser à cette thématique;
- Ne plus accepter des investissements dans l'énergie nucléaire et le charbon (énergies fossiles) par le biais du Fonds des pensions et du Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg (FSIL). Après la ratification de l'accord de Paris sur le climat, le moment est venu à présent d'abandonner les investissements dans le domaine des énergies fossiles (désinvestissement).

Soutien aux ménages et aux entreprises

déi gréng vont:

- Aider les ménages à faibles revenus à se libérer du **piège de la précarité énergétique** et promouvoir et développer le préfinancement des travaux de rénovation, en accordant une attention particulière aux ménages en matière de conseils et de programmes de financement dans le domaine de la politique de l'énergie;
- Développer le secteur actuel des **technologies de l'énergie**, afin de préparer au mieux à la transition énergétique l'artisanat, les PME, les études d'architectes, les bureaux d'ingénieurs, les entreprises industrielles innovantes, en coopération avec les instituts de recherche;
- Développer la **formation continue** pour les entreprises artisanales dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficience énergétique et aider ainsi l'artisanat luxembourgeois à devenir le premier prestataire de services dans la Grande Région dans les domaines de la rénovation énergétique et l'efficience énergétique dans les constructions;
- Se servir de tout le savoir acquis au niveau du financement des entreprises start-up pour **faire du Luxembourg un leader dans le domaine des technologies écologiques**. A cet effet, nous allons continuer à soutenir des structures existantes

comme le Luxembourg House of Start-ups et promouvoir la collaboration entre l'Université, le FNR, LIST et Luxinnovation;

- Instituer un **fonds de financement** destiné au préfinancement de projets de l'industrie et des PME visant à protéger le climat, et en confier la gestion à la Société nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI);
- Se baser sur le travail préparatoire du gouvernement actuel dans le domaine des **fonds d'investissement et emprunts étatiques écologiques**, tout comme sur l'implantation au Luxembourg de la deuxième plus grande banque d'investissement (BEI et FIE) pour faire du Luxembourg un leader en matière de Green Finance. En collaboration avec l'Université, les instruments existants seront constamment améliorés;
- **Augmenter progressivement la part d'investissements verts sur la Place financière** dans le but de créer un secteur financier au Luxembourg durable et pérenne ;
- Mieux exploiter et développer le secteur du financement de projets innovants visant la transition énergétique ; la Place financière, les banques et les assurances, en coopération avec les institutions financières de l'UE, sises au Luxembourg: la Banque européenne d'investissements (BEI) et le Fonds européen d'investissement (FEI) peuvent y contribuer ;
- mettre en place un dispositif de 'garantie contre les catastrophes naturelles' qui permet de dédommager les dégâts causés par les évènements naturels graves et inhabituels suite à la déclaration de l'état de catastrophe naturelle par les pouvoirs publics.

3. Une agriculture durable pour une alimentation de qualité

Les consommatrices et les consommateurs souhaitent manger sainement. La demande croissante de produits biologiques le confirme. C'est la raison pour laquelle déi gréng souhaitent donner de nouvelles perspectives à l'agriculture et soutenir davantage ce secteur qui joue le rôle de producteur de denrées alimentaires saines et de partenaire dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement.

La rentabilité insuffisante des exploitations agricoles, ainsi que la production axée sur les matières premières, constituent les principaux problèmes de l'agriculture. Nous voulons, d'une part, promouvoir la culture de nos fruits et légumes, et, d'autre part, investir également dans des produits de niche. Ainsi, les agriculteurs et les consommateurs retrouveront un dénominateur commun: la préservation de nos ressources naturelles. Suite à l'orientation de la politique agricole de l'UE, les exploitants agricoles se voient aujourd'hui souvent mis sous une pression existentielle et un manque de perspective. D'où l'importance de pouvoir montrer des stratégies qui permettront à l'agriculture plus écologique de devenir le futur modèle d'activité pour les agriculteurs.

L'agriculture biologique est le principe directeur de déi gréng pour l'ensemble de la politique agricole. L'agriculture biologique contribue au maintien des exploitations agricoles et apporte des réponses importantes aux défis énergétiques et climatiques que devra relever également le monde agricole. Une agriculture durable se caractérise par moins de pesticides, d'engrais chimiques et d'importations de fourrage.

L'agriculture de demain doit être ancrée au plan régional, écologique, abordable pour toutes les couches sociales et multifonctionnelle. Ainsi, selon le principe « la qualité, plutôt que la quantité », nous pourrons transformer les grands défis dans les domaines de la protection de l'eau et de la nature en opportunités. Le Luxembourg a une opportunité unique de faire évoluer sa production agricole vers une marque de qualité reconnue dans toute l'Europe: site vert au milieu de l'UE, possibilités de financement, demande élevée et compétence des exploitants agricoles - tous ces éléments apportent une valeur ajoutée unique.

A côté des consommatrices et consommateurs, une politique agricole verte place également les agricultrices et les agriculteurs ainsi que leurs exploitations à l'avant-plan et leur donne suffisamment de liberté pour produire des aliments et des denrées alimentaires saines, pour prendre soin des paysages et les aménager, pour protéger nos ressources naturelles telles que les sols, l'air et l'eau et pour garantir le bien-être des animaux. Ce n'est qu'ainsi que les exploitations agricoles seront à même de rester la colonne vertébrale des régions rurales, de créer des emplois porteurs de sens et de créativité, de promouvoir les cultures locales et de préserver la qualité de vie.

3.1 Rendre la politique agricole plus verte

Une production d'aliments et de denrées alimentaires écologiques et de grande qualité va de pair avec la protection du climat, le développement rural, la biodiversité, la protection de l'eau potable et la création d'emplois.

Politique agricole

déi gréng vont:

- S'engager, au niveau européen, pour **une réforme de fond en comble de la Politique agricole commune** (PAC), qui passera à privilégier la prestation écologique plutôt que la quantité ;

- **Lors de la redistribution des fonds de l'UE, épuiser les possibilités nationales** afin de réduire les coupes excessives ou des subventions non-justifiées; en introduisant, dans le cadre du programme qui succédera au **« Plan de développement rural »**, une nouvelle conception des primes, qui tiendra compte de la protection de l'environnement et du climat, de l'abandon des pesticides et des herbicides ainsi que du renforcement des chaînes de valeur régionales ;

Agriculture biologique et durable

déi gréng vont:

- Développer **la filière biologique** en augmentant la part des subventions destinées à l'agriculture biologique, jusqu'à atteindre l'objectif du **100 % bio** à Luxembourg à long terme, en prévoyant des étapes intermédiaires claires, temporelles et quantitatives;
- faciliter le démarrage dans l'agriculture biologique et atténuer le risque financier grâce à un fonds de garantie pendant la phase de transition;
    - En outre, nous voulons soutenir davantage les entreprises écologiques modèles et les exploitations pilotes afin d'accélérer le développement de méthodes agricoles alternatives et de favoriser des échanges;
- Créer les conditions pour produire des aliments durables, soutenir les producteurs par une politique de subventions intelligente et **des prix couvrants les coûts de production**.

L'agriculture sert également à protéger la nature

déi gréng vont:

- Continuer à développer la coopération entre l'agriculture et la protection de la nature et de l'eau et remplacer des pesticides et des herbicides dangereux pour les insectes par d'autres solutions éprouvées ;
- **Promouvoir la production locale d'aliments pour animaux, d'huile végétale et de légumineuses** ainsi que des cultures mixtes, afin de réduire la dépendance élevée face aux importations et de construire une autonomie en protéines dans le domaine des aliments pour animaux;
- **Promouvoir l'élevage et l'usage de races animales bivalentes, dont l'élevage ne se limite pas à une seule caractéristique**. L'élevage et l'achat doivent être adaptés au potentiel de la surface agricole disponible;
- **S'engager en faveur de la préservation de la diversité des cultures agricoles et des animaux d'élevage.** C'est la raison pour laquelle nous allons soutenir les initiatives d'élevage d'animaux et de semences régionales et participatives, en veillant en particulier à préserver des variétés plus anciennes ou moins productives et à créer une banque de semences régionales pour les plantes et les arbres;
- **Renforcer la recherche et le conseil dans le domaine de la protection biologique des plantes.**

Soutenir les exploitations

déi gréng vont:

- **Adapter la formation initiale et continue des agriculteurs** et intégrer les objectifs de la gestion écologique et durable. Introduire l'agriculture biologique comme matière obligatoire au Lycée technique agricole ;
- **Introduire un bilan de durabilité gratuit et un bilan énergétique gratuit des exploitations agricoles** et étoffer le réseau de conseil pour les exploitations

agricoles dans le domaine de la gestion d'entreprise et la gestion respectueuse de l'environnement;
- **Faciliter l'accès à la terre aux exploitants agricoles démarrant leur activité ou en phase de conversion agricole** et créer des mécanismes pour mettre à disposition des surfaces, afin que des entreprises, actuelles ou nouvelles, n'échouent pas en raison des prix élevés des terrains;
- **Soutenir l'agriculture solidaire** en tant que modèle alternatif au Luxembourg en promouvant des plateformes en-dehors du secteur agricole, p.ex. des initiatives locales ou des coopératives de production locale de denrées alimentaires, et créer un « Conseil de politique alimentaire ».

Production alimentaire

déi gréng vont:

- Développer les **capacités nationales dans le domaine de la transformation des aliments** et instituer un centre national pour promouvoir et commercialiser des produits agricoles de grande qualité;
- Dans le cadre de projets pilotes, créer des **abattoirs mobiles** davantage axés sur le bien-être des animaux et la qualité de la production;
- Soutenir la préservation et l'aménagement de **vergers** par des taux de financement plus élevés et une meilleure commercialisation des produits.

Viticulture

déi gréng vont:

- **Promouvoir la viticulture biologique comme principe directeur de la viticulture au Luxembourg** et utiliser davantage des cépages résistants aux champignons ;
- Par conséquent, orienter la viticulture vers moins de rentabilité et plus de qualité afin d'aboutir à une plus grande valeur pour les viticultrices et les viticulteurs;
- Poursuivre la nouvelle étude sur la commercialisation et la mettre en œuvre avec tous les partenaires de manière conséquente et axée sur les objectifs ;
- Effectuer un état des lieux critique des tâches de l'Institut viti-vinicole (IVV) et garantir une séparation claire entre le conseil et le contrôle ;
- **Préserver les paysages cultivés** de la région mosellane et développer et aménager le nouveau « centre mosellan » à Ahnen afin de garantir la mise en réseau optimale de la viticulture, de l'agriculture et de l'œnotourisme.

3.2 Promouvoir une alimentation saine

Une agriculture écologique et socialement équitable est le seul modèle susceptible d'approvisionner les citoyens en aliments sains et de qualité.

déi gréng vont:

- **Aligner la production de denrées alimentaires sur les caractéristiques suivantes: régional, sain et durable pour les êtres humains et les animaux.** La promotion intense des variétés de fruits et de légumes indigènes, fortement délaissés, en particulier, de qualité biologique en fait partie ;
- **Améliorer la sécurité alimentaire**, p.ex. par de meilleurs contrôles ainsi que d'une coordination plus efficace entre les différents organes de contrôle dans le domaine

agroalimentaire sous l'égide d'un Ministère de la protection des consommateurs indépendant;

- **Promouvoir une alimentation basée sur les végétaux**. La diminution de consommation de viande est un moyen efficace de lutte contre l'exploitation des ressources, le changement climatique et les maladies de civilisation;
- **Soutenir les campagnes de sensibilisation appelant à l'estime de l'intégralité d'un animal** abattu pour éviter le gaspillage alimentaire dès l'abattage, à l'abattoir et/ou la boucherie, et promouvoir la commercialisation et la consommation régionale, ce qui contribue en même temps à réduire le nombre de têtes de bétail;
- **Proposer dans les établissements publics des menus sains, de qualité, préparés avec des ingrédients régionaux, de saison, biologiques et issus du commerce équitable.** Cela vaut également en particulier pour les cantines scolaires, les crèches et les hôpitaux, où des quotas contraignants d'ingrédients biologiques peuvent être ancrés dans la loi sur les appels d'offres. Cela permet ainsi de créer un débouché pour les produits biologiques locaux;
- Veiller à ce qu'un **menu végétarien de haute qualité** soit toujours disponible dans toutes les cantines publiques;
- Rapprocher les consommateurs des producteurs par des programmes tels que l'**« École du goût »** ;
- **Lutter contre l'utilisation de substances nocives pour l'environnement et la santé**. Les pesticides sont la principale cause du recul de la biodiversité. C'est pourquoi, à court terme, il faudra remplacer autant de pesticides et engrais chimiques-synthétiques que possible par des alternatives respectueuses de la nature. En particulier nous avons besoin rapidement d'un plan de sortie du glyphosate ;
- **Interdire les substances nocives pour les abeilles et d'autres pollinisateurs (p.ex. les néonicotinoïdes)** et soutenir les apiculteurs dans leur lutte contre la disparition des abeilles;
- **Lutter en faveur de l'interdiction de l'ingénierie génétique dans l'agriculture et dans nos aliments**, y compris des nouvelles méthodes (CRISPR, « nouvelles techniques de sélection »). Les organismes génétiquement modifiés (OGM) déjà autorisés et en particulier les produits (viande, lait, œufs) provenant d'animaux nourris aux OGM doivent enfin être clairement étiquetés;
- Introduire un label alimentaire national pour les produits sans ingénierie génétique.

4. Protéger les animaux, y compris dans l'agriculture et la recherche

Les animaux sont des êtres vivants qui ressentent la douleur. Le non-respect de leur dignité ainsi que leur exploitation dans l'élevage de masse, les mauvais traitements lors des transports et les expérimentations animales doivent être évités. Les expérimentations animales doivent être remplacées dès que possible par d'autres méthodes.

Nous saluons la nouvelle loi sur la protection des animaux qui apporte déjà des améliorations, mais nous devons mieux contrôler l'élevage et le traitement respectueux des animaux. Nous voulons faire du Luxembourg le pionnier de la protection des animaux, en promouvant un élevage respectueux du bien-être des animaux d'élevage.

C'est pourquoi déi gréng vont:

- Garantir la pleine **transparence** en matière de recours aux **médicaments vétérinaires**, mettre un terme, en particulier, à l'usage excessif d'antibiotiques grâce à des règles de traitement plus strictes;

- **Mettre un terme à l'élevage des animaux sur un espace restreint** et sur des plaques en béton sans litière. Introduire de nouvelles exigences en matière de protection des animaux dans le cadre de nouvelles aides destinées à des rénovations d'étables;
- **Remettre en question des systèmes d'élevage classiques** et promouvoir un changement ainsi que de meilleures dispositions d'élevage pour les animaux. Interdire des systèmes d'élevage non-respectueux du bien-être des animaux, où le bec ou la queue des animaux sont coupés ;
- **Mettre en œuvre de façon conséquente linterdiction de l'élevage dans des conditions de torture**, dans lesquelles des douleurs, des malformations et des dommages sur la santé des animaux sont tolérés pour des raisons économiques;
- **Réduire les transports des animaux au minimum**, par exemple en promouvant l'abattage, la production et la commercialisation au niveau régional ;
- Au niveau européen, **introduire des règles plus strictes pour les transports internationaux d'animaux**, en prévoyant des contrôles plus efficaces et plus réguliers. Au niveau européen, la durée des transports d'animaux doit être limitée à 8 heures maximum;
- **Revoir la réglementation pour les chiens** en tenant mieux compte des nouvelles connaissances sur la dangerosité des chiens et à la formation des éducateurs/trices de chiens;
- Soutenir au Luxembourg comme au niveau de l'UE l'initiative citoyenne qui, à l'échelle de l'UE, lutte pour l'abolition de l'encagement (End the Cage Age), ceci tant au Luxembourg qu'au niveau de l'UE;
- interdire l'utilisation des animaux dans la **recherche médicale dans les domaines où il y a d'ores et déjà des alternatives** par le biais des mesures suivantes:
    - Améliorer le financement des alternatives aux expérimentations animales dans la recherche avec le but d'abolir toutes les expérimentations animales au Luxembourg;
    - Créer une commission d'éthique indépendante, qui évalue et accompagne les expérimentations animales dans la recherche médicale;
    - Créer une plateforme d'échange pour regrouper les résultats de la recherche médicale impliquant des expérimentations animales pour éviter que des tests ne soient effectués deux fois;
- **Mettre à disposition de l'inspection vétérinaire davantage de personnel qualifié** afin d'effectuer des contrôles et de garantir le respect de la loi sur la protection des animaux, ainsi que de prévenir des conflits d'intérêt éventuels.

Chapitre II
Renforcer la famille, pour toute la vie

Pour nous, penser à l'avenir des êtres humains signifie, en particulier, soutenir les personnes qui prennent soin les unes des autres. Par exemple, en donnant un bon départ dans la vie aux familles et à leurs enfants. Cela commence évidemment bien avant la naissance et se poursuit pendant la scolarité. Nous voulons améliorer la qualité et l'offre des structures d'accueil afin de renforcer les enfants, quelle que soit leur origine culturelle. Mais pour atteindre une réelle équité, celle ne suffit pas. Trop souvent encore, l'origine sociale détermine les perspectives d'éducation et d'ascension sociale. Nous voulons changer cela.

Nous voulons que chacune et chacun puisse, en fonction de ses propres efforts et du soutien solidaire de la société, vivre une bonne vie et participer à la vie sociale. Dans le domaine des soins de santé, il faut placer les patientes et les patients à l'avant-plan, la médecine doit s'orienter d'après leurs besoins.

Nous ne devons pas commencer à agir une fois que la maladie est déjà là. Le système de santé doit renforcer le volet « prévention »: une vie saine doit être possible et soutenue dès la crèche jusqu'à la vieillesse, en passant par l'école et la vie professionnelle.

5. La cohésion dès le départ

La famille englobe toutes les situations où les êtres humains assument de la responsabilité les uns pour les autres, en se consacrant à l'éducation des enfants ou en aidant des parents fragiles - il s'agit ici d'un travail de soin précieux, qui demande beaucoup de temps, pas toujours reconnu à sa juste valeur par la société. Nous voulons changer cela.

Les personnes qui s'occupent de leurs proches manquent souvent de temps. Nous voulons donc créer de l'espace pour les familles et les aidants, surtout par des arrangements de travail plus souples. Pour déi gréng, le temps de travail et la politique familiale sont étroitement liés. Nous voulons donner aux gens plus d'autonomie pour qu'ils puissent décider de la manière d'organiser leur temps. Pour cela, nous devons créer des incitations pour les entreprises, afin d'élaborer des modèles de temps de travail innovants.

5.1 Améliorer la conciliation vie professionnelle – vie de famille

Nos politiques en matière de travail et de famille doivent contribuer à davantage d'égalité entre les genres. Il existe toujours un grand écart entre les femmes et les hommes sur la question de la répartition du travail rémunéré et non-rémunéré. Les femmes assument souvent une double charge, car généralement, à côté de leur travail, elles s'occupent de la majorité des tâches ménagères et du travail de soin. Nous voulons permettre aux femmes et aux hommes d'organiser leur répartition du temps de manière plus autonome et plus juste au sein du couple. Il faut aider les femmes et les hommes, afin qu'ils puissent continuer à se développer sur les plans professionnels et privés.

déi gréng vont:

- **étendre le congé de paternité** qui a été élargi de 2 à 10 jours au 1er janvier 2018;
- la **réforme du congé parental** doit être évaluée et, le cas échéant, retravaillée afin de renforcer la justice sociale et la parentalité partagée;
    - augmenter la **durée** du congé parental et introduire la possibilité de le répartir en deux modèles de temps de travail différents, p.ex. une partie pourrait être

accordée sous forme d'un congé de plusieurs mois lors de la naissance de l'enfant, et le reste sous la forme d'une réduction de la semaine de travail jusqu'au début de la scolarité des enfants;

  - introduire un **bonus « couple »** si les deux partenaires prennent le congé parental: ils pourraient ainsi obtenir un mois de congé parental supplémentaire. Cela vaut également pour les parents vivant séparément, mais qui souhaitent néanmoins s'occuper tous les deux de leurs enfants;
  - permettre aux **pères** de prendre le **congé parental** immédiatement après la naissance de l'enfant et pas uniquement à la fin des trois mois du congé maternité légal;

- **introduire le droit au temps partiel** pour les parents dont les enfants ont moins de 12 ans, en leur donnant également la possibilité de revenir à un horaire complet plus tôt;
  - pour cela, il faut également que le droit du travail soit adapté afin d'y ancrer les différents modèles de temps partiel et d'aider les employeurs à les mettre en oeuvre;
- créer les conditions pour que les employés à temps partiel puissent compléter leur prévoyance **retraite légale** payée par l'État;
- introduire un **droit au congé pour prendre soin d'un proche** assorti d'un droit à une indemnité de salaire partiel ;
- évaluer la **réforme du congé familial** pour cause d'enfant malade et, le cas échéant, l'élargir et en simplifier l'utilisation;
  - les **familles monoparentales**, qui se partagent le droit de garde de l'enfant avec le partenaire devraient avoir le droit au double des jours de congé familial, sans être pour cela discriminées sur le marché de travail;
- garantir des offres souples, de qualité et sur mesure en matière d'**accueil pour les enfants;**
- en proposant des **aménagements de travail plus souples** (droit au télétravail ...), créer des espaces de liberté pour s'occuper de la famille et prendre soin de quelqu'un;
- engager un débat social sur une diminution générale du temps de travail hebdomadaire.

5.2 Soutenir les seniors jusqu'à un âge avancé

Les êtres humains vivent de plus en plus longtemps et c'est une bonne chose. La tranche d'âge des seniors se diversifie de plus en plus. Nous voulons tenir compte de cette diversité en élaborant notre politique des seniors. Les personnes âgées ne doivent pas être traitées comme des personnes passives et dépendantes, mais reconnues comme des acteurs sociaux actifs et capables.

Plus de participation, même à un âge avancé

Beaucoup de seniors expriment le souhait de rester physiquement actif le plus longtemps possible et de participer de manière autodéterminée à la vie sociale. Nous voulons élargir les possibilités de participation et adapter cette offre aux intérêts et besoins des seniors en échangeant avec eux.

déi gréng vont:

- soutenir les personnes âgées, souhaitant ou ayant besoin de rester active sur le marché du travail (créer des bourses pour l'emploi pour les seniors), dans leur recherche d'emploi;
- soutenir **l'engagement bénévole des seniors** en les mettant en contact avec des associations pertinentes;
- encourager la **formation continue des seniors** grâce à un programme varié de séminaires, des cycles de formation, de manifestations et centraliser toutes les offres dans une base de données; approfondir le partenariat avec l'Université du Luxembourg afin d'élargir l'offre éducative pour les seniors;
- promouvoir des **lieux de rencontre intergénérationnels**, afin que les personnes seules puissent tisser leurs propres réseaux sociaux. Pour les enfants, ces lieux peuvent également être enrichissants car, en raison de l'évolution de notre société, ils ont peu d'occasions d'être en contact avec des personnes âgées;
- ne pas limiter l'aptitude à conduire des seniors à un simple examen médical; en cas de perte du permis, simplifier l'accès à d'autres possibilités de transport;
- mieux adapter **l'offre culturelle** aux habitudes des seniors.

Prévenir l'isolement des seniors

Beaucoup de personnes âgées se sentent tout à coup isolées en avançant en âge, parce que le partenaire est décédé, le couple s'est séparé, ou d'autres membres de la famille vivent loin ou ont peu de temps à leur consacrer, en raison d'un emploi du temps très chargé. Les personnes âgées peuvent se sentir seules en raison de limitations suite à des maladies, de situations de dépendance ou de handicaps. Parfois, il leur manque l'énergie pour se retrouver entre amis, voire nouer de nouveaux contacts. Le sentiment de solitude ne naît cependant pas toujours de l'absence d'un entourage social. Il peut également être dû à une absence d'intérêt pour rencontrer de nouvelles personnes, à la peur de tisser de nouvelles relations ou au manque d'énergie. Nous voulons créer des services pour venir en aide aux seniors dans de telles situations, basés sur une approche proactive afin d'éviter leur isolement.

déi gréng vont:

- élargir les services sociaux afin que les **seniors vivant seuls** soient mieux conseillés et soutenus;
- entrer en contact de manière systématique avec des personnes se trouvant dans des situations difficiles (p.ex. lors du décès du partenaire) afin de **proposer de l'aide et du soutien;**
- oeuvrer pour un **meilleur screening de la dépression et d'autres désordres psychiques** chez la personne âgée.

La numérisation, une opportunité à saisir pour les seniors

Les personnes âgées utilisent souvent l'internet de manière restreinte, voire ne l'utilisent pas du tout. Nous voulons veiller à ce que justement ce groupe de la population profite des nouvelles technologies. Pour les seniors, l'internet peut les aider à gagner en mobilité et les

aider à entretenir leurs relations. Cependant, les personnes âgées ont besoin d'un accompagnement particulier afin de pouvoir profiter des avantages de la numérisation. Par ailleurs, les seniors constituent un groupe cible à part entière, nécessitant des aménagements techniques particuliers; il est important de développer des solutions particulières et adaptées pour eux.

déi gréng vont:

- promouvoir systématiquement l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (formation continue numérique), car les compétences techniques deviennent de plus en plus un prérequis pour pouvoir participer à la vie en société;
- proposer des **cours informatiques intergénérationnels** afin de familiariser les personnes âgées avec la technologie;
- créer des plateformes sans entraves, adaptées aux seniors, ainsi que des applications de support avec des interfaces faciles à utiliser et des fonctionnalités adaptées aux groupes cibles;
- encourager le réseautage des seniors via des plateformes, dans la conception desquelles les seniors peuvent participer (weblogs, chats, contenu généré par les utilisateurs, concours de créativité);
- aider les seniors à gérer leur quotidien de manière autonome, à effectuer leurs soins de santé ou leur rééducation en proposant des services numériques (communication simplifiée, télémédecine, soins pour les personnes âgées).

Soutenir différentes formes d'habitation pour les seniors

Ces dernières décennies, les exigences quant aux établissements résidentiels pour seniors ont beaucoup évolué. Aujourd'hui, en moyenne, les « jeunes seniors » sont touchés beaucoup plus tard dans leur vie par des infirmités, des états de dépendance et d'isolement comparé aux générations antérieures. Entretemps, bien plus que les « soins classiques », ce qui compte pour les seniors, c'est essentiellement de pouvoir aménager leur vie librement. déi gréng veulent tenir compte de cette évolution et adapter l'offre des formes d'habitation aux nouvelles exigences des seniors.

La majorité des seniors veulent vivre chez eux de manière autonome le plus longtemps possible; nous voulons faire en sorte que ce soit possible.

déi gréng vont:

- veiller à créer des espaces sans obstacles, en procédant aux adaptations infrastructurelles nécessaires ;
- promouvoir le développement d'offres de services sur mesure pour apporter un soutien aux seniors dans leur vie de tous les jours;
- veiller à un **environnement résidentiel adapté** à l'âge avancé des seniors. Cela englobe d'abord des chemins faciles d'accès, le raccordement aux transports en commun, l'existence de commerces de proximité ainsi que d'autres services, en plus d'une intégration plus consciente des seniors dans leur quartier d'habitation (p.ex. des incitations pour organiser des services de proximité).
- élargir l'autonomie des seniors grâce aux avancées technologiques dans le domaine des systèmes d'assistance aux seniors (assistance à l'autonomie à domicile).

Cependant, tous les seniors ne souhaitent pas rester vivre dans leur environnement familier. Ainsi, seniors apprécient des formes d'habitation qui évitent de manière ciblée l'isolement et

qui leur permettent de se soutenir mutuellement au quotidien pour entreprendre des activités communes. Nous voulons encourager cette tendance.

déi gréng vont:

- promouvoir des **résidences multigénérationnelles** ayant vocation à rapprocher des personnes de différentes tranches d'âge,
- aider à faire émerger les modèles **de colocation pour seniors** qui, grâce à des espaces communautaires, contribuent à prévenir l'isolement des seniors;
- élargir l'offre **d'établissements résidentiels**, c'est-à-dire de logements adaptés aux seniors, assortis de différents services de soin;
- renforcer le contrôle des « agences », qui mettent à disposition du personnel pour des **services de soins** au quotidien et sensibiliser les employeurs potentiels aux droits des seniors.

5.3 Des soins pour vieillir dans la dignité

En raison de l'évolution démographique, le nombre de personnes âgées en situation de dépendance ne cesse d'augmenter. Des services d'aide complets à un stade précoce permettent aux seniors de mener plus longtemps une vie autonome et contribuent à préserver leur qualité de vie.
La réforme de l'assurance-dépendance était plus que nécessaire, cependant la pratique nous montre que les nouvelles dispositions ne remplissent pas toujours leurs objectifs. Il faut y apporter des corrections!

déi gréng vont:

- **examiner les conséquences de la réforme de l'assurance-dépendance** et, le cas échéant, en corriger les évolutions négatives. Ainsi, les « courses-sorties » pour les personnes dépendantes devraient être prises en charge par l'assurance-dépendance.
- introduire un droit à un **congé spécial** pour les aidants qui prennent **en charge un membre de la famille dépendant** et améliorer les aides spécialisées et psychosociales.
- pallier les lacunes et les déficiences en matière de **soins de longue durée**, par exemple, en proposant une meilleure formation initiale aux soignants spécialisés et en réexaminant le nombre de personnes pris en charge par soignant.
- garantir le **financement de prestations de soins de qualité**, afin que le nombre de personnes dépendantes, dont le nombre ne cesse d'augmenter, puisse continuer à profiter de l'assurance-dépendance à l'avenir;
- renforcer la coopération et l'échange d'informations au sein de la filière des prestataires de soins de santé, afin que les services puissent être mieux adaptés à la personne et devenir plus efficaces.

5.4 Garantir les pensions

Afin de pouvoir continuer à financer notre modèle social, le Luxembourg dépend, à l'heure actuelle, d'une croissance économique constante et élevée ainsi que de la création de milliers d'emplois supplémentaires par an. Cela implique à la fois une évolution démographique rapide et une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers, dont les contributions sociales permettent de financer les pensions actuelles et dont les futures pensions et prestations sociales devront également être financées à l'avenir par des impôts sur les salaires. Pour déi

gréng, un tel modèle de financement n'est pas compatible avec notre objectif clé, à savoir le développement durable du Luxembourg. Par conséquent, nous voulons libérer le pays de la dépendance de cette spirale de croissance, sans mettre en danger toutefois la soutenabilité du système des pensions. La numérisation accrue du monde du travail offre des opportunités pour adapter le système des pensions et garantir son financement.

Une assurance-pension publique obligatoire, basée sur le principe de solidarité du système par répartition, garantit le droit à un revenu adapté lors du stade de la vieillesse. Ce principe doit rester le pilier principal de la prévoyance-vieillesse au Luxembourg.

Il ne s'agit pas seulement de garantir le financement du système de pension luxembourgeois, mais de l'adapter également à la société du XXIe siècle. En cas de divorce, la prévoyance-vieillesse des femmes reste trop souvent en plan. Heureusement, de plus en plus de femmes restent actives sur le marché du travail jusqu'à l'âge du départ à la retraite et cotisent ainsi pour leur propre pension de retraite. La réforme des pensions devrait tenir compte du caractère individuel des droits à la retraite et veiller à prendre en considération, en particulier, la situation des travailleurs à temps partiel.

déi gréng vont:

- **garantir le modèle générationnel solidaire pour les générations à venir** grâce au pilier public obligatoire pour tous, qui garantit une pension calculée en fonction des années et des montants des contributions versées.
- gérer les **réserves** des pensions de manière efficace, sociale, écologique et responsable.
- **garantir le financement du système public des pensions**, par exemple, en prélevant des contributions sur les revenus du capital, comme c'est déjà le cas pour financer l'assurance-dépendance.-Par ailleurs, la politique des recettes et des dépenses doit anticiper le vieillissement de la population et être adaptée, en tenant compte du principe de précaution, afin de préserver la viabilité du système de sécurité sociale;
- **introduire un droit à la pension autonome, individuel pour chaque être humain.** L'individualisation du système des pensions est une précondition importante pour éviter les pensions de misère. Active ou non, toute personne a besoin d'être assurée, à titre individuel, pour percevoir une pension plus tard.
- **maintenir le principe de 40 ans de cotisations.** Le système des pensions est un système d'assurance. Pour pouvoir profiter de toutes les prestations, il faut avoir cotisé pendant suffisamment d'années.
- **créer des modèles souples afin de favoriser une transition douce vers la retraite**, dans le but de maintenir ainsi l'âge de départ légal à la retraite;
- **sécuriser le financement du système de pension de la fonction publique.** Contrairement au secteur privé, le secteur public ne dispose pas de réserves. Les contributions sont versées directement à la Trésorerie publique et les pensions sont financées à partir du budget de l'État. C'est la raison pour laquelle il faut créer un Fonds de pension pour la fonction publique, financé par l'employé, l'employeur et l'État, à concurrence d'un tiers chacun, comme dans le privé.
- **réformer la pension-invalidité**, afin de consolider sa base juridique et rendre plus justes sa reconnaissance et ses modalités de reclassement.

5.5 Protéger le revenu minimum garanti

Le gouvernement actuel a réformé de fond en comple le revenu minimum garanti, introduit au Luxembourg en 1986. Les aides financières ont été relevées et adaptées à la situation familiale des bénéficiaires. Par ailleurs, à l'avenir, plusieurs membres de la même famille pourront profiter de mesures d'insertion professionnelle. Cette évolution vient en aide aux femmes, essentiellement, qui jusqu'à présent avaient été exclues de cette forme de prestation, dès que leur partenaire, s'il était actif sur le marché du travail, était accompagné par l'ADEM. La réforme met également davantage l'accent sur des mesures de réinsertion professionnelle.

déi gréng vont:

- faire une évaluation de la loi sur l'aide sociale de 2009 et mieux adapter le recrutement du personnel des Offices Sociaux à l'Indice socio-économique des communes;
- soutenir la mise en oeuvre de la réforme et octroyer les moyens nécessaires à l'ONIS, nouvellement créé, à l'ADEM et au Fonds national de solidarité;
- évaluer le succès de la réforme à court terme, afin de pouvoir apporter des améliorations, en cas de besoin. En ce faisant, nous allons également veiller à ce que le REVIS reste un revenu minimum garanti, exempt de sanctions ;
- lancer un débat social sur **l'auto-détermination des jeunes adultes**, âgés entre 18 et 25 ans, lors de leur **entrée sur le marché du travail**. Ces jeunes traversent souvent des périodes, pendant lesquelles ils n'ont ni le droit au revenu minimum garanti ni à une allocation de chômage. A cet égard, des concepts tels que la « bourse d'autonomie jeunes » pourraient être utiles.

6. Donner les meilleures chances aux enfants

Dès la naissance, les enfants devraient avoir les meilleures chances afin de pouvoir concevoir leur vie de la meilleure manière possible. Nous sommes convaincus que cet objectif peut être atteint en travaillant, en grande partie, sur les structures d'accueil de la petite enfance et les écoles, la formation professionnelle et les études. Les enfants et les adolescents devraient donc décider de manière autonome de leur parcours scolaire afin de réussir la transition des études vers le monde professionnel, après avoir acquis le savoir et les compétences nécessaires au préalable.

Les offres d'éducation et d'acceuil des écoles ouvrent des perspectives d'avenir, permettent de développer les compétences sociales et renforcent ainsi la cohésion sociale. Par conséquent, notre système d'éducation doit contribuer à limiter les déficits sociaux et à renforcer l'inclusion de tous dans la société luxembourgeoise.

Les défis posés au système scolaire luxembourgeois sont particulièrement importants, en raison de la situation linguistique complexe, qui ne sera pas plus simple à l'avenir. Nous voulons promouvoir la langue luxembourgeoise en tant que langue d'intégration, sans pour autant négliger les autres langues et les autres matières. Car nos deux autres langues nationales ainsi que l'anglais jouent un rôle important au Luxembourg.

Cependant, la réussite scolaire ne doit pas dépendre du niveau de maîtrise des langues. Les compétences linguistiques ne doivent pas devenir un obstacle à l'éducation. C'est pourquoi notre politique éducative doit tenir compte des conditions de départ des élèves, telles que leur origine sociale et culturelle et leur langue maternelle. Nous avons besoin d'une école publique capable d'appréhender la diversité de nos élèves.

La croissance démographique rapide de notre pays exercera également une pression accrue sur les infrastructures scolaires, sportives et d'accueil de la petite enfance. C'est pourquoi il faudra investir massivement dans ces infrastructures les années à venir. Car des investissements dans l'éducation et le développement des enfants constituent des investissements durables, qui, à moyen terme, contribueront au développement social, culturel, et enfin, économique de notre société.

6.1 Soutenir les enfants dès le départ

La parentalité ne commence pas après la naissance. Pendant la grossesse et au moment de la naissance, des jalons sont posés qui influenceront le bien-être et le développement de l'enfant. déi gréng veulent soutenir les futurs parents dès le début afin de les aider dans leur parentalité. Les deux partenaires devraient vivre l'expérience de la parentalité de manière conjointe, informée et autodéterminée. Il est important de pouvoir compter sur un accompagnement compétent pour toutes les questions de santé et d'éducation. Ce sont surtout les parents mineurs d'âge ou élevant seuls leur/s enfant/s qui nécessitent du soutien et de l'accompagnement.

Les trois premières années de la vie de l'enfant sont déterminantes pour son développement ultérieur. Nous voulons développer les services d'accompagnement pendant cette période de la vie et les appréhender au-delà des examens médicaux.

déi gréng vont:

- introduire en amont des services d'éducation et d'information sur les possibilités et les risques du **diagnostic prénatal**. Cette procédure ne devrait pas être appliquée sans un conseil complet, les décisions doivent être prises, de manière autonome, par les femmes ou au sein du couple.

- proposer un **accompagnement complet pendant la grossesse**, qui tient compte tant de la santé et du bien-être de la femme enceinte que du développement de l'enfant. Pour cela, nous allons renforcer entre autres le rôle des sage-femmes;
- encourager la **paternité active** déjà lors de la grossesse, par exemple, les futurs papas devraient pouvoir s'absenter du travail pour accompagner la future moment à au moins trois contrôles médicaux;
- élargir et diversifier l'offre de **cours gratuits de préparation à la naissance**; introduire des cours de préparation à la parentalité. Ces offres devraient faire partie intégrante des mesures de prévention actuelles, qui octroient un droit à l'allocation de naissance.
- créer des **services d'orientation** en amont sur tout le territoire, qui s'engagent, par des conseils et des actions, à favoriser un départ réussi vers la vie familiale.
- publier et mettre en œuvre un « **Plan d'action national autisme** ».

6.2 Garantir la qualité des services d'accueil

Un accueil de qualité et inclusif de la petite enfance et des jeunes enfants est la précondition pour que les parents, voire les familles monoparentales, puissent travailler et pour que les deux parents puissent concilier vie familiale et vie professionnelle. Cet accueil est également profitable pour les enfants, si ceux-ci ne sont pas simplement « gardés », mais, au contraire, s'ils sont accueillis et stimulés par du personnel pédagogique qualifié à l'aide de programmes adaptés à leur âge. Des structures d'acceuil qui ont pour mission l'éducation non-formelle renforcent l'intégration et la cohésion sociale et créent de meilleures perspectives d'instruction pour nos enfants. Pour déi gréng, il est nécessaire de créer suffisamment de places dans les structures d'accueil pour que tous les enfants ayant besoin d'être gardés et accueillis puissent utiliser ces services sans entraves financières. Car les pouvoirs publics ont la mission sociale de garantir aux enfants des offres d'acceuil et d'éducation de qualité, gratuits, sur l'ensemble du territoire.

déi gréng vont:

- poursuivre les efforts en vue de **garantir la qualité en définissant des normes minimales**. En ce faisant, il faudra accorder une attention particulière au ratio enfants/personnel encadrant, à la qualification et à la formation continue régulière du personnel pédagogique; il faudra également fixer des critères plus stricts en termes de taille des structures, d'alimentation saine et de produits de soin;
- **contrôler régulièrement** la qualité des **offres d'accueil et d'éducation non formelles**, pallier des carences et définir les fonctions des professions du secteur social;
- soumettre le **plan-cadre national sur l'apprentissage non-formel** à une évaluation et, le cas échéant, l'adapter en coopération avec les associations professionelles des travailleurs pédagogiques et l'association des établissements de soins;
- créer un **meilleur portail public présentant une vue d'ensemble actualisée** de toutes les offres d'accueil afin d'aider les parents à trouver une place à la crèche pour leur enfant ;
- continuer à promouvoir le **luxembourgeois comme langue d'intégration** dans les structures d'accueil;
- accorder une attention particulière à **l'inclusion des enfants ayant des besoins particuliers** et leur mettre suffisamment de places à disposition dans les crèches;

- introduire davantage de **modèles d'accueil innovants** et d'activités, p.ex. crèches forestières (« Bëschcrèche ») ;
- aménager les **horaires d'ouverture des structures d'accueil** de manière plus souple, proposer des horaires plus flexibles pour déposer et récupérer les enfants; les parents travaillant à temps partiel ou ayant des horaires de travail irréguliers devraient également pouvoir placer leur enfant dans une structure d'accueil;
- Dans l'intérêt des enfants et de leurs parents, veiller à **mieux coordonner les écoles et les structures d'accueil** et de garde, ceci par une communication intensifiée et une **collaboration en partenariat entre les professionnels pédagogiques des structures d'apprentissage non-formel et des écoles, et la promotion ciblée d'écoles du type « Ganztagsschule ».** Par ce biais, il sera possible d'augmenter le nombre d'emplois à temps plein pour le personnel encadrant et de tirer un meilleur profit des infrastructures;.
- impliquer davantage les parents dans l'apprentissage non-formel, qui est un complément à l'éducation, non pas un remplacement ;
- **promouvoir la formation continue commune du personnel enseignant** des écoles et des collaborateurs sociopédagogiques des structures de garde.

6.3 Une école fondamentale qui garantit la réussite

L'offre éducative de l'école fondamentale doit s'adapter en permanence aux conditions de départ de chaque élève, telles que l'origine sociale et culturelle. En effet, notre société devient de plus en plus hétérogène et la situation linguistique de plus en plus complexe.

Depuis la dernière réforme de l'enseignement fondamental, dix ans se sont écoulés et le moment est venu de faire le bilan et de redéfinir la mission sociale du système éducatif dans son ensemble. déi gréng veulent mener à bien cette tâche avec les représentants des parents, le personnel enseignant, les directions des écoles et les éducateurs. Car ce seront ces acteurs-là qui devront mettre en oeuvre toute réforme, en coopération avec les élèves, le personnel scolaire et les communes.

Dans ce processus, un objectif important est de rétablir le calme et la confiance dans l'environnement scolaire. Nous allons réduire la charge administrative à l'école fondamentale et veiller à ce que les contenus et leur transmission pédagogique, non pas les structures, soient mises à l'avant-plan

déi gréng vont:

- adapter les infrastructures scolaires aux besoins des enfants, d'après la devise **« petites jambes - chemins courts ».** Cela englobe des chemins sûrs pour se rendre à l'école, suffisamment d'espace propice à l'exercice physique et l'épanouissement personnel sur l'ensemble du site scolaire. Dans ce contexte, nous allons également:
    - **aménager les écoles et les structures d'accueil sans entraves**, augmenter le ratio enseignant-élèves, adapter la formation initiale et continue du personnel et ainsi concrétiser un système scolaire et d'accueil inclusif;
    - aménager les **cours de récréation** avec des **éléments naturels** et promouvoir l'aménagement de potagers scolaires;
    - promouvoir l'aménagement de **salles de psychomotricité** dans toutes les écoles et ouvrir leur accès à d'autres structures d'accueil;
- **évaluer l'alphabétisation à l'école fondamentale et l'assouplir;**

    - continuer à **donner cours dans les trois langues nationales**, mais sans que des enfants ayant des compétences linguistiques moindres ne soient entravés dans leur parcours scolaire;
    - introduire le droit, dans le système éducatif classique, d'alphabétiser également en français et ne pas limiter cette possibilité aux « écoles internationales publiques ».
- **améliorer le fonctionnement des équipes mobiles pluriprofessionnelles dans le cadre des nouveaux centres de compétence.** Ceux-ci recevront suffisamment de moyens pour aider, à un stade précoce, les élèves présentant des troubles du comportement ou de l'apprentissage (dyslexie, dysphasie, dyscalculie...) afin de les intégrer, par la suite, dans des classes d'élèves, en coopération avec le personnel enseignant, toujours dans le but de créer une école inclusive;
- **promouvoir la coordination et la coopération entre les différents partenaires scolaires.** Mieux institutionnaliser et harmoniser la coopération entre les écoles classiques, les centres de compétence et les structures d'accueil. Par exemple,
    - en impliquant davantage les **partenaires**, en particulier les parents, dans les décisions importantes pour le développement de l'école.
    - **vérifier si l'éducation précoce remplit ses objectifs** et, le cas échéant, procéder à des adaptations;
- **centrer la formation initiale du personnel enseignant de l'enseignement fondamental sur la pratique** afin de l'adapter à l'évolution sociale et culturelle;
    - faire un inventaire qualitatif et quantitatif, ainsi qu'une **évaluation de l'offre de formation continue de l'Institut de formation de l'Education Nationale (IFEN).** Envisager d'éventuelles adaptations nécessaires et requises en vue d' assurer un enseignement scolaire de haute qualité;
- **Organiser des "assises de l'éducation"** en vue d'analyser les besoins futurs en matière de personnel, de contenus de formation et de méthodes de recrutement dans l'enseignement fondamental. Suite à cette analyse faite ensemble avec tous les partenaires scolaires et sociaux, élaborer des approches durables;
- **remplacer le poste de président scolaire par celui d'un/e directeur/trice d'école à plein temps et autorisé/e à donner des instructions.** Le/la rendre visible en tant qu'interlocuteur/trice pour tous (élèves, instituteurs/trices, personnel socio-éducatif, parents, commune, ministère et structures d'accueil), garant/e de la qualité de l'école, et ayant à charge de diriger le fonctionnement de l'école. Ces "chargé/es de direction" travaillent sous la responsabilité des directeurs régionaux respectifs;
    - décharger le corps enseignant des tâches administratives en les confiant à du **personnel administratif**;
- **augmenter le coefficient social**, afin de mieux tenir compte des désavantages sociaux lors de la répartition du nombre d'élèves entre les communes;
- mettre suffisamment de moyens à disposition (personnel enseignant, locaux, matériel pédagogique) des « **primo-arrivants** » et des enfants de réfugiés.
    - renoncer, dans la mesure du possible, à mettre en place des classes publiques pour les enfants des réfugiés et encourager les communes à intégrer ces enfants dans les classes classiques;
- **créer des structures thérapeutiques spécialisées** afin de proposer les aides adéquates aux enfants en traitement hospitalier à l'étranger;

- doter le département hospitalier de la psychiatrie infantile d'une offre pédagogique adaptée;
- intégrer **l'éducation au développement durable** dans les systèmes éducatifs formels et non-formels ainsi que dans la formation initiale du personnel encadrant et enseignant;
- Rendre obligatoir des modules d'étude de genre ("gender studies") dans la formation de base des personnels scolaire et des structure d'accueil (réflexion sur les rôles sexuels et les stéréotypes, les thèmes de la pluralité/diversité sexuelle, la violence et la prévention de celle-ci…).

6.4 L'enseignement secondaire: une préparation pour la vie

Comme l'école publique doit tenir compte des besoins de tous les élèves, si possible, nous saluons l'autonomie accrue de nos établissements d'enseignement secondaire. Cependant, le fait que certains établissements se spécialisent sur certains domaines pédagogiques ne devrait pas empêcher les élèves de changer d'établissement, si nécessaire. Il ne faut pas non plus que cela entraîne une logique de concurrence excessive entre les différents établissements.

En raison des spécificités du système scolaire luxembourgeois, nous allons revoir les contenus des programmes et les supports de cours afin de les adapter aux développements socioculturels et à la société.

Le plurilinguisme dans l'enseignement secondaire ne devrait pas être une pierre d'achoppement. C'est pourquoi nous allons, après une analyse des résultats des établissements scolaires récemment créés (p.ex. l'Ecole internationale de Differdange – EIDD)examiner la possibilité d'un élargissement de l'offre de sections internationales avec plusieurs langues principales et secondaires.

L'enseignement secondaire doit tenir compte de la numérisation croissante. Cependant, des tablettes ne sauraient remplacer un programme scolaire. La numérisation de nos écoles préssuppose que le personnel enseignant soit dûment formé. C'est la seule façon d'employer des moyens technologiques et également de nouveaux médias de manière efficace et optimale à des fins didactiques-pédagogiques.

déi gréng vont:

- renforcer le **Service psycho-social et d'accompagnement scolaire (SePAS)** dans nos écoles;
- **engager avec tous les responsables de l'enseignement le dialogue sur les contenus des programmes et les nouvelles méthodes d'enseignement** en vue de mieux les accorder avec les besoins des élèves;
  - par une **meilleure coordination des programmes dans les premières classes de l'enseignement secondaire classique (ESC) et de l'enseignement secondaire général (ESG), faciliter le passage/changement des élèves de l'une à l'autre de ces deux filières de formation**. Ceci permettrait l'introduction assez rapide d'une filière commune où les élèves de moins de 15 ans, soit pendant les premières trois années d'enseignement secondaire, suivent un enseignement commun. Déi gréng sont en faveur d'un tel système d'enseignement commun;
  - **maintenir le plurilinguisme**, cependant à partir du secondaire supérieur, organiser les cycles, en s'inspirant du modèle des écoles internationales, en introduisant des langues principales et des langues secondaires. Une carence dans une langue ne peut pas mener automatiquement à l'échec scolaire;

    - élargir l'offre des sections internationales avec différentes langues principales et langues secondaires.

- **dans tous les établissements d'enseignement secondaire, garantir l'accompagnement individuel de tous les élèves grâce au coaching**. Des coachs doivent être au service des élèves pour répondre régulièrement aux questions personnelles, scolaires, professionnelles des élèves.
- **les élèves s'entraident les uns les autres à lancer des projets**;
- **accorder une plus grande importance à l'éducation à la citoyenneté** et, en coopération avec le Centre pour l'éducation politique, discuter et vivre les principes fondamentaux de la démocratie ainsi que l'organisation et le fonctionnement des institutions démocratiques dans les écoles.
- **augmenter la participation des élèves lors de l'élaboration des profils de leur école et promouvoir leur formation politique en les intégrant dans des processus de décisions scolaires.** Cela permet de renforcer le rôle des représentants élus des élèves, à la fois dans les écoles et sur le plan national;
- **soutenir l'éducation au développement durable** et placer les élèves dans des situations dans lesquelles ils soivent soupeser leurs décisions, réfléchir à la manière dont leurs actions auront des conséquences pour les générations à venir ou pour la vie dans d'autres régions du monde;
- **accorder davantage d'importance à la transmission de compétences pour savoir décrypter les médias.** Les contenus pédagogiques issus des médias doivent aider les élèves à développer leur esprit critique en examinant es produits des médias et cela dans toutes les matières;
- **impliquer davantage les parents à la vie scolaire**, y compris lors des discussions sur l'orientation stratégique des établissements d'enseignement secondaire.
- **promouvoir et développer des stages intégrés dans les activités scolaires** afin de donner aux élèves un meilleur aperçu du monde professionnel;
- **poursuivre le développement des bâtiments de l'enseignement postprimaire.**
- **promouvoir davantage le travail de l'École de la deuxième chance** et mettre en route la construction d'un bâtiment scolaire dédié à cette fin le plus rapidement possible**;**
- permettre aux établissements d'enseignement secondaire d'aménager les **horaires scolaires de manière plus souple**, afin de mieux les adapter aux besoins des élèves;
- Susciter la mise en place dans toutes les écoles secondaires de **concepts de prévention de la violence** afin de garantir la cohésion sociale ainsi que le développement sain de tou/tes les élèves.

6.5 Prévenir le décrochage scolaire

Même si le taux de décrochage scolaire au Luxembourg se trouve légèrement en-deça de la moyenne européenne, le nombre de décrocheurs scolaires n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Cette tendance a des conséquences négatives non seulement sur le chômage des jeunes, mais met également en péril la cohésion sociale.

déi gréng vont:

- **renforcer le service volontaire d'orientation pour les jeunes** afin de proposer des perspectives empreintes de sens aux élèves à risque et d'améliorer la coopération avec l'Antenne locale pour jeunes et les Maisons des jeunes;
- **prendre au sérieux les lacunes en matières de compétences sociales et de compétences clés** et les intégrer dans des programmes de formation continue, pas uniquement pour les décrocheurs scolaires;
- **élargir le nombre de places en internat et les rattacher aux établissements d'enseignement secondaire;**
- **préparer de jeunes décrocheurs scolaires à une formation professionnelle dans des petits centres régionaux** et les accompagner. Mettre en contact ces centres avec des entreprises de la région et les intégrer dans l'économie sociale et solidaire;
- **soutenir les entreprises qui accueillent ces jeunes et les prennent en charge;**
- **mettre en oeuvre rapidement la loi sur le statut des stagiaires et des apprentis et l'évaluer.** Le cas échéant, nous voulons également veiller à ce que des personnes qui effectuent un stage, pour mieux s'orienter et non pas dans le cadre d'une formation, soit également couvertes par la sécurité sociale.
-

6.6 Proposer une orientation optimale

déi gréng veulent offrir aux enfants et aux jeunes les meilleures opportunités pour élaborer un projet de vie qui corresponde à leurs souhaits et aptitudes. Pour cela, ils ont besoin de conditions optimales et d'un accompagnement pédagogique. Il ne faut pas proposer automatiquement un apprentissage aux élèves ayant eu des résultats scolaires insuffisants. En ce sens, il faut également revaloriser l'image de la carrière d'artisan.

déi gréng vont:

- **proposer un soutien aux jeunes dans des situations de vie difficiles** dans toutes les écoles;
- **renforcer la Maison de l'orientation par davantage d'antennes régionales**, afin l'accélérer le réseautage entre l'école et l'emploi;
- **promouvoir des journées de découverte et des stages dans des entreprises du secteur artisanal**, y compris dans la Grande Région, et promouvoir les métiers de l'artisanat comme une perspective professionnelle valable;
- améliorer la **coopération entre les écoles, les entreprises et les chambres professionnelles** en mettant à disposition des interlocuteurs spécifiques;
- en coopération avec le Fonds national de la recherche, familiariser les élèves avec une **large gamme de carrières dans le monde des sciences et de la**

recherche et promouvoir, par la même occasion, la coopération entre les écoles, notre Université et d'autres instituts de recherche publics.

- **réaliser une analyse systématique du marché du travail** afin de pouvoir adapter les mesures d'orientation à la demande sur le marché du travail.

6.7 Revaloriser la formation professionnelle

Les mutations rapides des systèmes d'énergie et de mobilité posent de nouveaux défis en matière de formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle il est important d'accorder une plus grande valeur aux métiers de l'artisanat dans notre société et de veiller à ce que le choix d'une formation professionnelle ne soit pas la conséquence d'une orientation par l'échec chez les jeunes.

Pour déi gréng, le principe du libre choix de la profession est déterminant. Ni le genre ni l'origine socioculturelle des élèves ne devraient préjuger de cette orientation professionnelle. D'ailleurs celle-ci doit aborder non seulement la profession, mais également le projet de vie, de manière générale. La précondition d'une formation professionnelle réussie est la coopération entre l'école et le monde du travail. Ce n'est qu'ainsi qu'une politique de formation professionnelle cohérente peut voir le jour.

déi gréng veulent accorder davantage de valeur à la formation professionnelle en alternance. L'échange entre formation théorique et pratique, voire la valorisation d'expériences de stage, y compris dans l'enseignement secondaire classique, constituent des instruments importants pour relier l'école et le monde du travail. Par ailleurs, la formation professionnelle doit être adaptée à la situation linguistique particulière du Luxembourg et à l'évolution démographique du pays.

déi gréng vont:

- si possible, **proposer toutes les filières professionnelles en allemand et en français**, afin de lever les obstacles linguistiques lors de la formation et améliorer ainsi l'égalité des chances dans le contexte linguistique complexe du pays;
- examiner dans quels domaines une **formation professionnelle en anglais** pourrait être utile et, le cas échéant, la proposer. C'est nécessaire pour donner à une partie des jeunes primo-arrivants une opportunité de suivre une formation professionnelle;
- **revaloriser le tuteur et le conseiller à l'apprentissage**, afin d'accompagner les apprentis de manière plus efficace et de réduire le nombre de décrochages.
- **transmettre l'autonomie, la motivation, la fiabilité et l'esprit d'équipe**, parallèlement aux compétences spécialisées;
- renforcer la **fonction d'exemple des communes** et des administrations publiques en proposant une grande offre de stages;
- **inscrire un droit à l'éducation à vie** et proposer des formations continues de qualité, en accompagnement professionnel ou à temps plein (formation tout au long de la vie) et garantir les mêmes droits pour toutes les catégories professionnelles (p.ex. indépendants et professions libérales) Encourager en plus le développement et le recours aux techniques d' « apprentissage en ligne ».

6.8 Des études universitaires ouvrent de nouvelles perspectives

Des études universitaires ouvrent de nombreuses possibilités dans le monde professionnel. C'est la raison pour laquelle déi gréng, dans leur politique de l'enseignement supérieur, veulent proposer leurs meilleures opportunités et conditions pour que les étudiants puissent compléter des études au Luxembourg ou à l'étranger.

Les études ne constituent souvent que le premier pas pour réussir l'insertion dans le monde du travail. Souvent les études et les stages vont main dans la main. Même si nous saluons cette tendance, les jeunes ne devraient pas travailler sans être payés ou sans être couverts ni par la sécurité sociale ni par une assurance retraite. Les stages sont importants pour entrer dans le monde du travail, mais il faut définir un cadre légal et des normes de qualité. En particulier, les institutions publiques doivent donner l'exemple dans ce domaine.

déi gréng veulent également accélérer le développement de l'Université du Luxembourg et investir dans les compétences spécialisées et sociales des personnes qui y étudient et font de la recherche. L'enseignement et la recherche doivent outiller la société à trouver des pistes de solutions aux problèmes et aux défis du développement durable.

déi gréng vont:

- **promouvoir davantage le rôle de formation et d'orientation sociétale de l'Université du Luxembourg**. Les projets, les études et les résultats des recherches doivent être diffusés activement au-delà des cercles d'experts. Continuer à renforcer la promotion du Fonds national de la recherche en ce sens;
- **promouvoir davantage les activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des humanités doivent être davantage encouragées;**
- indépendamment de l'offre d'études à plein temps, **étoffer celle des formations professionnelles en alternance**;
- **proposer aux chercheurs et aux étudiants de meilleures conditions de vie et de travail**, en particulier des logements suffisants et abordables à proximité du campus universitaire et des communes voisines;
- mettre davantage en réseau les chercheurs et **professeurs luxembourgeois à l'étranger** avec l'Université du Luxembourg et regrouper des activités universitaires et scientifiques;
- réduire le **nombre des contrats à durée indéterminée** à l'Université;
- mieux **intégrer les associations d'étudiants**, au niveau de l'Université, des Facultés et des Instituts;
- promouvoir davantage les fédérations nationales d'étudiants et les consulter régulièrement sur des questions politiques les concernant; promouvoir l'émergence d'une **vie étudiante multiculturelle et vivante** au Luxembourg;
- proposer davantage de **logements publics ou subventionnés** dans les principales destinations d'études de nos étudiants, surtout pour ceux qui démarrent des études.
- augmenter **l'effectif du CEDIES** (Centre d'information sur les études) afin de mieux pouvoir conseiller et accompagner les étudiants.
- **élargir les bourses d'études aux étudiants** poursuivant leurs études dans des écoles professionnelles à l'étranger;
- **élaborer des normes de qualité et des rémunérations financières** pour des stages universitaires et post-universitaires **auprès d'institutions publiques;**
- En collaboration avec l'Université de Luxembourg, développer un concept de recrutement qui ira à l'encontre du manque de personnel enseignant qualifié au Luxembourg.

7. Renforcer la santé

Pour déi gréng, la politique de la santé place les êtres humains au centre. La prévoyance-santé, l'accès à l'expertise médicale et aux informations ainsi que les thérapies adaptées à chaque personne constituent les éléments de base d'une politique de la santé réussie. Le double financement de la politique de la santé par les impôts et les prélèvements sociaux témoigne de la solidarité de notre société, qu'il s'agit de consolider et de renforcer.Il faut recenser au moment opportun les nouvelles évolutions, par exemple l'émergence de risques planant sur la santé en raison de changements de style de vie et d'habitudes de travail, ou de nouveaux constats pertinents pour la prévention et la thérapie, et, le cas échéant, de les intégrer dans la politique nationale de santé.

Le Luxembourg dispose d'un système de soins de santé excellent et nous avons l'ambition de le développer davantage. Cependant, dans le domaine de la médecine préventive et du remboursement financier de soins par des méthodes médicales alternatives, nous avons un retard à rattraper et ceci également en comparaison avec d'autres pays européens. Déi gréng veulent changer cette situation et mettre en place pour les assurés une offre de première classe dans les domaines de la médecine préventive et du soutien financier pour les médecines alternatives scientifiquement évaluées.

déi gréng vont:

- **fonder un « Observatoire de la santé publique »**, dont la mission sera de recueillir et d'analyser des données épidémiologiques et d'élaborer des stratégies nationales de prévention et de traitement de maladies telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires, les diabètes, les maladies rares et les maladies liées à la pollution;
- **élaborer une carte sanitaire pour le secteur extrahospitalier** ainsi que pour d'autres domaines de la santé (p.ex. handicap, troisième âge, etc.) et l'évaluer régulièrement;
- tenir compte, dans un Plan national « santé », des **conséquences et des risques d'un monde de plus en plus numérisé**: hygiène de vie et nouveaux moyens de communication, sédentarité , addiction aux jeux vidéo, harcèlement sur internet...;
- **introduire une nomenclature transparente et harmonisée pour toutes les prestations médicales** et les mettre à jour régulièrement en fonction de l'évolution scientifique en la matière. La compensation financière d'un service presté doit tenir compte de façon équivalente du temps passé avec le patient et le travail sur son dossier d'une part, et de la technicité et du risque d'un examen ou d'une intervention médicale de l'autre;
- soumettre des **méthodes de traitement manuel et de médecine complémentaire**, telles que l'acupuncture, la nutrithérapie et les thérapies naturelles à une évaluation scientifique et, le cas échéant, les inscrire sur la liste des prestations de la Caisse nationale de santé;
- mettre en pratique le Plan d'Action National de Lutte contre le Mésusage de l'Alccol (PALMA) malgré la pression des groupes de pression des producteurs et des distributeurs;
- **promouvoir la coopération interdisciplinaire**, tant entre les différents services médicaux et les services spécialisés qu'entre les méthodes et les traitements de médecine complémentaire; mettre rapidement en œuvre **le plan national « maladies rares »**;
- mettre en œuvre **le plan « antibiotiques »** et améliorer le travail de sensibilisation en matière d'abus d'antibiotiques;

- **réunir tous les textes législatifs relatifs à la santé dans un « Code de la Santé »**;
- faire avancer la **recherche** dans les domaines de la biomédecine, de la génétique et de la médecine personnalisée;
- mettre en œuvre la **convention d'Oviedo sur la bio-éthique**
- promouvoir des cabinets médicaux communs, ouverts 24h/24, afin de pouvoir offrir des soins de santé de haute qualité, surtout dans les régions rurales du pays.

7.1 Vivre dans un environnement sain

Les polluants, le bruit, les particules fines, les champs électrmagnétiques ainsi que les conditions de travail difficiles, l'insuffisance d'exercice physique nuisent à la santé et causent souvent des maladies chroniques. C'est la raison pour laquelle l'interaction entre les facteurs environnementaux et la santé devrait être perçue comme un sujet essentiel dans la politique de la santé.

déi gréng vont:

- **interconnecter les services de la médecine environnementale et les services de consultation** et les établir comme pilier du système de santé;
- **o**rganiser le travail de **prévention de la médecine environnementale** de manière transversale;
- mettre à disposition des ménages, des lieux de travail et des bâtiments publics des **instruments pour contrôler la présence de substances chimiques, biologiques et physiques** dans les espaces intérieurs et subventionner des travaux d'assainissement, le cas échéant;
- inscrire les procédures de **diagnostic et de thérapie de la médecine environnementale** dans le catalogue des prestations de la Caisse nationale de santé.

7.2 Priorité à la prévention

La politique de la santé de déi gréng mise avant tout sur la prévention. En premier lieu, nous voulons protéger la santé des citoyen-ne-s et prévenir l'apparition de maladies. Une médecine axée sur les mesures de prévention peut éviter de nombreux traitements coûteux, mais surtout éviter beaucoup de souffrance humaine.

déi gréng vont:

- introduire un bilan général de santé financé par la Caisse Nationale de Santé. A l'image des plans de prévention du cancer, un tel bilan permettra aux gens de faire faire un contrôle de leur état de santé général à des intervalles réguliers. De cette façon, les chances d'une détection précoce pourra améliorer les chances de guérison pour beaucoup de maladies;
- intégrer **le principe de la sante préventive** dans les domaines de la protection des consommateurs, de l'agriculture, de la mobilité, de la construction de logements, de la recherche, de l'école, de l'encadrement et du sport;
- **créer un Fonds de la santé afin de promouvoir des politiques de santé préventives**;

- promouvoir et soutenir **le sport en tant que mesure de prévention et de thérapie**;
- généraliser l'utilisation d'aliments issus de l'agriculture biologique dans les cantines publiques et les hôpitaux;
- **mener systématiquement des campagnes d'information et de prévention dans les domaines de la toxicomanie, la contraception, le VIH et le suicide**;
- **réduire à un minimum les champs électromagnétiques émis par les infrastructures de téléphonie mobile et leur utilisation**, en particulier à proximité des écoles et des établissements de soins;
- **soutenir des projets pilote dans lesquels la transmission de données sans fil se fait par les ondes lumineuses (p.ex. Technologie VLC)**, afin de diminuer les effets des rayonnements électromagnétiques
- introduire une éducation à la santé chez la population dès l'âge scolaire;
- faire des audits d'évaluation des divers programmes de prévention qui existent, et en cas de nécessité, mettre en place de nouveaux programmes et recibler ou arrêter des programmes actuels.

7.3 Revaloriser les professions de santé

Notre système de santé souffre d'une pénurie générale de personnel. Afin d'inverser ce constat, nous avons besoin d'une stratégie tournée vers l'avenir, fondée sur des faits, avant que le système ne subisse un préjudice durable. Il faut également soutenir la formation continue pour les professions de santé, afin de garantir une qualité constante dans les prestations.

déi gréng vont:

- **élaborer une cartographie nationale des professions de santé** afin de pouvoir calculer le besoin actuel et futur de personnel;
- **créer des invites pour encourager les étudiant-e-s à choisir des professions de santé**;
- **promouvoir la formation continue dans le système de santé**, proposer davantage de formations continues dans le domaine de la médecine de l'environnement ainsi qu'une formation continue dans le domaine de l'utilisation de cannabis médical;
- **introduire une formation continue obligatoire pour les médecins.** Le financement de ce Life Long Learning pourra soit être pris en charge directement par l'Etat, soit par une légère augmentation des tarifs (pour les médecins qui font des formations continues régulièrement). Eventuellement refuser l'autorisation de pratiquer à des médecins qui ne font pas de formation continue pendant trop longtemps;
- **développer et revaloriser la formation des infirmiers et infirmières** et accorder des compétences supplémentaires aux infirmiers qualifiés.

7.4 Garantir la qualité dans les hôpitaux

Le nouveau plan hospitalier définit l'évolution du paysage hospitalier au Luxembourg pour les prochaines années. Des centres de compétence regrouperont les connaissances médicales spécialisées, tandis que la qualité des prestations dans les hôpitaux sera mieux contrôlée. Malgré ces améliorations, il reste encore beaucoup de chantiers dans le domaine des hôpitaux. Par exemple en matière de saturation chronique des services d'urgences , il faut agir rapidement.

déi gréng vont:

- **mettre en pratique les suggestions émises à la suite des analyses des services d'urgence**, afin de rémédier aux faiblesses actuelles relevées au niveau national;
- **renforcer les services d'urgence dans les hôpitaux** et les doter de médecins urgentistes spécialisés qui auront la possibilité de soigner les patient-e-s dans des « lits portes » jusqu'à une durée de 24 heures et tester les possibilités et les limites des admissions virtuelles dans le cadre d'un projet pilote;
- Améliorer l'attrait du service en milieu hospitalier (p.ex. en introduisant une rémunération standard pour les médecins d'urgence,…);
- équiper toutes les maisons médicales de **services pédiatriques**;
- **introduire un contrôle qualité général des prestations de santé**;
- contrôler la mise en pratique de la **documentation obligatoire des hôpitaux** et l'évaluer régulièrement;
- **adapter la dotation en personnel** dans les hôpitaux et les maisons de soins aux besoins réels; ce qui signifie également
    - Équiper chaque hôpital d'un infectiologue ;
    - Équiper l'unité d'AVC de personnel qualifié en nombre nécessaire et de chirurgiens formés en thrombectomie.

7.5 Développer les droits des patients

Les droits des patient-e-s permettent d'aborder les prestations médicales de manière responsable dans notre système de santé. Ils ne restreignent pas pour autant la responsabilité des médecins ni les possibilités de la médecine moderne. Le développement des offres ainsi qu'un accès sans entraves aux prestations de santé font partie des droits des patient-e-s.

déi gréng vont:

- faire parvenir annuellement aux prestateurs de soins et aux patients une liste des soins médicaux et des médicaments prescrits et reçus. Evaluer ces données de façon statistique;
- créer un **fonds d'indemnisation** pour la responsabilité médicale en cas de dommages lors des traitements;
- **introduire le tiers payant généralisé progressivement.** La mise en œuvre technique doit garantir la transparence des prestations assurées et des coûts y relatifs et cela pour tous les acteurs (patients, médecins et caisses de maladie);
- garantir **l'accès universel aux prestations de santé de base** pour toutes les personnes résidant au Luxembourg, même si elles n'ont pas de domicile fixe ou s'ils ne sont pas couverts par la sécurité sociale;

- promouvoir la possibilité de disposer d'un dossier de soins électronique uniforme au niveau national et dans tous les secteurs de santé. Avec l'autorisation des patient/es, le dossier électronique des patients devrait être mis à jour et actualisé par les prestataires de soins et la consultation de ces données devrait être promue;
- offrir un soutien aux patient/es lors de la demande d'un deuxième avis professionnel en cas d'intervention médicale majeure;
- améliorer les soins et le conseil après des interventions en ambulatoire, par exemple grâce à un accompagnement dans un hôtel hospitalier ou des offres complémentaires numériques;
    - mettre à disposition des proches des patient-e-s des possibilités pour passer la nuit à proximité des hôpitaux;
- mettre en œuvre le plan d'action européen « Stroke Action plan for Europe 2018-2030 » au Luxembourg et développer **un centre de soins post-traitement et de conseil pour les patient-e-s ayant subi un accident vasculaire cérébral** ainsi que leurs familles;
- élaborer des diagnostics et des thérapies personnalisées , et des profils de tolérance immunitaire;
- **garantir un accès sans entraves pour les personnes aux besoins spécifiques**, par exemple en ayant recours à des interprètes en langue des signes dans des établissements médicaux;
- étudier les possibilités, pour que les fonctionnaires européens, assurés à travers le système de la Sécurité sociale européenne et résidant au Luxembourg, puissent bénéficier des mêmes tarifs que les résidents lors de leurs consultations médicales et séjours hospitaliers;
- analyser et améliorer les conditions de travail et de vie de personnes atteintes de maladies chroniques et/ou dégénératives non curables (p.ex. MS);
- développer de nouveaux concepts de soins pour l'accompagnement de personnes nécessitant un encadrement 24h/24 (comme dans le cas de l'ALS);
- négocier l'abolition du supplément de 66% pour des prestations médicales lors d'une hospitalisation en 1ère classe.

7.6 La santé à l'école et au travail

Pour rester en bonne santé, il faut s'y prendre tôt. L'éducation à la santé et le développement de services de médecine scolaire jouent un rôle central en ce sens.

Une grande partie de la vie d'adulte se déroule, pour beaucoup de personnes, sur le lieu de travail. La prévention et l'information des questions de santé doivent y jouer un rôle important.

Médecine scolaire

déi gréng vont:

- Renforcer **les services de la médecine scolaire national et communaux avec du personnel spécialisé** et les revaloriser;
- **introduire la médecine scolaire dans l'éducation précoce (cycle 1.0) ;**
- développer des programmes de santé et d'alimentation dans les écoles et les structures d'accueil;

- encourager aussi bien l'activité physique pendant les cours que l'enseignement à l'air libre;
- développer les programmes d'éducation sexuelle dans les écoles, les maisons de jeunes et les structures d'accueil;
- **introduire des cours de premiers secours obligatoires pour tous les élèves;**
- mettre à disposition un/e infirmier/ère qualifié/e dans chaque école accueillant un nombre donné d'élèves.

Médecine du travail

déi gréng vont:

- étendre le champ d'action des médecins du travail et mettre davantage l'accent sur la prévention sur le lieu de travail: reconnaître que le comportement managérial, l'organisation et le déroulement des tâches constituent des facteurs importants pour l'état de santé des travailleurs et en tenir compte dans la médecine du travail;
- reprendre dans la liste des maladies professionnelles **les affections déclenchées manifestement par les substances chimiques sur le lieu de travail, par exemple les pesticides**;
- **sanctionner plus sévèrement le harcèlement psychologique et sexuel sur le lieu de travail et dans les réseaux sociaux**;
- **développer les services d'aides destinés aux victimes de harcèlement sexuel et de violences dans le monde professionnel**;
- renforcer le rôle des délégués à la santé dans les délégations des travailleurs
- Promouvoir des programmes de prévention et de traitement du burn-out;
- Rassembler les différentes compétences dans le domaine de la médecine au travail sous la compétence d'un seul ministère. Actuellement, ces compétences sont réparties sous plusieurs instances : l'ITM (Inspection du Travail et des Mines sous la compétences du Ministère du Travail), AAA (Association Assurances Accidents) et DSATE (Division de la Santé au Travail et de l'Environnement sous la compétence du Ministère de la Santé) et les services de santé au travail (STI, STM, ASTF, sous la compétence du ministère des Fonctions Publiques).

7.7 Vieillir en bonne santé

Des seniors qui profiter pleinement de la vie : c'est l'objectif d'une politique de la santé réussie et un vrai défi sociétaire.

déi gréng vont:

- **renforcer les plans de prévention** qui contribuent à un vieillissement en bonne santé, à la préservation de l'autonomie et de l'autodétermination et qui permettent d'éviter des situations de dépendance;
- soutenir des projets communaux qui luttent contre **l'isolement des personnes âgées** et ainsi contre la perte d'autonomie; promouvoir les restaurants de seniors, le projet « senior plus », entre autres ;
- promouvoir par des fonds publics **des formes de logement alternatives et des constructions adaptées aux seniors** (logements communautaires pour personnes âgées, maisons multigénérationnelles, ...).

- **renforcer les offres de soins de proximité et à domicile** et mieux interconnecter les différentes offres;
- proposer des **thérapies de la douleur** sur l'ensemble du territoire et les inscrire sur le catalogue des prestations de la Caisse nationale de santé;
- **promouvoir les soins palliatifs** et proposer des programmes de formation continue supplémentaires pour les médecins et les soignants dans le domaine de la médecine palliative et des soins palliatifs;
- partir du principe que tous les citoyens adultes sont automatiquement **donneurs d'organes**, s'ils n'ont pas pris d'autres dispositions pendant leur vie;
- **uniformiser les « dispositions de fin de vie »** et améliorer l'information donnée aux citoyens;
- **lever les entraves à l'accès à l'euthanasie active**.

7.8 La bonne dose de thérapie

Les pharmaciens sont souvent les premiers interlocuteurs en cas de maladie. Leur rôle de conseil n'est cependant pratiquement pas pris en compte pour élaborer une politique de santé préventive.

Le catalogue des prestations de la Caisse nationale de santé doit être revu en matière de médicaments et de thérapies alternatives.

déi gréng vont:

- **renforcer le rôle des pharmaciens**, notamment en matière d'informations sur les effets et les effets secondaires et le contrôle des coûts des médicaments;
- **analyser le système des pharmacies de service** et l'adapter aux besoins de la population;
- mieux informer les citoyen-ne-s sur les risques du **commerce de médicaments en ligne**;
- trancher la question du financement et de la prise en charge de l'emballage sous blister;
- revoir la liste des médicaments autorisés et y inscrire, en autres, le cannabis médical;
- inclure également **l'ostéopathie, les traitements psychothérapeutiques et le conseil nutritionnel** dans le catalogue de la CNS;
- Faire un examen de la liste des pathologies lourdes (Annexe G des statuts de la CNS) qui ont droit à un remboursement à 100% des frais de physiothérapie et ajouter d'autres pathologies (p.ex. les lypoedèmes) si cela correspond à une nécessité argumentée;
- promouvoir et soutenir le recours aux **thérapies musicales, sonores, artistiques, aromatiques et physiques** proposées dans des institutions conventionnées;
- généraliser les conditions de remboursement des **prothèses**;
- introduire le remboursement des stérilisations opératoire chez les hommes et les femmes;
- Rembourser les frais de traitement de dysfonctionnements érectiles médicalement induits.

7.9 Promouvoir une psychiatrie axée sur la dignité humaine

Le traitement psychiatrique des patient-e-s mérite une attention particulière. Nous devons veiller à ce que les droits des patient-e-s à l'intimité et au respect de soi soient également respectés en psychiatrie. Il faut protéger les personnes souffrant d'une maladie mentale contre toute forme de discrimination. Les experts psychiatriques doivent dépister les causes de la maladie et tenir compte de faisant de l'environnement social et familial des patient-e-s, des carences alimentaires et des polluantsenvironnementaux.
Le contact humain, les entretiens et les psychothérapies individuelles exigent d'importantes ressources humaines, ais ne doivent pas être remplacés simplement par des thérapies médicamenteuses.

déi gréng vont:

- **poursuivre la décentralisation de la psychiatrie**, l'accompagner par un organe consultatif scientifique, qui sera également impliqué lors de l'élaboration de lignes directrices pour les thérapies;
- **créer des offres pour accompagner les proches des patient-e-s psychiatriques** dans les domaines de la psychiatrie des jeunes, des adultes et de la médecine légale;
- développer **les soins en ambulatoire** par des offres de psychothérapie, de psychiatrie sociale et de thérapies multidisciplinaires;
- **améliorer la coopération entre la psychiatrie aigüe stationnaire et les structures ambulatoires décentralisées;**
- **développer les offres des départements de psychiatrie infantile et juvénile ouverts et stationnaires**;
- **améliorer le traitement et l'accompagnement dans des structures ouvertes** et renforcer les droits de codécision des patient-e-s;
- réaliser la structure décentralisée pour la psychiatrie légale à Schrassig le plus rapidement possible;
- **développer et renforcer les services de traitement des addictions;**
- **créer un organe de médiation pour les servicespsychiatriques;**
- **poursuivre la réforme du CHNP avec les moyens nécessaires**, moderniser les infrastructures et utiliser l'ancien bâtiment (« building ») tout au plus pour des tâches purement administrative;
- Introduire la spécialité médicale de la "psychosomatique" au Luxembourg (tant en cas de traitement ambulant que stationnaire).

2e Partie
Avançons ensemble

Le Luxembourg est aujourd'hui un pays qui connaît des succès inédits. Le pays est en plein essor et attire des entreprises internationales des secteurs d'activités les plus variés. Des personnes du monde entier viennent vivre et travailler chez nous. L'amour envers notre pays, nos paysages, notre environnement, l'Europe et envers l'humanité nous relie tous.

Cependant il semble que la cohésion est en train de disparaître dans un grand nombre de nos villes et villages. Or, en raison de l'augmentation de la population, nous devons renforcer cette cohésion et empêcher le creusement des inégalités entre les pauvres et les riches dans notre pays. C'est non seulement une question d'équité, mais également de raison. Car les pays qui progressent sont ceux qui se caractérisent par une justice sociale. Nous avons besoin de davantage de solidarité entre les riches et les pauvres, la ville et la campagne, les Luxembourgeois de souche et les nouveaux arrivants, les femmes et les hommes.

Chapitre III
Le droit à un bon vivre-ensemble pour tous

déi gréng défendent une société ouverte, dans laquelle nous organisons notre vie commune ensemble et non chacun de son côté. C'est la raison pour laquelle nous voulons créer les conditions pour que tous les habitants puissent mener une bonne vie indépendamment de leurs origines. Nous promouvons le bien commun et, en même temps, n'oublions pas les intérêts de la génération à venir. Une société outillée pour relever les défis de l'avenir ne peut être qu'une société dans laquelle les habitants participent et sont là les uns pour les autres.

L'autodétermination et l'égalité restent des valeurs importantes pour nous. La moitié du pouvoir aux femmes, c'est ce que nous défendons depuis la création de notre parti. C'est justement en ce moment, où le mépris et les abus à l'encontre des femmes par des hommes en situation de pouvoir sont devenus visibles pour tous, qu'il est important de défendre des idées féministes ambitieuses et de les mettre en œuvre avec détermination. Nous y arriverons si nous créons des possibilités, dès la petite enfance, de développer un esprit critique envers les médias et la culture. Nous voulons renforcer l'éducation à la culture dans les écoles et d'autres établissements et améliorer les conditions de travail des créateurs de culture. En effet, sans culture, comment dessiner une vision attrayante et convaincante d'un avenir équitable?

8. Faciliter l'intégration

Au sein de l'UE, le Luxembourg est perçu comme un pays exemplaire également dans le domaine de l'immigration. Depuis plus de 150 ans, nous avons compris que des frontières ouvertes pouvaient enrichir notre pays à tous les niveaux. Cela présuppose que les Luxembourgeois-e-s et les nouveaux arrivants coopèrent de manière ouverte et entreprennent les efforts nécessaires, car une intégration réussie repose sur un engagement réciproque, de la part de la société d'accueil et de la part des migrants.

Ces dernières années, la population a augmenté de plus de 10.000 personnes par an. Cela est dû en partie à notre économie en plein essor. Cependant à cela s'ajoute également la grande qualité de vie qui caractérise le Luxembourg. L'accueil humanitaire des réfugiés ne représente qu'une petite partie de l'augmentation de la population. Cependant, dans ce domaine en particulier, les défis en matière d'intégration sont particulièrement importants. Les réfugiés ayant fui la guerre et trouvé le chemin vers l'Europe et le Luxembourg ont besoin d'un accompagnement particulier et d'aide afin de surmonter les expériences dramatiques vécues dans leur pays d'origine. En plus, pour eux, les défis de l'intégration culturelle sont particulièrement grands. Notre aide sera donc aussi requise dans ce domaine-là.

Dans le domaine de l'immigration, nous allons continuer à relever de nombreux défis: Les perspectives scolaires pour les enfants issus de familles immigrées sont en-dessous de la moyenne et donc non-satisfaisantes. Par ailleurs, la participation des non-Luxembourgeois à la vie politique reste insuffisante. Le traitement des demandeurs d'asile au Luxembourg doit aussi être amélioré.

8.1 Renforcer la participation politique

Depuis leur création, déi gréng s'engagent en faveur de la participation politique et de l'intégration des citoyennes et citoyens étrangers et ne veulent pas que ceux-ci dépendent d'un modèle dépassé, fondé sur la nationalité, puisqu'il s'agit là d'un modèle qui les tend à les exclure.

En matière d'élections communales et européennes, des améliorations considérables ont été apportées ces dernières années. En 2015, le référendum sur le droit de vote pour les résidents lors des élections nationales a cependant montré qu'en ce moment, une majorité considérable de Luxembourgeois refusent d'accorder l'accès au droit de vote uniquement sur la base d'une durée de résidence minimale. déi gréng respecteront l'issue du référendum.

Cependant, le problème du déficit démocratique reste entier, dû au fait que seulement un petit peu plus que la moitié des résidents participent aux élections nationales. L'autre moitié est soit exclue des élections ou ne voit pas l'utilité, voire le besoin, de s'inscrire sur les listes électorales pour les élections communales ou européennes. C'est pourquoi déi gréng sont d'avis qu'il faut renforcer les efforts en vue d'accroître leur participation politique et sociale, même si la voie de la participation aux élections nationales reste fermée pour l'instant. Par ailleurs, la participation à la vie politique ne se limite pas à la participation aux élections.

déi gréng vont:

- Renforcer les campagnes de sensibilisation qui appellent à l'inscription sur les listes électorales;
- Renforcer le rôle des commissions de l'intégration sur le plan communal;
- Renforcer l'éducation politique à l'école, au sein des Maisons Relais et au travail;
- Retravailler le Plan national d'intégration avec les représentants de la société civile et mettre à disposition les moyens nécessaires pour le mettre en œuvre rapidement;

- Commander un rapport sur l'intégration tous les deux ans, pour étayer, à l'aide de données statistiques, la réussite ou l'échec des initiatives mises en place;
- Réformer le Conseil national pour étrangers et renforcer sa fonction consultative, y compris en matière de projets législatifs.

Les élections européennes

Tous les citoyens de l'UE résidant au Luxembourg peuvent participer aux élections européennes, soit dans leur pays d'origine, soit au Luxembourg. En 2014, le Luxembourg a enfin adapté ses règles à celles prévalant partout dans l'UE. Les citoyens de l'UE peuvent maintenant participer aux élections européennes sans condition de durée de séjour minimale ; il suffit qu'ils habitent au Luxembourg et s'inscrivent à temps sur les listes électorales.

déi gréng vont:

- Renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation appelant à l'inscription des citoyennes et citoyens n'ayant pas de passeport luxembourgeois sur les listes électorales;
- Donner systématiquement la possibilité aux citoyens de l'UE, lors de leur inscription à la commune, de s'inscrire également sur les listes électorales à ce moment-là.

Les élections communales

Les citoyens de l'UE et les ressortissants de pays tiers peuvent participer aux élections communales s'ils se sont inscrits sur les listes électorales. Dans ce cas, le droit de vote devrait se transformer en obligation pour eux aussi, afin que toutes les citoyennes et tous les citoyens aient les mêmes droits et obligations.

déi gréng vont:

- Introduire l'inscription automatique des citoyennes et citoyens non-luxembourgeois sur les listes électorales. Ainsi celles-ci et ceux-ci devront également s'acquitter de l'obligation d'aller voter,
- Abaisser la durée de séjour minimale de 5 ans à 3 ans pour pouvoir exercer le droit de vote passif lors des élections communales.

8.2 Construire des ponts

La langue luxembourgeoise est un des multiples facteurs d'intégration importants. C'est la raison pour laquelle il est important de promouvoir davantage l'apprentissage de la langue.

déi gréng vont:

- Préserver et développer notre diversité linguistique car elle constitue l'un de nos atouts. La langue luxembourgeoise est importante, mais l'allemand, le français et l'anglais le sont aussi. Le Luxembourg a besoin de ces quatre langues et doit les promouvoir. La diversité linguistique ne doit cependant pas mener à l'exclusion;
- Évaluer et améliorer le « congé linguistique » proposé et financé par l'État, développer et flexibiliser l'offre de cours de luxembourgeois;

- Proposer aux citoyens étrangers, dès leur arrivée au Luxembourg, de meilleures possibilités pour apprendre la langue luxembourgeoise;
- Regrouper les offres dans le domaine de l'immigration, afin que les immigrés puissent bénéficier d'offres cohérentes jusqu'à leur éventuelle naturalisation;
- Adapter notre système éducatif et la formation continue aux enfants et adultes résidant au Luxembourg (voir le chapitre sur l'école); supprimer la ségrégation due aux classes d'accueil dans l'enseignement secondaire et promouvoir un échange par le biais de cours communs;
- Mieux promouvoir les possibilités de naturalisation proposées par la nouvelle loi sur la nationalité et améliorer la loi afin de faciliter davantage l'intégration;
- Renforcer les compétences interculturelles sur le lieu de travail, en particulier dans la fonction publique ainsi que dans le secteur socio-éducatif conventionné grâce à la formation continue;
- Soutenir financièrement les communes et les syndicats communaux qui souhaitent disposer d'un délégué à l'intégration;
- Promouvoir et soutenir l'échange et le réseautage entre les communes, l'État et la société civile dans le domaine de l'intégration;
- Poursuivre les efforts de coordination nationale du travail d'intégration et le soumettre à une évaluation continue;
- Soutenir davantage les associations sportives et musicales, ainsi que des organisations de jeunesse et leurs associations locales, si leurs activités reposent sur une approche d'intégration ;
- Mettre en place un observatoire pour toutes les formes de discrimination.

8.3 Humaniser la politique de réfugiés

La politique d'asile européenne est répressive, non-solidaire et axée sur le repli sur soi. Ce cloisonnement est inhumain et exacerbe, à terme, les problèmes. Nous voulons changer cela. La problématique de l'asile restera un défi important tant qu'une politique de l'UE claire sur la promotion et la régulation de l'immigration légale provenant de pays tiers n'aura pas été définie. La Mer méditerranée ne doit pas être un cimetière pour les réfugiés originaires d'Afrique ou du Proche-Orient.

En même temps, il est essentiel de faire plus pour accueillir humainement les réfugiés traumatisés en provenance de régions en guerre du Proche et Moyen-Orient. Le Luxembourg n'a pas hésité à apporter sa contribution en matière d'accueil des réfugiés au cours de ces dernières années. Cependant, ces efforts doivent être poursuivis et renforcés.

déi gréng vont:

- S'engager pour une politique de l'asile européenne commune, fondée sur le respect de la Convention de Genève;
- S'engager, au niveau européen, en faveur de voies pour élargir les migrations légales provenant de pays tiers, en particulier par le biais du concept de la « migration circulaire ». La « migration circulaire » signifie que, en accord avec des pays partenaires, une immigration limitée dans le temps est accordée, essentiellement à des fins d'éducation. Ainsi, les migrantes et migrants peuvent utiliser leurs compétences acquises dans leurs pays d'origine par la suite. Cela permettra d'éviter la fuite définitive de personnel qualifié;

- S'assurer que les durées légales de procédures soient respectées et introduire un système de suivi qui permette aux demandeurs de savoir à quel stade de procédure se trouve leur dossier;
- Veiller à ce que des personnes disposant d'un permis de séjour provisoire sur une longue période puissent, sous certaines conditions (enfants, intégration professionnelle, formation...) rester de manière permanente dans notre pays;
- Renforcer la coopération entre le gouvernement et les communes, afin de garantir un accueil digne pour les réfugiés dans toutes les communes; pour cela il est important que le gouvernement garde la compétence pour répartir les réfugiés sur différentes parties du territoire et qu'il soutienne les communes et les associations avec le but d'accueillir les réfugiés de manière digne et socialement viable. Par le biais d'un système national de quotas, les communes devraient être contraintes à s'occuper de l'accueil et de l'inclusion des réfugiés;
- Dans la mesure du possible, organiser les cours pour les enfants des personnes réfugiées dans les salles de classes et les bâtiments habituels de l'école et soutenir les communes lors de l'inclusion des enfants réfugiés dans des classes ordinaires;
- Créer un "guichet unique" pour permettre aux demandeurs d'asyle d'avoir un seul et même interlocuteur administratif pour la demande d'asyle, la sécurité sociale, le logement, l'intégration sur le marché de travail etc.;
- Introduire une carte électronique personnelle pour les demandeurs d'emploi, qui leur servira de pièce d'identité, de carte médicale et de carte de crédit pour diverses rémunérations publiques;
- S'engager pour des dérogations concernant l'accès à la nationalité luxembourgeoise pour des réfugiés plus âgés ayant obtenu le statut, surtout en ce qui concerne les exigences linguistiques;
- Améliorer les procédures en matière de définition et d'accompagnement de réfugiés nécessitant une protection particulière (p.ex. Mineurs non-accompagnés).
- Évaluer la pratique des retours volontaires subventionnés et, le cas échéant, l'améliorer;
- Lors de l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés ayant obtenu le statut, veiller à ce qu'ils puissent s'occuper de manière autonome et responsable de leurs vêtements et de leurs repas. Il faudrait, en outre, leur proposer immédiatement des possibilités de formation professionnelle et linguistique;
- Soutenir davantage l'hébergement des réfugiés ayant obtenu le statut chez des particuliers, par exemple, en accordant la possibilité, dans ces cas-là, d'octroyer le REVIS au-delà de 12 mois et créer des offres de professionnels de conseil et d'accompagnement, ceci pour donner du soutien aux ménages et aux réfugiés;
- Améliorer la coopération entre les différents acteurs publics et de la société civile dans l'accompagnement des réfugiés;
- Faciliter l'accès au marché du travail pour les personnes ayant demandé la protection internationale en démantelant la bureaucratie et en promouvant les initaitives qui pourront être utiles pour arriver à cette fin.

9. Créer les mêmes droits et la même reconnaissance

La politique, l'économie et la société doivent veiller à ce que les femmes et les hommes se trouvent sur un même pied d'égalité. L'égalité des chances et la lutte contre les désavantages existants font avancer les femmes et les hommes ainsi que la société.

déi gréng s'engagent pour une société dans laquelle toute discrimination sur la base du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'identité n'a pas droit de cité et dans laquelle personne n'est restreint dans son épanouissement et son potentiel en raison de rôles de genre dépassés.

9.1 Le droit de disposer de son corps et de planifier sa vie

L'auto-détermination comprend, tout d'abord, son propre corps ainsi que le droit des femmes et des hommes de disposer de leur corps et de décider de la manière dont ils souhaitent planifier leur vie.

déi gréng vont:

- Introduire ou développer des cours d'éducation sexuelle pour tous les enfants et les adolescents, adaptés à leur âge, sans tabous, promouvant la tolérance et le respect;
- Promouvoir les compétences spécialisées en matière d'éducation sexuelle chez le corps enseignant, le personnel encadrant et les parents et garantir le soutien nécessaire au « Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle » pour la réalisation de ses activités;
- Introduire le remboursement de tous les moyens de contraception, sans limite d'âge (y compris la stérilisation volontaire).
- Rendre passibles de poursuites judiciaires des interventions chirurgicales chez des personnes intersexuelles sans leur consentement explicite.

9.2 Les mêmes droits, quelle que soit l'identité de genre

déi gréng défendent une politique dans laquelle tous les êtres humains ont le droit de s'épanouir et de décider librement de leur vie sexuelle. C'est pourquoi nous voulons faire avancer l'égalité sur le plan légal et de la société et lutter activement contre les discriminations.

déi gréng vont:

- Reconnaître l'intersexualité et la transsexualité, tenir compte de leurs besoins spécifiques dans la vie publique et mettre en œuvre les recommandations du Conseil de l'Europe (voir Résolution 2048 (2015);
- Débattre des conditions-cadre juridiques de la médecine reproductive et les définir. Cela vaut en particulier pour le désir d'enfants des couples homosexuels (don d'ovocyte, don d'embryon, gestation pour autrui).

9.3 Encourager les hommes dans leur rôle de parent

Aujourd'hui encore, les perspectives d'ascension professionnelle sont nettement moindres pour les femmes que pour les hommes. L'écart de salaire s'élève encore en moyenne à 5,5 %, au détriment des femmes. Quand la famille s'agrandit, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes, voire suspendent leur activité professionnelle. Cela entraîne une dépendance financière, de la précarité en cas de séparation ou de divorce et un risque de pauvreté accru pour les femmes.

déi gréng vont:

- Introduire des comptes « épargne temps » et permettre ainsi aux travailleuses et travailleurs d'adapter leur temps de travail à leurs circonstances de vie et à leur situation familiale, sans être lésés en termes de droits à la retraite;
- Développer et garantir un encadrement de qualité pour les enfants sur tout le territoire, de la petite enfance jusqu'au diplôme de fin d'études secondaires.
- Promouvoir la notion de responsabilité équivalente des tâches de soin (garde, soins, ménage,…) non rémunérées à l'intérieur des familles, ceci afin d'éviter une répartition inégale des tâches. Parallèlement, la discussion sur l'appréciation générale et la réévaluation des travaux de garde et de soins peut être initiée;
- Encourager les entreprises à promouvoir davantage la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, par exemple par des mesures concrètes telles que des horaires de travail souples, des crèches d'entreprise, ...
- Au moment de l'orientation scolaire et de la formation professionnelle, tenir compte de l'aspect du genre, afin de dépasser une orientation en fonction des genres et d'encourager un choix d'études et de métiers qui tienne compte des intérêts et des compétences des jeunes;
- Adapter les offres de conseil, d'information et de formation continue spécifiquement aux situations de vie des femmes et des hommes. La promotion des mesures de reconversion professionnelle ou de retour dans le monde professionnel en font partie.

9.4 Plus de femmes dans des postes à responsabilité

déi gréng sont le seul parti au Luxembourg qui met en œuvre l'égalité des genres dans leur organisation: depuis la création du parti, il y a 35 ans, nous avons des organes et des listes paritaires. Notre objectif reste celui d'intégrer la dimension du genre et de renforcer la position des femmes dans la politique, les postes à responsabilité dans l'économie et les institutions étatiques, afin d'aboutir à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

déi gréng vont:

- Grâce à une modification de la loi sur le financement des partis, concrétiser la parité également sur les listes électorales communales, p.ex. en sanctionnant, par le financement, les partis ne présentant pas de listes paritaires;
- Créer des incitations afin que les femmes soient plus fortement représentées dans les organes de direction des petites et moyennes entreprises. Ainsi, il sera possible de restreindre la promotion de collaborateurs masculins par des supérieurs hiérarchiques masculins et les femmes pourront accéder plus rapidement à des postes à responsabilité dans les grandes entreprises;

- Pourvoir les postes d'encadrement et de direction des administrations étatiques et des institutions publiques par des effectifs du sexe sous-représenté;
- Grâce à un projet pilote « budget genré », soutenir la parité lors de l'élaboration des budgets de l'État et des communes.

9.5 Garantir les mêmes droits en termes de pensions et d'impôts

Notre système de retraite et notre régime fiscal reflètent une perception dépassée des rôles de genre: en effet, les femmes y sont perçues dans leur qualité de mères et d'appendices de leur mari apporteur de revenus. Par conséquent, le système encourage les femmes ayant de plus faibles revenus à prendre une pause pour élever les enfants, puis à travailler à temps partiel. Cela ne correspond pas à une vision moderne d'égalité dans la vie de famille et la vie professionnelle et entraîne souvent des pensions de retraite plus faibles et des situations de pauvreté pour les femmes âgées. Les femmes élevant seules leurs enfants, célibataires ou divorcées, sont particulièrement touchées par cette injustice.

déi gréng vont:

- Introduire un droit autonome à la retraite pour toutes les femmes et tous les hommes. Cela signifie par exemple que, pendant la période de pause pour élever les enfants, un montant minimal obligatoire est versé à la Caisse nationale de pensions;
- Introduire la séparation des retraites en tant que solution de transition;
- Supprimer l'imposition commune des personnes mariées pour la remplacer par une imposition individuelle avec des forfaits déductibles transférables (d'après le modèle belge);
- Améliorer et simplifier les pensions alimentaires chez les couples non-mariés;
- Réduire l'écart de salaire, qui s'élève à l'heure actuelle à 5,5 % en moyenne, au détriment des femmes, entre autres, grâce à des plans d'égalité obligatoires.

9.6 Dénoncer et combattre les violences contre les femmes

Toutes les femmes et tous les hommes ont le droit de vivre une vie sans violences domestiques et sexuelles. Les femmes et les enfants sont, de loin, les victimes les plus nombreuses de cette forme de violence physique; les hommes en sont plus souvent les auteurs.

déi gréng vont:

- Rendre passibles de poursuites judiciaires les violences physiques;
- Réaliser le travail de prévention nécessaire;
- Élargir l'encadrement des auteurs de violences et soutenir des concepts efficaces d'accompagnement et de traitement;
- Élargir l'offre de structures d'hébergement (foyers et maisons des femmes) et créer des logements abordables, afin que les victimes de violences puissent retourner à une vie normale;
- Présenter une stratégie complète pour sensibiliser aux mutilations génitales et les combattre; créer une aide concrète pour les victimes;

- Création d'un comité économiquement indépendant constitué de délégués de la société civile et qui analyse la publicité, développe des stratégies contre le sexisme dans les médias et propose, le cas échéant, des possibilités de sanctions;
- Encourager la discussion publique au sujet des représentations des sexes dans les médias et publicités;
- Renforcer le travail de sensibilisation pour lutter contre le sexisme dans les médias sociaux, les jeux d'ordinateur, les clips musicaux, etc.

9.7 Lutter contre la traite des êtres humains

La prostitution forcée et la traite des êtres humains sont étroitement liées et violent les droits fondamentaux. C'est pourquoi il faut combattre ces fléaux avec véhémence.

déi gréng vont:

- Mettre rapidement en œuvre la nouvelle loi sur l'exploitation sexuelle et l'évaluer à moyen terme. Le cas échéant, des améliorations seront apportées à la loi ou à ses modalités d'application.
- Lutter fermement contre toutes les formes de traite d'êtres humains, de prostitution forcée, d'exploitation des prostituées et de proxénétisme ;
- Placer les « clients » et donc le côté de la « demande » face à ses responsabilités par le biais de campagnes;
- Développer les services d'aide pour les personnes travaillant comme prostituées pour leur faciliter la sortie du milieu par exemple grâce à des projets d'assistance sociale de rue et de services de conseil de proximité;
- Élaborer des programmes en matière d'éducation sexuelle sur la base du respect mutuel et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Encourager les prostitué-e-s qui exercent cette activité de manière consentie et sans proxénète, à s'affilier auprès de la Sécurité sociale pour être couvertes par le droit du travail et de la protection sociale. Élaborer des mesures en vue de mieux protéger leur santé et rendre ces mesures plus accessibles;
- Développer une coopération transrégionale avec les pays voisins.

10. Promouvoir l'engagement sociétal

Ce sont surtout les citoyennes et citoyens qui créent le vivre-ensemble social du pays en s'engageant de manière bénévole dans un grand nombre de domaines. L'engagement dans la culture et le sport, le secteur caritatif, l'intégration de concitoyens étrangers ou auprès des services d'urgence et des pompiers montre que l'activité bénévole constitue un pilier important de notre société. C'est pourquoi déi gréng ont à cœur de soutenir cet engagement citoyen de manière ciblée au Luxembourg.

déi gréng vont:

- Commander une étude sur la vie associative au Luxembourg, afin de promouvoir l'engagement citoyen de manière plus efficace et de mieux comprendre les besoins des associations à but non lucratif;
- Encourager les femmes et les hommes à participer de manière plus active dans la vie associative;
- Apprécier et valoriser l'engagement des bénévoles dans des positions directrices des associations en les créditant d'un certain contingent d'heures de travail à leur compte d'heures de travail obligatoire;
- S'écarter d'une répartition stéréotypée des rôles dans le domaine de l'engagement social. La part des femmes reste encore trop faible chez les services de secours;
- Envisager l'introduction d'un congé associatif et valoriser ainsi l'engagement bénévole.

10.1 Prendre les jeunes au sérieux

Nous voulons créer les conditions pour que les jeunes aient leur mot à dire dans tous les domaines de la vie. Le Luxembourg a besoin d'une jeunesse engagée et critique qui soit soutenue de manière appropriée par l'État. La déclaration « La jeunesse est notre avenir » reste trop souvent creuse. déi gréng s'engagent pour une politique de la jeunesse forgée par les jeunes, dans laquelle priment la liberté, l'auto-organisation et l'équité sociale.

déi gréng vont:

- Encourager les jeunes à devenir des acteurs autonomes dans la politique et la société. Nous voulons prendre au sérieux les craintes et les inquiétudes des jeunes et leur donner un vrai droit de participer aux décisions, grâce à des processus de participation et de réflexion, dans tous les domaines et toutes les phases de la vie, la famille, le lieu d'éducation et de formation et la transition vers le monde professionnel;
- Promouvoir davantage les centres d'information décentralisés pour la jeunesse au niveau régional. Pour pouvoir participer davantage, il faut également avoir un meilleur accès aux informations et, en particulier, mieux pouvoir comprendre les corrélations sociales et politiques;
- Continuer à soutenir les associations nationales de jeunes et les organisations de la jeunesse. Les jeunes au Luxembourg n'ont pas assez de locaux (p.ex. Centres pour jeunes, ateliers artistiques, installations sportives etc.). C'est pourquoi nous allons développer l'offre de centres pour jeunes et proposer des activités d'éducation et de loisirs spécialement pour les jeunes;

- Valoriser le Parlement des jeunes et le développer en tant que plateforme d'expression pour tous les jeunes;
- Promouvoir activement le dialogue structuré avec des organisations de jeunesse et des délégations d'intérêts (p.ex. des organisations d'étudiants, CNEL, CGJL, Parlement des jeunes, etc.) et les consulter en cas de projets de loi engageants pour le futur;
- Reconnaître formellement l'engagement bénévole des jeunes et le certifier;
- Réfléchir à l'évolution de nos écoles et
    - Impliquer davantage les jeunes dans les processus décisionnels et revaloriser les possibilités de participation existantes dans nos écoles;
    - Intégrer les offres des associations et des organisations de jeunes dans la vie scolaire. Ainsi, les locaux scolaires peuvent être utilisés de manière créative après les cours et les élèves peuvent découvrir l'engagement bénévole et l'éducation non-formelle et informelle;
    - Mieux intégrer les offres des associations et organisations locales dans la vie à l'école et permettre ainsi à tous les élèves de profiter de ces offres. Cela permet de donner davantage de visibilité à l'engagement citoyen et d'améliorer sa compréhension.

10.2 Promouvoir le sport pour tous

Le sport, le mouvement et le jeu sont des besoins humains. Ils ne forment pas seulement le corps et l'esprit, ils apportent également du plaisir et de la joie. La valeur ajoutée du sport pour la santé, individuel ou collectif, n'est plus à démontrer. Le sport encourage l'intégration, le sens civique et le vivre-ensemble.

Le travail des bénévoles est très important dans le domaine du sport. Ils s'engagent corps et âme. Ils organisent, accompagnent, motivent. Ces bénévoles sont là dès le début : initiation à un sport de loisir, débuts d'un projet à long terme, voire d'une carrière de haut niveau. Les bénévoles sont particulièrement actifs dans des associations. Celles-ci sont souvent le premier contact des enfants avec le sport. Les bases sont posées dans les associations.

déi gréng vont:

- Mieux soutenir les bénévoles dans le sport pour tous ou le sport de compétition pour qu'ils puissent s'engager pour leur sport et leur association;
- Relever l'importance du sport dans les associations, les offres d'activités de loisirs pour enfants et adolescents et développer l'offre d'activité physique dans les écoles et les structures d'encadrement;
- Valoriser le sport à l'école en y consacrant des heures supplémentaires, car il a entretemps été démontré que le mouvement stimule également les processus d'apprentissage cognitifs;
- En particulier, dans l'enseignement fondamental, renforcer le mouvement, afin de soutenir les processus d'apprentissage (dictée en mouvement, calculs en montant et descendant les escaliers, activités scientifiques en plein air, entre autres);
- Améliorer la coopération entre associations, fédérations sportives et les écoles et structures d'encadrement, par exemple en mettant à disposition du personnel qualifié spécialisé;

- Promouvoir l'offre dans le domaine du sport pour tous, en tenant davantage compte du caractère préventif du sport;
- Élaborer des programmes thérapeutiques axés sur le sport et les relier au système de santé;
- Appuyer et élaborer des offres sportives spécifiques pour des patient/es ayant des problèmes médicaux, chirurgicaux ou psychiques;
- Améliorer l'inclusion sociale par le sport et, en particulier, mettre en œuvre la Convention des Nations unies relative aux personnes handicapées dans le domaine du sport;
- Moderniser le lycée sportif et l'ouvrir également aux élèves du « modulaire » et du « régime préparatoire » et ainsi garantir l'égalité des chances pour tous les élèves;
- Renforcer les efforts contre le dopage dans le sport en augmentant les moyens humains et financiers de l'Agence de lutte contre le dopage;
- Soutenir la recherche dans le domaine de la lutte contre le dopage et augmenter les campagnes d'information sur les conséquences du dopage sur la santé;
- Désigner davantage de surfaces destinées à des activités de loisirs, p.ex. aires de jeu et d'aventure, des maisons de jeunes ou d'associations, des espaces de réunion et de rencontres, des sentiers thématiques pédestres, etc.;
- S'engager pour que les dons aux associations sportives puissent être plus facilement déduits des impôts;
- créer des incitations financières pour les associations qui proposent des manifestations sportives dans le respect de l'environnement. Malheureusement, les grandes installations sportives consomment encore beaucoup de ressources. Cependant, à l'étranger, des organisateurs renommés ont déjà prouvé qu'il était possible de faire autrement;
- S'engager contre les discriminations fondées sur le genre dans le sport en:
    - S'engager pour l'égalité des chances dans le cadre des séances d'entraînement sportif comme lors des cours d'éducation physique;
    - S'engager à ce que, dans le domaine du sport également, les postes à responsabilité soient pourvus de manière paritaire et que la dimension du genre soit davantage prise en compte lors de la prise de décisions;
    - Mettre un terme aux violences dans le sport, en luttant contre le harcèlement sexuel dans le sport et en adoptant des codes de conduite pour les entraîneurs, encadrants et médecins du sport.

11. Renforcer la culture et la créativité

La culture est un élément important dans la vie sociale. Elle apporte une contribution importante à l'intégration et à la cohésion sociale dans son ensemble. En effet, les échanges culturels permettent de jeter des ponts entre les cultures et de créer davantage de compréhension envers les valeurs et les traditions des autres. La création culturelle et l'expérience culturelle encouragent l'esprit critique des individus et la cohésion sociale.

La promotion des arts et de la culture contribue, d'une part, à préserver le patrimoine culturel et, d'autre part, à laisser les arts et la culture s'épanouir librement. C'est pourquoi nous voulons nous engager et pour la protection des droits sur les œuvres culturelles et pour la promotion de la création artistique. Pour nous, la diversité créative est indispensable pour une démocratie vivante. Nous avons besoin d'une scène culturelle forte et active. déi Gréng veulent s'engager davantage pour les travailleurs culturels, leurs fédérations et leurs associations. Que les créateurs s'adonnent à leur art uniquement pendant leur temps libre ou qu'ils en aient fait leur profession, ils ont besoin de conditions-cadre optimales pour pouvoir créer.

En principe, la culture doit être financée par l'État. Le mécénat et la philanthropie doivent jouer un rôle complémentaire. Pour nous, il est évident que l'attribution du budget et le recrutement du personnel doivent être empreints de transparence.

La capitale européenne de la culture Esch2022 se doit de relever et de gérer les défis de la scène culturelle dans ses généralités, ainsi que dans ses aspects spécifiques au niveau régional. Par conséquent, les fonds accordés par l'Etat doivent l'être en tenant compte non seulement de l'ancrage régional, du niveau élevé d'intérêt des programmes et d'une large participation de la population, mais aussi et surtout de façon à assurer une durabilité, entre autres en concevant le budget et les restants de façon à rendre possible/encourager des projets à succès dans l'après 2022.

déi gréng vont:

- Soutenir, de manière financière et organisationnelle, le projet « Esch 2022 » capitale européenne de la culture dans la région de la Minette;
- Renforcer la coopération entre le Ministère de la culture et d'autres ministères (économie, éducation) et donner une base institutionnelle à cette coopération;
- Renforcer la transparence dans l'octroi de fonds publics par le Ministère de la culture;
- Finaliser le plan national pour la culture et le mettre en œuvre; organiser les « assises culturelles » tous les deux ans, afin d'effectuer régulièrement une analyse forces-atouts de la politique culturelle avec les travailleurs de ce secteur;
- Veiller à ce que la déontologie soit respectée lorsqu'il s'agit d'octroyer des financements dans le domaine de la culture (respect de l'environnement et du droit du travail);
- S'engager pour que les dons à des associations culturelles puissent être plus facilement déduits des impôts;
- Miser davantage sur le réseautage de la politique de la culture, des films et des médias. En ce sens, nous visons à regrouper ces domaines au sein d'un Ministère.

11.1 Soutenir les travailleurs culturels

La scène luxembourgeoise des artistes professionnels fait partie intégrante de la vie culturelle du pays, tant au niveau du rayonnement culturel qu'au niveau des personnes travaillant dans ce secteur. De par sa qualité, elle est intégrée dans le paysage culturel luxembourgeois et véhicule le nom du Luxembourg de manière positive dans le monde.

À côté, les associations locales de musique, les chorales, les initiatives de théâtre et les clubs de danse font partie intégrante de la scène culturelle luxembourgeoise. Les conservatoires, les écoles de musiques et les académies des arts ne servent leur vocation que lorsque l'art est exercé à titre privé également. Que ce soit chez soi, en petit comité, dans des associations, pendant les loisirs, partout où il y a de la joie à réaliser une activité artistique, vont émerger les artistes professionnels de demain.

déi gréng vont:

- Développer l'accès au financement public des artistes selon des critères plus efficaces et transparents.
- Évaluer le statut ainsi que les conditions de travail des artistes indépendants et des techniciens intermittents et s'engager, le cas échéant, pour améliorer ces aspects, en
    - Améliorant leurs possibilités de rémunération;
    - Harmonisant les normes minimales dans les contrats de travail et de services;
    - Introduisant un taux de TVA réduit sur les prestations artistiques de cette catégorie d'artistes, ce qui permettrait de les décharger et de réduire le rapport de concurrence par rapport aux artistes amateurs;
    - Tenant compte du temps de préparation et de formation lors du calcul des heures de travail prestées;
- Rendre le cadre législatif sur les droits d'auteur plus transparent afin, d'une part, de simplifier l'utilisation des œuvres et, d'autre part, de veiller à ce que les revenus reviennent à l'auteur. Cela faciliterait également la tâche des archives nationales dans le domaine de la culture, à savoir, rendre ces œuvres accessibles au grand public
- examiner le retour, sous certaines conditions, à la possibilité d'obtention du „congé culturel" pour des personnes oeuvrant dans le domaine culturel.

11.2 Promouvoir les différentes branches artistiques

déi gréng vont:

- Défendre la création d'un « Conseil des arts luxembourgeois » chargé de la promotion et de l'exportation de la créativité luxembourgeoise dans toutes les branches artistiques;
- Exploiter davantage le potentiel de l'économie créative, en mettant à disposition des locaux abordables pour servir de plateformes d'échange pour les acteurs culturels, selon le modèle du Hub1535.
- Augmenter progressivement les moyens financiers du « Film Fund Luxembourg » afin de pouvoir soutenir, de manière appropriée, le nombre croissant de coproductions internationales de qualité et de projets en langue luxembourgeoise;
- Soutenir le projet d'une ville cinématographique créative à Dudelange-Fonderie au sein de l'aciérie existante dans le cadre d'un partenariat public-privé entre l'État, la

commune et des sociétés de production et de post-production, car ce projet offre l'occasion d'utiliser une ancienne friche industrielle à des fins créatives;

- Développer l'industrie des apps et des jeux en tant que secteur d'activité de l'économie luxembourgeoise et assurer un meilleur travail en réseau pour que le Luxembourg devienne un centre de création numérique;
- Apporter un soutien logistique à des festivals et des activités en plein air.

11.3 Garantir la pérennité et l'évolution des locaux culturels

déi gréng vont:

- Accorder une attention particulière aux activités interculturelles proposées dans des locaux culturels subventionnés ainsi qu'à leur responsabilité de servir de plateforme pour promouvoir les talents locaux;
- Garantir la pérennité à moyen terme des programmes des centres culturels régionaux et veiller à ce que les conditions d'utilisation de ces locaux par des acteurs privés, l'État et les communes deviennent plus transparentes. Cela relève de l'intérêt du personnel ainsi que de celui du public et facilite l'utilisation des locaux;
- Encourager une utilisation plus intense des locaux des centres culturels régionaux en tant que lieux de la création artistique et de résidences d'artistes et professionnaliser la direction de ces locaux;
- Accorder davantage d'autonomie et d'indépendance financière aux bibliothèques publiques;
- Créer et conserver des lieux de développement créatif libre, à l'exemple du centre culturel "Hariko". L'art et la culture ne se développent pas uniquement dans des institutions de culture, mais surtout dans des lieux ouverts qui permettent aux artistes de travailler de façon décontractée;
- Planifier la création de bibliothèques locales et régionales;
- Tenir mieux compte des besoins spécifiques en ce qui concerne certains sujets sociaux et formes d'art, par exemple par l'intermédiaire de:
    - un « Centre de la Culture industrielle »: soumis au Parlement il y a 15 ans, mais laissé sans suite jusqu'à ce jour, le concept de cette institution nationale devrait être rediscuté à l'occasion de la ville de la culture 2022. Le « Centre de la Culture industrielle » devrait être conçu comme un lieu de coordination transrégional qui rassemblera toutes les initiatives dans le domaine de la culture industrielle et de travail, tel un phare qui rendra visible au public toute la richesse de ce patrimoine;
    - un « Luxembourg Arts Council »: l'exemple de Music-LX montre clairement l'importance d'une telle institution pour la promotion et l'"exportation"/diffusion de toutes les formes de créativité et de culture de notre pays. Ce « Council » devrait certes bénéficier des fonds nécessaires pour pouvoir s'imposer tant au niveau régional qu'international;
    - une agence de festivals et de culture Open-air. Ce type d'activités est assez peu présent dans notre pays. Une agence ad-hoc serait un soutien logistique et financier favorable au développement de la culture openair;
    - une exposition nationale: ce type d'organisation à grande échelle et récurrente au fil des années (voir les exemples en Allemagne ou en Autriche) permet d'attirer un large public, en associant des sujets d'intérêt général et des interprétations artistiques d'avant-garde, et de le sensibiliser au progrès culturel;

- Tenir compte de façon urgente de la demande énorme, émanant du secteur de la création artistique, de l'augmentation de lieux de travail. A côté de l'amplification des structures existantes, il s'agirait de concevoir un endroit pouvant accueillir des ateliers, des centres de documentation, des lieux pour des manifestations et des activités de loisir, pouvant devenir comme l'épicentre de l'évolution de la société et des arts..

11.4 Promouvoir l'accès à la culture

La politique de la culture doit s'inspirer des mêmes objectifs sociétaux que ceux qu'on retrouve dans les autres domaines politiques. Il faudra ainsi davantage accentuer les raisons de la politique culturelle et le public auquel on veut s'adresser.

Ainsi, il convient par exemple de s'interroger sur les raisons qui font qu'il n'y a qu'une minorité des citoyen/nes qui profitent de la grande palette des offres culturelles? Pourquoi tant de jeunes qui sont en contact avec la culture au niveau de l'école participent si peu aux événements culturels? Pour quelles raisons est-ce que le public s'en tient surtout aux événements mainstream et exprime ne pas comprendre la culture innovative? C'est à partir des réponses à ces questions essentielles que les directives et les mesures du plan de développement culturel devraient s'inspirer.

Dans les domaines de l'art et de la création, les tendances vers la professionalisation et l'institutionnalisation ont eu comme effet de creuser un fossé avec la société „civile". Mais même si ces tendances soulignent le souhait d'une certaine excellence dans le domaine des arts et de la création, cela ne doit pas exclure l'accès à des non professionnels engagés. Les initiatives bottom-up seront donc encouragées et stimulées.

déi gréng vont:

- Prendre la relève dans le travail sur le plan de développement culturel en mettant le focus sur l'élargissement du public atteint d'une part, et l'accès démocratique à la culture au sens large, de l'autre;
- Faciliter l'accès à la culture pour tous les enfants dans les écoles et les institution de prise en charge (maisons relais). La culture, mieux encore la créativité doit être ancrée dans le paradigme-même de l'école. La mise en lien des enfants et des jeunes avec la culture ainsi que la stimulation de ce lien par la participation devra être amenée de façon adaptée à la population-cible;
- Faciliter l'accès à la culture à tous, en agissant au niveau de la politique des prix, et en évitant les obstacles au niveau des infrastructures et de l'usage des langues. Un accent particulier est à mettre sur une manière adaptée de toucher les groupes de personnes qui sont sous-représentées en matière de culture.
- Mieux utiliser les conventions entre les acteurs culturels et le ministère de la culture en vue de stimuler davantage des initiatives individuelles ou collectives, ceci en vue de démocratiser la culture et de faciliter à de nouveaux acteurs potentiels à se révéler et à entrer dans le milieur de la culture professionnelle.
- Supporter les initiatives privées et les associations qui, à un niveau local, facilitent aux personnes l'accès directe à des activités culturelles.
- Soigner l'intégration des personnes migrantes, des demandeurs de protection et des minorités et accueillir l'idée que leurs particularités culturelles peuvent interagir avec la culture du pays. L'interculture dont on parle volontiers pourra ainsi devenir une réalité concrète.
- Promouvoir l'accès aux cours de musique au niveau communal:
    - Retravailler la loi de 1998 sur l'enseignement de la musique à l'école.
    - Inscrire l'offre de cours de musique dans les missions des communes;
    - Harmoniser les frais d'inscription aux écoles de musique sur le territoire national;

- Promouvoir des initiatives privées et des associations qui permettent aux gens d'avoir un accès direct aux activités culturelles, en particulier au niveau local.

11.5 Préserver les biens culturels et le savoir

Il convient de prêter une attention particulière aux monuments et vestiges du passé et dont le nombre va en diminuant. A côté de la façon habituelle de classification en tant que monument à protéger, il convient de planifier des stratégies de transformations et d'utilisations alternatives innovatives du patrimoine existant.

Dans ce contexte, la GEBLÄSEHALLE à Belval, les bâtiments et infrastructures restantes des anciennes fonderies à Dudelande et Schifflange ainsi que d'autres friches industrielles futures se prêtent tout particulièrement pour la conservation des bâtiments existants, des rénovations innovantes et/ou une réutilisation créative.

Par ailleurs, nous serons particulièrement attentifs à conserver le patrimoine des savoirs et des connaissances ainsi que de leur accessibilité par les moyens digitaux et des techniques d'archivage améliorées.

déi gréng vont:

- Renforcer la conservation des monuments en
  - Sensibilisant la population à la conservation des bâtiments historiques,

    Retravaillant la loi sur la conservation des monuments;
  - Effectuant la conservation des monuments sur le territoire national d'après des critères transparents, objectifs et comparables;
- Utiliser la numérisation pour conserver, rendre accessible et transmettre le patrimoine culturel matériel et immatériel; créer des bases de données et des portails donnant accès, de manière directe et inédite, aux arts, à la culture et aux sciences;
  - Mettre à disposition des organes compétents, tels que la bibliothèque nationale et les archives nationales, les moyens et les infrastructures nécessaires à leurs missions;
- Renforcer le service des archives grâce à de nouveaux locaux pour les archives nationales et promouvoir le recours à du personnel qualifié dans le domaine des archives afin de transmettre des contenus historiques au grand public dans le cadre de projets pédagogiques.

11.6 Rendre les femmes visibles dans la culture

Les Statec indique que plus de 50 des personnes occupées dans le secteur culturel sont des femmes. De même, selon le CEDIES , 60% des étudiants en arts sont des femmes. Cependant, les musées n'exposent que peu d'oeuvres d'artistes-femmes et les programmes des institutions de musique et des ensembles jouent rarement des pièces composées par des compositrices. Nous avons besoin d'analyses sérieuses afin de développer une politique d'égalité des sexes dans le domaine de la culture.

déi gréng vont:

- S'engager pour introduire, dans les cahiers de charge d'institutions culturelles et de services publics, des obligations concrètes et mesurables pour assurer une présence accrue de femmes et d'oeuvres d'artistes-femmes;

- Revendiquer la parité à la tête d'institutions culturelles et lors de la composition de jurys, de conseils d'administration et autres comités du ministère de la culture, ainsi que des institutions publiques y reliées;
- Introduire obligatoirement des oeuvres d'artistes-femmes dans les programmes scolaires et les publications pédagogiques du Service Nationale de la Formation, de même que dans les programmes des instituts de formation artistique, conservatoires et écoles de musique.

12. Renforcer l'éducation politique et la liberté des médias

Une démocratie vivante et ouverte vit de la participation de ses citoyennes et citoyens et des contributions d'un paysage médiatique ouvert et libre. La participation politique ne se limite pas au dépôt du bulletin de vote le jour des élections, mais peut prendre différentes formes. La volonté de participer, la capacité de le faire ainsi que la conscience de ses droits et obligations politiques - tous ces éléments ne vont pas de soi. Ils doivent être appris, dès la petite enfance, et encouragés de manière consciente dans une démocratie. L'éducation politique est donc une mission fondamentale de l'État. Un paysage médiatique pluraliste et vivant fait partie de cette mission et garantit la vivacité de la démocratie.

12.1 Promouvoir l'éducation politique

Le développement de l'éducation politique est, pour déi gréng, également une réponse à apporter au déficit démocratique, qui caractérise notre pays en raison de la part importante de résidents non-luxembourgeois n'ayant pas le droit de vote à l'heure actuelle. Nous voulons nous engager afin que l'éducation politique cible en particulier ce groupe de la population et l'encourage à participer au débat démocratique de plusieurs manières.

Grâce à l'inauguration du « Centre pour l'éducation politique » en 2016, une de nos idées, à savoir la création d'une plateforme d'éducation politique, a été concrétisée. Nous voulons aider cet Institut, qui n'en est qu'à ses balbutiements, à développer ses activités et soutenir également les efforts de tous les autres acteurs de l'éducation politique, en particulier les écoles, les structures des jeunes et de la formation des adultes.

déi gréng vont:

- **Créer des expériences de participation démocratique au quotidien, dès la petite enfance.** Dans les structures d'accueil, les écoles et les institutions publiques, les enfants et les jeunes doivent apprendre à avoir leur mot à dire et faire l'expérience de la participation afin de changer ainsi leur environnement en faisant entendre leur voix;
- Revaloriser l'éducation historico-politique à l'école et améliorer les compétences des enseignants dans ce domaine grâce à la formation continue;
- Soutenir le développement des activités du « Centre pour l'éducation politique ». L'offre doit également cibler davantage les adultes. L'Institut doit être implanté à proximité des institutions politiques et disposer de suffisamment d'espace pour proposer des simulations de sessions parlementaires et des expositions permanentes. Par ailleurs, le Centre devrait offrir aux citoyen/nes, et à des prix réduits, des livres et magazines, ceci à l'image de la „Bundeszentrale für politische Bildung";
- Rendre l'accès aux institutions politiques plus simple et plus convivial en développant, de manière systématique, les services de visite;

- Proposer chaque année une « journée portes ouvertes » dans les institutions;
- Créer un portail en ligne qui explique, de manière accessible et dans un langage simple, le système politique au Luxembourg et fournit des informations de fond sur les thèmes d'actualité politique;
    - Accroître l'importance de l'éducation politique dans le domaine de la politique de l'intégration et promouvoir le travail d'information et de sensibilisation dans ce domaine entre l'État et les communes;
- Créer une représentation des citoyennes et citoyens « non-luxembourgeois » et consulter cette représentation sur des sujets pertinents.

12.2 Préserver la pluralité des médias

Les médias numériques et sociaux ont considérablement modifié notre paysage médiatique. Ils constituent de nouveaux canaux de communication et il est de plus en plus difficile de faire la séparation classique entre presse, radiodiffusion et télédiffusion. Grâce à l'extension de l'aide financière de l'État à la presse numérique, un premier pas a déjà été fait en vue de tenir compte de cette réalité. Cependant, à court, moyen et long terme, des réformes supplémentaires et des adaptations de l'aide financière de l'État à la presse sont nécessaires afin de préserver la liberté des médias, ancrée dans les droits fondamentaux, et, en même temps, afin de ne pas dédouaner les médias de leur responsabilité en matière d'évolution de la société.

déi gréng vont:

- Promouvoir la diversité et la pluralité des médias afin de continuer à garantir l'accès à des opinions indépendantes et critiques, dans les domaines de l'information et du savoir,
- En coopération avec le Conseil de presse, revaloriser le titre professionnel de « journaliste » de manière qualitative;
- Mettre en pratique la nouvelle loi concernant l'accès aux informations dans les meilleurs délais, et assurer rapidement le droit des sources aux journalistes;
- En coopération avec les représentants d'intérêts concernés, définir des critères de qualité pour l'aide financière de l'État à la presse et en soumettre le contrôle à un organe indépendant;
- **Renforcer le rôle des journalistes et d'autres professionnels du secteur des médias dans le domaine de l'éducation aux médias;**
- Afin de continuer à garantir la pluralité des médias, soutenir les médias qui produisent des programmes d'utilité publique;
- Examiner la mise en place d'un programme de télévision de droit public;
- Revoir l'aide financière classique de l'État à la presse et, au lieu de faire la distinction entre médias écrits et médias en ligne, élaborer à long terme une « aide aux médias de l'information »;
- Encourager la diversité des médias par l'introduction d'un prix des médias, afin de permettre une meilleure représentation de tous les groupements sociaux dans le domaine de l'information;
- Lutter contre des publicités sexistes et discriminantes dans le paysage médiatique luxembourgeois;

- S'engager pour la création, au niveau européen, d'un organe d'émission européen d'informations et de formation en vue de faire émerger une culture d'information ouverte et commune dans l'entièreté de l'espace européen. Le format des émissions devra tenir compte de toutes les langues européennes.

12.3 Garantir l'accès aux nouveaux médias

L'accès aux nouveaux médias et aux technologies de communication modernes a souvent des répercussions sur les perspectives de développement social et économique. Pour déi gréng, l'objectif de la politique des médias est de combler le fossé numérique, c'est-à-dire les inégalités sociales en matière d'accès et d'utilisation des nouveaux médias.

déi gréng vont:

- En coopération avec les médias d'information luxembourgeois, promouvoir la transmission de compétences aux médias dans les écoles fondamentales et secondaires. Il ne suffit pas de garantir l'accès à internet et de mettre gratuitement à disposition des médias numériques. À l'ère de la désinformation et des discours haineux, il est important d'apprendre à utiliser ces médias et à les remettre en question avec un esprit critique. L'inclusion numérique comprend également la formation continue des enseignants et des éducateurs;
- Renforcer davantage l'utilisation de formats de données et de normes ouverts. Les logiciels « open source » dans la fonction publique et dans les écoles en font partie intégrante ainsi que la promotion de publication « en accès libre » (par exemple dans le domaine de la recherche publique);
- Proposer les offres des administrations publiques en plusieurs langues et sans entraves sur internet. Les personnes présentant un handicap doivent pouvoir utiliser ces services sans entraves;
- Accélérer l'utilisation des nouveaux médias dans les administrations, afin de rapprocher celles-ci des citoyens;
- Préserver le patrimoine numérique de la société de l'information pour les générations futures;
- Élaborer une "loi de protection dans l'espace internet" réprimant le mobbing, les discours haineux (hate speech), la misogynie, l'homophobie et le racisme, … (online) et dans les réseaux sociaux;
- Supporter des centres d'accueil comme Bee Secure, non seulement pour sensibiliser les jeunes aux risques de l'internet, mais aussi pour offrir aux mandataires de l'enseignement et aux parents toute information importante dans la guidance des enfants par rapport à l'internet.

Chapitre IV
Protéger la liberté et les droits civiques

Ces dernières décennies, notre société est devenue plus ouverte et plus diverse. C'est une évolution positive qui doit se poursuivre. En même temps, le Luxembourg est l'un des pays les plus sûrs au monde. Ceci est loin d'être une contradiction pour nous, mais une corrélation étroite. En effet, pour qu'une société ouverte puisse s'épanouir, il faut qu'une politique de sécurité adaptée puisse écarter de nouvelles menaces, de manière efficace, en appliquant le droit en vigueur de manière efficiente. C'est pourquoi nous ne renforçons pas seulement la justice, mais équipons mieux la police et les forces de l'ordre en ressources humaines et techniques. Seul un État de droit fort et démocratique est en mesure de se protéger à la fois contre des menaces, et de préserver les droits fondamentaux et ainsi notre liberté.

13. Une justice forte et indépendante

La démocratie doit se défendre dans le monde entier contre des tendances autoritaires.

Ces évolutions douloureuses nous montrent que la démocratie et la séparation des pouvoirs ne sont jamais acquises, il faut les vivre et les défendre tous les jours. Une justice indépendante constitue un pilier fondamental pour préserver la répartition du pouvoir et des responsabilités au sein de la société et des institutions.

déi gréng veulent préserver et renforcer cette indépendance de la justice. Tous les citoyens doivent avoir un accès équitable à des décisions de justice impartiales et effectives. Les décisions de justice doivent être en harmonie avec les droits fondamentaux, qu'ils soient ancrés dans la Constitution ou dans les Conventions internationales. En outre, en réformant l'appareil de les institutions de la justice et le droit écrit, nous devons veiller à ce que la justice reste en phase avec les évolutions rapides de notre monde moderne.

13.1 Accès à une justice moderne

La justice doit être facilement accessible pour tous les citoyen-ne-s et être rendue de manière non compliquée et dans un laps de temps raisonnable. Pour nous, la justice a également pour tâche d'aider à résoudre des conflits, si possible, à l'amiable. Afin de garantir le droit fondamental de l'accès à une justice moderne, déi gréng misent non seulement sur une justice transparente, mais également sur des procédures extrajudiciaires. Nous voulons mettre l'accent sur la coopération au lieu de la confrontation.

déi gréng vont:

- **échelonner l'aide judiciaire en fonction des revenus**, la rendre accessible à davantage de personnes, l'élargir à la médiation judiciaire et extrajudiciaire, afin de matérialiser le droit à une assistance juridique et de garantir une rémunération équitable des prestations;
- **promouvoir la médiation judiciaire et extrajudiciaire**, mettre en contact les acteurs et soutenir une plateforme dite de « guichet unique » qui met rapidement en contact les citoyens avec les bons interlocuteurs, de manière non-bureaucratique;
- **élaborer un projet-pilote, avec les acteurs de la médiation,** c'est-à-dire les magistrats et les médiateurs, afin de définir un champ du droit dans lequel une

réunion d'information avec un médiateur professionnel est obligatoire avant que les parties ne puissent introduire une action devant les cours et tribunaux;
- **améliorer la publication de la jurisprudence**, et l'anonymiser si les droits de la personne le requièrent;
- **mettre en œuvre le concept de la « justice réparatrice »**, qui, en règle générale après la fin du procès, vise à proposer des entretiens sur base volontaire entre victimes et auteurs , et qui instaure une obligation de rendre des comptes et d'assumer sa responsabilité personnelle à l'égard des victimes, jusqu'à la réparation des préjudices causés;
- **promouvoir la professionnalisation de la résolution extrajudicaire de conflits**, afin de tenir compte des critères de qualité accrus et de s'aligner sur l'évolution internationale dans ce domaine.

13.2 Moderniser le droit de la famille

La création récente du « juge aux affaires familiales » facilitera grandement l'accès à la justice pour tous les citoyen-ne-s dans le domaine du droit de la famille. Indépendamment de cette évolution, dans les domaines du droit de la famille et du droit des personnes, il reste encore beaucoup de chantiers à entamer afin d'ouvrir la voie à davantage d'équité et d'autodétermination pour tous les membres de la société.

déi gréng vont:

- faire avancer **le projet de loi sur la protection de la jeunesse** et le mettre en œuvre dans les meilleurs délais;
- **réformer l'Office national de l'enfance** et créer de meilleures conditions pour les services sociaux, rattachés au Tribunal de la Jeunesse, et leurs partenaires. Ainsi les enfants, les jeunes et les familles peuvent être accompagnés de manière optimale. Le bien-être de l'enfant ne peut pas être mis en péril en raison de pertes de temps, de bureaucratie ou de critères budgétaires;
- **ancrer l'égalité entre tous les enfants dans la loi sur la filiation**, indépendamment de la configuration familiale dans laquelle ils sont venus au monde;
- **définir clairement les règles de filiation des enfants conçus par la procréation médicalement assistée;**
- **traiter sans discrimination les enfants** nés dans le cadre d'une gestation pour autrui à l'étranger;
- **renforcer le droit à l'autodétermination des personnes majeures sous tutelle**, dans le sens de la Convention de La Haye du 13 janvier 2000 sur la protection internationale des adultes, signée par le Luxembourg;
- mieux définir sur le plan juridique et mieux soutenir les personnes et **les institutions qui assument la responsabilité d'être tuteurs**;
- en parallèle à **l'introduction d'une modification facile et simple du sexe et du prénom dans le registre de l'état civil**, examiner, sans réserve, la possibilité d'inscrire un troisième, voire aucun sexe dans le registre,.

13.3 L'exécution des peines au service de la société

L'exécution des peines des adultes doit être axée en priorité sur la prévention de la récidive des personnes détenues dans le but d'éviter d'autres délits. Pour mener à bien ces tâches, à côté de la mise en œuvre de la réforme récente de l'exécution des peines, il faut également renforcer la coopération entre les ministères concernés.

déi gréng vont:

- **poursuivre la réforme relative à l'exécution des peines**, en mettant l'accent sur la réinsertion sociale des détenus;
- **mettre en œuvre le concept des « Maisons de transition »au Luxembourg**, car ces établissements préparent les détenus à se familiariser avec leur environnement, plus ouvert que celui de la prison, et à agir de manière responsable ;
- tenir davantage compte de **peines alternatives**, par exemple, le bracelet électronique ou le travail d'intérêt général;
- **réformer profondément les offres et les structures d'accompagnement des jeunes qui se trouvent dans une situation d'urgence ou en conflit avec la loi**.Il faut une plus grande différenciation socio-éducative chez les garçons et les filles concernés, soutenue par des structures nouvelles et diverses. Cela vaut également pour de jeunes détenus ayant atteint la majorité. Le groupe de travail récemment institué par le gouvernement doit parvenir rapidement à des conclusions.

13.4 Poursuivre la modernisation de la justice

Afin de continuer à garantir l'indépendance des magistrats, une jurisprudence de qualité, une durée raisonnable des procédures et la proximité envers les citoyen-ne-s, nous allons poursuivre les réformes dans le domaine de la justice.

Organisation de la justice

déi gréng vont:

- ancrer **le Conseil suprême de la justice** ainsi que l'indépendance de tous les magistrats dans la Constitution et adopter rapidement la loi sur la création de ce Conseil;
- Accélérer le projet « **justice sans papier** » qui vise la numérisation et la dématérialisation des procédures judiciaires ainsi que la publication des jugements (comme dans certains pays étrangers), afin que l'accès à la justice puisse être amélioré pour toutes les parties concernées et que les procédures puissent être simplifiées et accélérées;
- **iIntroduire les enregistrements audio et vidéo en salle d'audience** pour remplacer les plumitifs actuels;
- eExaminer la possibilité d'adjoindre des référendaires au personnel au service des magistrats; ces référendaires peuvent effectuer des tâches de routine pour les juges (recherche de la jurisprudence, e.a.) et contribuer à raccourcir la durée des procédures;
- mettre régulièrement à jour les **statistiques** sur le nombre et les procédures en suspens dans les différentes juridictions;
- introduire une formation continue obligatoire en gestion des ressources humaines et du du travail pour tous les magistrats occupant des postes à responsabilités.

Poursuivre la modernisation législative

déi gréng vont:

- **soumettre la procédure de la "mise en état », introduite en 1996, à une évaluation** et l'adapter, le cas échéant;
- **soumettre le droit pénal, le droit civil et le droit procédural à un examen approfondi** et, le cas échéant, les moderniser et mettre en œuvre des simplifications procédurales;- introduire la possibilité d'introduire une action en justicecollective, afin de regrouper les griefs de plusieurs consommateurs lésés et de les faire valoir en justice;
- **soutenir la directive européenne en faveur d'une législation uniforme sur les lanceurs d'alerte** et la transposer rapidement en droit national, dans le sens de la jurisprudence récente dans l'affaire Luxleaks;
- **lutter pour la reconnaissance de l'écocide** dans le droit pénal international.

14. Protéger contre la toxicomanie, dépénaliser la consommation de drogues

Déi gréng sont conscients de l'existence des problèmes d'addiction au Luxembourg. Les addictions ne sont pas dues uniquement à des substances comme l'alcool, les médicaments, la nicotine, le cannabis, l'héroïne, la cocaïne ou les drogues de synthèse. D'autres addictions, non-liées à des substances, sont le poker sur Internet, les troubles alimentaires, l'addiction aux jeux ou les achats compulsifs.Pour déi gréng, en matière de dépendance, la politique doit reposer sur trois piliers: la prévention, la légalisation et la thérapie. Il faut tenir compte des différences entre substances légales et illégales et dépendances liées et non-liées à des substances.

Nous allons développer la prévention. Il faut soutenir les jeunes, les employés stressés et les malades chroniques pour qu'ils puissent reconnaître à temps le risque de sombrer dans une dépendance et la prévenir, chez eux et chez leurs amis.

Comme la pénalisation et la répression des personnes en situation de dépendance n'est pas une solution, déi gréng soutiennent surtout l'approche « soigner au lieu de punir ». Un toxicomane ne doit pas aller en prison, au contraire, il a besoin d'aide pour surmonter son addiction et pour se réinsérer. Les points de livraison existants (de méthadone et d'héroïne sous forme de comprimés) contrôlés par l'État de l'entité Jugend- an Drogenhëllef montrent que cette approche est gagnante.

Cependant, la politique en matière de drogues resterait à mi-chemin si nous ne faisions que dépénaliser la consommation de drogues. Une politique cohérente doit permettre au consommateur adulte de se procurer de la marchandise « propre » de manière légale. Dans le cas contraire, la police et les tribunaux se retrouvent devant la tâche insoluble de faire la distinction entre le commerce légal destiné à la consommation personnelle et le marché noir et les actes de délinquance commis pour se procurer de l'argent.

C'est pourquoi déi gréng visent la légalisation du cannabis, sous des conditions strictes. La production, l'importation, l'exportation et les échanges locaux doivent être soumis au contrôle de l'État. Par conséquent, les substances végétales provenant du commerce équitable et de l'agriculture biologique seront les seules substances autorisées. Des licences d'importation et des échanges soumis à un contrôle assècheront le marché noir et garantiront la qualité des substances. L'accès au cannabis serait réservé aux citoyens adultes du pays. Cela permettrait de réduire les actes de délinquance motivés par un besoin d'argent ainsi que les lourds dégâts physiques et psychiques sur la santé causés par des drogues impures. Pour les drogues

« dures », il existe déjà des programmes thérapeutiques publics avec une consommation de drogue encadrée. Ces programmes doivent être évalués et élargis.

En outre, il faut élargir et améliorer les offres thérapeutiques. Les causes d'une dépendance sont aussi diverses que les formes de cette dépendance. Les personnes qui présentent une dépendance non-liée à des substances (p.ex. addiction au téléphone, à internet, aux achats compulsifs, au jeu, à la nourriture, au sexe, au travail, ...) traversent une grande détresse.

Pour déi gréng, il est nécessaire de proposer d'autres approches thérapeutiques spécifiques.

déi gréng vont:

- élargir **le travail de prévention et de sensibilisation** et couvrir ainsi toutes les formes de dépendance. Par ailleurs, le travail de prévention et d'information doit être adapté au public cible: de la petite enfance aux seniors, au sein de la famille, à l'école, sur le lieu de travail, pendant les loisirs et dans les médias;
- **renforcer les approches thérapeutiques**: les offres doivent être élargies et adaptés à des comportements de dépendance spécifiques. Ce n'est qu'ainsi que ces personnes pourront redevenir des membres à part entière de notre société et se réintégrer;
- faire avancer **la légalisation du cannabis**, ce qui signifie:
    - dépénaliser les consommateurs et les toxicomanes;
    - responsabiliser les consommateurs adultes;
    - mettre en place un marché réglementé et contrôlé par le législateur, à partir de la production jusqu'à la consommation finale;
    - assécher le marché noir et éradiquer la criminalité connexe ;
    - promouvoir la production biologique et la culture locale des plantes et réduire ainsi les dommages sur la santé causés par des substances impures;
    - s'inspirer des expériences avec les lois sur le cannabis telles qu'elles ont été faites dans d'autres pays en vue de créer les meilleures conditions et un cadre optimal dans notre pays;
    - une meilleure protection de la jeunesse par des mesures de prévention et d'information sincères et sans tabous, ainsi que par l'émission - avec limite d'âge des clients - encadrée d'une information correcte et d'un contrôle efficace;
    - une utilisation significative des moyens limités des autorités de la justice et de la police;
- **évaluer et élargir les programmes thérapeutiques publics** en ce qui concerne l'héroïne et d'autres drogues dures; créer la possibilité d'introduire un contrôle-qualité légal pour la cocaïne et les drogues de synthèse;
- **poursuivre les délits liés à la drogue**, lorsque des tiers sont mis en danger, p.ex. dans la circulation routière ou lorsque la vente des substances dépénalisées enfreint les dispositions règlementaires, p.ex. la vente à des mineurs;
- **décentraliser les structures de prise en charge**, en particulier les structures ouvertes telles que « Abrigado », « Foyers de nuit », mais également des offres thérapeutiques stationnaires. ;
- **développer des séjours en clinique pour des toxicomanes** et les simplifier: s'ils doivent attendre longtemps une place en clinique afin de faire leur sevrage, les toxicomanes finissent souvent par perdre leur travail et ainsi leurs derniers repères;
- développer des structures de **logement encadré** telles que « dry, dump and wet houses » pour des toxicomanes « plus âgés » et « clean » (à partir de 40 ans) qui, en raison de leur tableau clinique, ne peuvent pas être accueillis dans des maisons de retraite ou de soins classiques.

15. Prendre au sérieux la protection des consommateurs

Le scandale Volkswagen a montré à quel point il reste difficile de placer les grandes entreprises face à leurs responsabilités quand elles trichent et induisent le consommateur en erreur. Mais le problème ne concerne pas uniquement la publicité perfide de l'industrie ; de nombreux scandales alimentaires ont montré qu'il faut renforcer la protection des consommateurs.

Une protection solide des consommateurs sert également les producteurs et les vendeurs; en effet, s'ils peuvent proposer des produits manifestement meilleurs, ils peuvent se démarquer de la concurrence. Évidemment, il faut veiller à ce que les normes sociales et environnementales, que les producteurs européens et locaux sont tenus de respecter, ne puissent pas être contournées par des importations bon marché. Nous devons éviter ce dumping social et environnemental dans nos accords commerciaux.

À l'heure actuelle, au Luxembourg, les différents aspects de la protection des consommateurs relèvent de trois ministères. La coordination de ces activités est insuffisante. Cela entraîne, d'une part, des doublons inutiles pour les entreprises et, d'autre part, une utilisation inefficace des moyens et du personnel et affaiblit ainsi des aspects importants de la protection des consommateurs.

15.1 Mieux informer les consommateurs

déi gréng vont:

- **améliorer l'obligation d'indiquer la composition et l'origine des produits**. Les consommateurs et consommatrices ont le droit de connaître l'origine des produits ainsi que les conditions de travail et de production dans lesquels ces produits ont été fabriqués. C'est pourquoi nous voulons aboutir à des chaînes d'approvisionnement transparentes, assorties de normes sociales et environnementales minimales, grâce à des obligations de transparence et de diligence;
    - En outre, il faut mieux expliquer la durée de conservation moyenne des produits. Nous allons nous engager en ce sens au niveau européen;
- **introduire des normes minimales en matière de réparabilité des produits**, afin que les consommateurs et consommatrices sachent, au-delà de la période de garantie légale, que leurs produits peuvent être réparés par de la main-d'œuvre qualifiée;
- **introduire, pour les produits carnés et laitiers, une indication claire** sur la manière dont l'animal a été élevé. Ceci est déjà le cas depuis longtemps pour les œufs. Cette indication devra également être étendue aux produits carnés et laitiers transformés. L'indication devra aussi renseigner si l'animal a été nourri avec de la nourriture à base d'OGM;
- **revoir le baromètre de l'hygiène** dans les établissements de restauration et l'améliorer afin de montrer clairement la performance de l'entreprise lors du contrôle alimentaire;
- **Retravailler les exigences minimales du label « équitable » et « local »** des produits alimentaires et autres, afin que les consommateurs et consommatrices puissent faire leur choix en toute connaissance de cause.

15.2 Renforcer les droits des consommateurs

déi gréng vont:

- créer un **ministère pour la protection des consommateurs fort**, afin de faire de la protection des consommateurs une priorité politique;
- **introduire la possibilité de former un recours collectif**, afin de regrouper plus facilement les revendications de plusieurs consommateurs lésés et de les faire valoir en justice. déi gréng vont pleinement soutenir les efforts de la Commission européenne en ce sens;
- **veiller à ce que les données à caractère personnel restent personnelles** et ne puissent pas être abusées par des entreprises sur internet pour faire de l'argent;
- améliorer la **protection des consommateurs lors des transactions monétaires**. Par exemple, pour éviter les commissions excessives lors des retraits d'argent dans des automates étrangers ou lors de la gestion d'un compte courant, des taux d'intérêt à découvert disproportionnés, des conseils insuffisants en matière de placements et d'assurances;
- **instaurer des règles claires en matière de durée de validité des bons-cadeau;**
- même en cas d'une nouvelle réglementation des services universels de la poste, conserver la distribution, 5 jours par semaine, du courrier par des facteurs (masculins et féminins).

16. Le service public et la réforme administrative

L'État et ses administrations doivent être au service de leurs citoyen-ne-s. déi gréng souhaitent une administration compétente qui mette en œuvre des programmes publics de manière efficace. Un État fort a besoin d'une administration innovante, qui voit les citoyen–ne-s comme des clients et les implique dans l'élaboration de ses services. Une administration publique moderne contribue également de manière décisive à l'attractivité du site de Luxembourg. déi gréng s'engagent donc à continuer à lever les obstacles bureaucratiques et procéduraux. Les efforts en vue de la simplification administrative ne constituent pas un projet de réforme ponctuel, mais s'inscrivent plutôt dans un processus auquel l'État doit se soumettre en permanence.

16.1 Accélérer les procédures publiques

déi gréng vont:

- Poursuivre les efforts en vue de l'accélération et de la **simplification des procédures** grâce à la numérisation dans tous les domaines ;
- lors de l'élaboration des étapes administratives, impliquer davantage les citoyen-ne-s et assortir ces processus participatifs d'une stratégie de communication tout au long;
- aménager **les heures d'ouverture des guichets publics** de manière conviviale;
- exploiter les possibilités de **l'administration numérique** afin de rendre l'échange d'informations plus transparent, souple et simple avec les citoyen-ne-s;
- proposer, au niveau régional, **des guichets d'informations sur les procédures administratives e**n suivant le modèle du « guichet » (pendant analogue du portail en ligne) de Luxembourg-Ville;
- renommer le « Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative » en « Ministère du Service public », car les réformes administratives font partie des tâches permanentes du Ministère du Service public.

16.2 Un Service public attrayant et compétent

Afin de mener à bien les tâches ambitieuses des administrations publiques, il est nécessaire de disposer d'un grand nombre de spécialistes, compétents et motivés, qui se placent au service des citoyen-ne-s. Au Luxembourg, l'État est le premier employeur. déi gréng veulent s'engager afin de préserver le caractère attrayant de l'État en tant qu'employeur et intégrer les fonctionnaires publics dans l'aménagement, voire l'adaptation de mesures actuelles et futures.

déi gréng vont:

- **aiguiser le profil de l'État en tant qu'employeur attrayant** en proposant des professions variées, des structures et des formes d'organisation du travail modernes et des méthodes de travail innovantes ainsi que simplifier l'accès aux services publics pour des personnes n'ayant pas suivi les parcours traditionnels;
- **planifier les besoins en personnel dans la fonction publique** et, en cas de besoin, aménager des conditions de recrutement plus flexibles pour certains travailleurs qualifiés;
- **élaborer la formation initiale** au cours du stage et la formation continue des fonctionnaires d'État comme un tout, dans le sens d'une gestion des compétences tout au long du parcours professionnel et faire avancer la professionnalisation des offres de formation;

- **rendre les procédures de recrutement plus transparentes, dans le cadre de l'égalité des chances**; nous voulons réduire le risque de discrimination en introduisant des procédures de sélection anonymisées;
- renforcer la **culture de l'accompagnement professionnel** dans les administrations publiques et les Ministères, afin que les recours à des méthodes d'évaluation qualitatives des supérieurs hiérarchiques et des collaborateurs soient acceptés de part et d'autre;
- dans la prochaine **convention salariale**, prévoir des éléments de qualité en premier lieu, par exemple de meilleures possibilités de formation initiale et continue, des comptes épargne-temps, des congés supplémentaires ou des abattements spécifiques dans le domaine de la mobilité (p.ex. Tickets emploi), santé au travail...
- respecter le nouveau statut des fonctionnaires. Discuter du droit disciplinaire dans le cadre du dialogue social.

Mettre en œuvre la réforme de la police

déi gréng vont:

- **accélérer la mise en œuvre de la réforme de la police**, l'évaluer régulièrement et, le cas échéant, l'améliorer afin de proposer un travail de police optimal. En ce faisant, il est important de donner de bonnes conditions de travail aux agents de police et d'éviter le risque de services de 1re et de 2e catégories pour les zones urbaines et rurales.

Renforcer les services de secours volontaires et professionnels

déi gréng vont:

- accélérer la mise en œuvre de la **réforme adoptée dans le domaine des services de sauvetage**, et, le cas échéant, proposer des améliorations. Tout comme pour le travail de police, il est portant de ne pas aboutir à des soins de 1re et de 2e catégorie, en fonction du caractère professionnel ou non des aidants bénévoles sur place. Ainsi, avec des aides supplémentaires, nous allons amener les bénévoles à atteindre un niveau proche de celui des aidants professionnels.

17. Renforcer les institutions démocratiques

Nous voulons vivre dans une société moderne et dans une démocratie solide, où tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes chances. C'est pourquoi déi gréng veulent renforcer la confiance des citoyennes et citoyens dans la politique, les institutions et la démocratie parlementaire.

Une société riche en diversité, caractérisée par un esprit d'ouverture, est basée sur des droits fondamentaux inscrits dans une Constitution moderne. Ceux-ci assurent la cohésion sociale dans toute sa diversité et garantissent un vivre-ensemble pacifique. C'est pourquoi il est important de finaliser rapidement la réforme de notre Constitution et de la soumettre au vote par référendum aux citoyennes et aux citoyens.

déi gréng vont:

- rapidement mettre en œuvre l**a loi sur l'administration ouverte et transparente** et la soumettre à une évaluation à court terme. Le cas échéant, cette loi pourrait être améliorée par la suite, afin que la libre circulation et l'utilisation des données publiques soient garanties;
- **abolir** le « double-mandat », c'est à dire **la possibilité de combiner un mandat de bourgmestre ou échevin avec celui de député national** et revaloriser les mandats communaux;
- **fusionner les quatre circonscriptions électorales en une seule circonscription nationale** et adapter le système électoral en conséquence, afin de ne plus voter par proportionnalité régionale;
- **retravailler la loi sur le Conseil d'État**, donner la compétence exclusive à la Chambre des députés de désigner les membres du Conseil d'État dans le cadre d'une audition publique et garantir la parité ainsi que la proportionnalité partitaire dans la composition de cet organe;
- renforcer les **compétences scientifiques de la Chambre des Député-e-s**. À l'heure actuelle, la Chambre des Député-e-s souffre d'une pénurie de personnel scientifique susceptible de conseiller les député-e-s, indépendamment de leur couleur politique, lors de l'appréciation des projets de loi;
- créer un service central de légistique afin de garantir la cohérence formelle dans des législations devenant de plus en plus complexes;
- **renforcer le personnel de la Chambre des Député-e-s chargé de la politique européenne** ainsi que le bureau de liaison de la Chambre des Député-e-s à Bruxelles. Ainsi, il sera possible d'accompagner les travaux d'ébauches de directives et de règlements à un stade précoce et de renforcer la coopération entre les député-e-s nationaux et les député-e-s représentant le Luxembourg au Parlement européen;
- **rendre publiques les réunions des commissions de la Chambre des Député-e-s** et autoriser les collaborateurs des groupes parlementaires à assister à ces réunions et à renforcer le personnel des groupes parlementaires. C'est la seule manière d'accroître véritablement la transparence et la qualité du travail réalisé à la Chambre des Député-e-s;
- créer un **registre national des lobbies** afin d'accroître la transparence et le contrôle sur le travail des représentant-e-s de groupes d'intérêts. Dans ce registre, les groupes d'intérêts qui sollicitent le gouvernement, les député-e-s nationaux ou les eurodéputé-e-s, doivent indiquer les activités poursuivies et les moyens financiers y consacrés;
- nommer un délégué aux personnes en situation de handicap qui puisse assurer e.a. que les mesures de la convention ONU pour les droits des personnes en situation de handicap soient appliquées dans tous les ministères.

18. Une politique financière tournée vers l'avenir

Une politique financière verte doit tenir compte des incidences positives de la croissance économique et de croissance démographique, contribuer à diminuer la consommation non-durable et assurer une répartition des revenus et des avoirs plus équitable.

Une politique financière verte anticipe et accorde de l'importance à la transparence et à la cohérence. déi gréng sont d'avis qu'un gouvernement ayant à cœur l'avenir doit gérer les recettes fiscales de manière responsable. La perception des impôts, destinés à la réalisation des missions de l'État, doit être effectuée de manière socialement équitable. Un tel gouvernement doit veiller à mettre en place des règles fiscales simples: en effet, un système fiscal compliqué est avant tout avantageux pour ceux qui, en raison de leurs revenus élevés, peuvent se payer les services de conseillers fiscaux leur permettant d'éviter l'impôt. Notre système fiscal doit devenir plus transparent et plus équitable, afin que les citoyennes et les citoyens l'acceptent.

déi gréng vont:

- **augmenter le personnel des différentes administrations fiscales et mieux les mettre en réseau**, afin qu'elles puissent effectuer des contrôles de manière plus efficace et rapide sur l'ensemble du territoire. Il existe encore trop de champs, dans l'imposition des personnes et des entreprises, où il est possible de ne pas déclarer correctement ses revenus, sans que le fisc n'intervienne. Cela sape l'équité fiscale et la moralité fiscale des citoyennes et citoyens;
- **s'engager au niveau national et au niveau international pour mettre un terme aux pratiques d'évitement fiscal des entreprises actives à l'international.** Ces pratiques se font au détriment des contribuables, du fonctionnement de l'État et des petites et moyennes entreprises implantées localement qui se retrouvent ainsi exposées à une concurrence déloyale;
- **donner la possibilité à tous les ménages de déposer une déclaration d'impôt électronique pré-remplie par l'administration fiscale.** Une « déclaration fiscale pour tous » permettra de renforcer l'équité fiscale. Pour cela, il faut que la déclaration fiscale soit facile à comprendre et soit disponible, pré-remplie en grande partie, sur le site « Guichet.lu » ;
- évaluer les conséquences de la réforme fiscale sur les **revenus des familles monoparentales** et, le cas échéant, apporter des modifications ultérieures, afin de réduire le risque de sombrer dans la pauvreté de ce groupe. Il en va de même pour l'imposition du salaire minimum;
- supprimer l'imposition commune des couples mariés et des partenaires enregistrés en introduisant une **imposition individuelle assortie de déductions fiscales transférables (d'après le modèle belge)**;
- **réformer le forfait kilométrique**, afin qu'il tienne compte des de critères sociaux ainsi que des objectifs de l'environnement et de l'aménagement du territoire;
- **plafonner les avantages fiscaux du leasing de voitures de fonction polluantes.** Les résultats de la réforme sur les abattements de leasing sont encourageants. La part du diesel diminue. En ce qui concerne les voitures hybrides et électriques, comparé à l'UE, nous sommes à la tête du peloton. Nous voulons poursuivre la réforme du leasing automobile en ce sens, car au Luxembourg, une voiture sur deux est immatriculée par des sociétés de leasing;
- s'inspirer du modèle suédois et introduire un **taux de TVA réduit pour les travaux de réparation** afin de contrecarrer la consommation excessive de ressources. Il faut que les réparations en vaillent à nouveau la peine;
- dans le cadre de la **flexibilisation des règles en matière de TVA**, prônée par l'UE, vérifier si le taux de TVA super réduit peut être appliqué à des produits

d'hygiène de première nécessité tels que les tampons, les serviettes hygiéniques, les langes, etc.;

- **accélérer la réforme de l'impôt foncier**. La base actuelle de l'impôt foncier correspond encore aux prix de 1941. Il est grand temps de mener une réforme qui tienne compte des circonstances actuelles au Luxembourg. Cela permettra de garantir les finances des communes à long terme et de promouvoir une utilisation plus efficiente des surfaces;
- **imposer les plus-values lors des ventes immobilières de manière plus équitable.** Supprimer le régime du « quart du taux global » et imposer de manière plus équitable les augmentations de valeur des terrains, suite aux modifications apportées aux plans d'aménagement généraux;
- **ne pas continuer à baisser l'impôt sur les sociétés.** Nous n'allons pas nous opposer à des incitations fiscales ciblées, si elles permettent d'aider des branches d'activité existantes ou d'attirer des nouveaux secteurs d'activité innovants. Nos instruments de financement doivent faire l'objet d'un contrôle de durabilité et il faut veiller à ce que les instruments fiscaux et financiers ne poursuivent pas des objectifs opposés;
- **supprimer les stock-options**. Elles ne remplissent plus leur finalité initiale, à savoir récompenser la loyauté du personnel d'une entreprise, voire attirer de la main d'œuvre hautement qualifiée au Luxembourg. C'est la raison pour laquelle déi gréng vont supprimer progressivement les stock-options.

18.1 Des finances publiques équilibrées à long terme

déi gréng vont:

- **planifier une réforme fiscale générale écologique et la mettre en œuvre**, en veillant à ne pas augmenter la charge fiscale totale et à assurer l'équité sociale. Nous y arriverons en faisant glisser la charge fiscale; le travail sera moins taxé et la consommation des ressources sera davantage taxée. En coopération avec un institut économique et, si possible, avec l'Université de Luxembourg, un concept fiscal écologique sera élaboré au cours des deux premières années de la législature, puis mis en œuvre;
- En vue **d'améliorer la protection du climat dans le secteur industriel**, et par là-même d'augmenter la sécurité des investissements dans les énergies renouvelables, négocier un accord avec les gouvernements d'Allemagne, de France, des Pays-Bas et de Belgique pour l'introduction d'un prix minimum pour le CO2. Elaborer de façon ciblée des mesures de compensation pour des industries en difficulté ou en cas de déficit énergétique. Protéger ainsi les entreprises européennes d'un dumping environnemental par l'introduction d'une taxe à l'importation de CO2;
- **accélérer la protection du climat dans le domaine de l'industrie** et, pour cela, en coopération avec d'autres États membres progressistes de l'UE, introduire une taxe CO2 transfrontalière, tout en protégeant les entreprises européennes du dumping environnemental grâce à l'introduction d'une taxe CO2 à l'importation;
- **contrôler les possibilités d'amortissement des ménages et des entreprises en tenant compte de critères sociaux et environnementaux.** Une estimation du montant de ces déductions fiscales doit être publiée régulièrement, assortie d'une évaluation d'impact;
- **accorder la priorité à des investissements publics pertinents pour l'avenir.** Nous allons préserver notre bien-être en réalisant des investissements publics dans les domaines suivants: logement, environnement, recherche, éducation et mobilité;

- **réduire la dépendance des finances publiques au tourisme à la pompe et aux cigarettes**. L'étude sur le tourisme à la pompe a montré les marges de manœuvre dont pourrait faire usage le prochain gouvernement pour réduire à moyen terme le tourisme à la pompe;
- lors de l'élaboration du budget de l'État, accorder davantage d'importance aux **objectifs du développement durable des Nations unies** et tenir compte de différents scénarios de croissance;
- dans les **dépenses des fonds destinés aux infrastructures**, faire la distinction entre les investissements servant à l'entretien ou à la réparation et les autres investissements;
- augmenter progressivement **la part d'investissements verts sur la Place financière** et mieux utiliser le financement de projets novateurs pour réussir la transition énergétique;
- utiliser le Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg et le Fonds des pensions afin de financer la transition économique verte et lier ces investissements à des critères de durabilité et de désinvestissements stricts;
- s'inspirer de l'exemple irlandais et commanditer une analyse sur les retombées (spillover analysis) de notre politique fiscale sur les pays en développement.

3e Partie
L'avenir commence aujourd'hui

La réussite de notre pays est le fruit d'un effort collectif. Nous pouvons en être fiers. Cependant, aujourd'hui nous sommes confrontés à une situation qui exige de nous une capacité à sortir de nos schémas de pensée habituels. En effet, notre croissance économique s'accompagne d'une augmentation de la population et de l'emploi. Cela entraîne une consommation excessive de ressources. Par conséquent, notre pays se retrouve ainsi face à de grands problèmes. Et tous ne profitent pas de la croissance de la même manière.

Ces dernières années, déi gréng ont posé de nouveaux jalons. Mais dans les années à venir, il faudra veiller ensemble à ce que cette réussite se poursuive et à ce que le pays reste un endroit où il fait bon vivre. Car une politique durable, tournée vers l'avenir, est également une question d'équité sociale et de raison économique. Si aujourd'hui nous n'investissons pas dans les transports, les logements et l'éducation, alors nous mettons également en péril le succès économique de notre pays. déi gréng misent sur une économie durable et novatrice. Le soutien à l'éducation et à la recherche en fait partie, tout comme le soutien à la créativité et à l'esprit d'entreprise écologique. Une économie verte crée des emplois sûrs et de qualité. Elle est compatible avec la préservation de nos ressources naturelles et prend au sérieux les opportunités et les défis de la numérisation.

Une croissance sans limites entraîne des coûts ultérieurs pour les êtres humains et l'environnement et peut même appauvrir notre pays. Par conséquent, nous devons changer de cap et faire preuve de courage pour dénoncer des carences et y pallier. Ensemble, nous voulons préparer le pays pour l'avenir, préserver et renforcer notre cohésion sociale.

Nous ne pourrons pas aborder tous seuls les défis de l'avenir. Les grands problèmes de notre ère ne connaissent pas de frontières et nous ne pourrons les résoudre qu'à condition d'agir ensemble. Nous avons besoin d'une Europe forte et unie pour lutter contre la crise climatique, la faim, la pauvreté, la corruption, la guerre et le terrorisme et pour rendre la mondialisation plus équitable.

Chapitre V
Continuer à développer notre pays. Mieux se loger, une mobilité sans stress

Au cours de ces vingt dernières années, le Luxembourg a enregistré une croissance démographique fulgurante. Aujourd'hui le pays dépasse les 600 000 habitants. Au cours de ces dix dernières années, la population a augmenté de 100 000 personnes. Le nombre d'emplois a augmenté plus rapidement encore, il est passé de 300 000 à 400 000. Cela montre bien une dynamique économique positive. Cependant cette évolution entraîne également de grands défis.

déi gréng ne s'opposent pas à un accroissement de la population: le Luxembourg est un pays d'immigration et une grande partie de notre prospérité, de notre développement économique et social est due à notre ouverture sur le monde et aux personnes de différents pays et régions qui ont rejoint notre pays. Notre ouverture vers l'extérieur a été et reste l'un de nos atouts et nous souhaitons le préserver.

Cependant, nous devons remettre en question la vitesse et les modalités de notre croissance. La croissance ne doit pas être un dogme, le développement économique du Luxembourg doit

toujours tenir compte de l'ensemble de notre société. L'intérêt général doit être au coeur de toute forme de développement.

Nous voulons promouvoir un développement axé sur une qualité de vie élevée dans nos régions, nos villes et nos villages. Il va de soi que ce développement doit préserver nos bases de vie naturelles, car un environnement sain n'est pas seulement le fondement de la vie humaine, il constitue également la base de tout développement économique ultérieur.

19. Plus de mobilité au lieu de plus de trafic

Ces cinquante dernières années, les distances entre lieu de travail, loisirs et logement n'ont cessé d'augmenter. En plus, les infrastructures publiques et les incitations politiques dans le domaine de la mobilité se sont limitées sur le transport motorisé individuel peu efficient en termes de croissance économique et d'aménagement du territoire. Résultat: aux heures de pointe, tous les grands axes sont aujourd'hui saturés et les autoroutes sont bouchées par des véhicules à moitié vides. Ainsi, chaque matin, un quart de million de sièges automobiles vides entrent dans la ville de Luxembourg.

Même s'il faut continuer à moderniser le réseau routier, afin de tenir compte des besoins des transports en commun et de la qualité de vie des riverains, la solution au problème de la mobilité ne réside pas dans l'extension des autoroutes en y ajoutant une voie supplémentaire, que les voitures finiraient par engorger également. Nous avons besoin de mieux remplir les véhicules et de développer les transports en commun et les pistes cyclables. Non seulement, cette mesure pourrait être mise en oeuvre rapidement, mais ce serait aussi plus efficient, moins cher et plus respectueux de l'environnement.

Ces cinq dernières années, le gouvernement a posé des jalons importants en vue d'introduire une nouvelle stratégie pour la mobilité. Pour la première fois depuis trente ans, la priorité a été accordé aux investissements dans des solutions alternatives, principalement dans les domaines des transports en commun locaux et de la mobilité active. L'objectif de cette politique est de connecter de manière optimale tous les moyens de transport, du piéton jusqu'au cycliste, au passant par le bus, le tram, le train et la voiture, afin qu'un maximum de personnes puissent se déplacer de manière agréable, efficiente et respectueuse de l'environnement.

En même temps, l'étude Luxmobil a permis de recueillir les données structurelles nécessaires et la planification de la mobilité au sein du Ministère du développement durable a été dotée des moyens humains et techniques nécessaires pour améliorer la mobilité. Nous savons maintenant combien de sièges automobiles vides entrent chaque matin dans les pôles économiques, dont le remplissage ne nécessite aucune infrastructure supplémentaire. Il s'agit maintenant d'utiliser ces possibilités avec bon sens afin de maîtriser l'accroissement de la population active sans générer davantage de trafic.

déi gréng vont donc soutenir résolument le paquet de 50 mesures, présentées dans la stratégie Modu 2.0, adressées à l'État, aux communes, aux entreprises et aux citoyens. Ce paquet de mesures à court, moyen et long terme a vocation non seulement à améliorer les déplacements de manière quantitative et qualitative, mais également à faire du Luxembourg un laboratoire pour la mobilité du XXIe siècle.

Par ailleurs, le principe du „Design for All" doit avoir une place centrale dans les planifications de nouvelles structures publiques. L'objectif du „Design for All" est de permettre à tous la participation libre et autonome à la vie en société. Nos infrastructures doivent être conçues de façon à pouvoir être utilisées par tous, indépendamment de l'âge, des aptitudes et styles de vie respectifs et sans qu'une quelconque adaptation individuelle ne soit nécessaire.

déi gréng vont:

- Continuer à axer la planification de la mobilité sur les besoins des citoyens et les objectifs de l'aménagement du territoire;
    - Afin que les solutions de mobilité puissent suivre à l'avenir l'évolution du pays, nous allons soumettre à la Chambre des députés, d'ici la moitié de la législature, les étapes de planification pour mettre en oeuvre la stratégie nationale de mobilité pour les 15 années à venir. Les décisions adoptées en matière d'investissements dans les infrastructures de transport doivent toujours être soumises à des analyses coûts-avantages, tenant compte de l'ensemble de l'économie et de plusieurs scénarios de développement;
- Créer des incitations pour les navetteurs, leurs employeurs et les communes qui ciblent une mobilité plus durable pour leurs citoyens et salariés et les soutenir dans leurs efforts;
- Veiller à ce que les engagements en matière de qualité de l'air et de protection de l'environnement soient respectés dans le secteur des transports;
- Continuer à développer et à promouvoir l'électromobilité. En même temps, nous voulons rester ouverts à des nouvelles techniques de propulsion alternative L'objectif est de décarboniser le transport et d'améliorer la qualité de l'air.

19.1 Développer le rail, le tram et le bus

déi gréng vont:

- Continuer à investir dans le rail afin d'en améliorer la fiabilité et la capacité de transport de manière considérable d'ici 2025;
    - Développer et moderniser la gare centrale de Luxembourg ainsi que les gares périphériques de Howald, Hollerich et autres;
    - Finaliser rapidement le dédoublement des voies entre Luxembourg et Bettembourg;
    - Aménager le tronçon Sandweiler-Oetrange à deux voies;
    - Développer le tronçon nord entre Ettelbrück et Troisvierges;
    - Contribuer financièrement aux projets suivants de transport ferroviaire transfrontalier:
        - Utilisation renforcée de la ligne Trêves-ouest:
        - Modernisation et développement du tronçon Zoufftgen-Thionville et de la gare de Thionville;
        - Augmentation des places de parking dans les parking-relais P&R, principalement dans le trafic ferroviaire frontalier (Longwy, Thionville, Viville, p.ex.);
- Sur les axes non-desservis par le rail, créer des offres de transports en commun rapides et comfortable;
    - Construire un tram rapide entre la ville de Luxembourg et Esch/Alzette, de la Place de l'Étoile, en passant par Merl, Cessange, Foetz, Schifflange et Esch, jusqu'à Belval/Université. Cette nouvelle ligne, qui permettra de relier les deux principales agglomérations du pays, sans morceler la ceinture verte entre les deux, est un jalon pour le développement économique ultérieur du pays, soucieux d'une politique de mobilité durable et des objectifs de l'aménagement du territoire;

- Revoir le réseau de bus RGTR, le connecter avec le réseau ferroviaire et le tram, et le compléter avec des bus express. Après avoir consulté les citoyens en 2017, le Ministère du développement durable planche sur une réforme de l'ensemble du réseau RGTR qui devra entrer en vigueur en 2020;
- Créer davantage de liaisons transversales entre les localités et les régions. Nous voulons mieux tenir compte des zones rurales et introduire un concept novateur de bus à la demande. Nous allons mieux adapter le réseau RGTR aux loisirs (bus de nuit, le weekend). Nous voulons décarboniser le parc des bus RGTR et ciblons une flotte de bus « 0 émission » à l'horizon 2030;
- Mettre en oeuvre rapidement de nouveaux couloirs de bus sur les principaux axes routiers tels que:
  - Dippach-Leudelange-Luxembourg,
  - Walferdange-Côte d'Eich-Luxembourg,
  - Alzingen-Hesperange-Howald-Luxembourg,
  - Junglinster-Waldhof-Kirchberg;
- Créer des couloirs prioritaires pour les bus aux heures de pointe sur les autoroutes A3 et A4. Grâce à des technologies numériques novatrices, nous voulons accorder la priorité aux bus dans la circulation routière;

- Poursuivre le développement du tram autour de la ville de Luxembourg. Le tram circule à présent sur le premier tronçon entre Luxexpo et la Place de l'Étoile. La deuxième loi de financement du tram pour les tronçons Luxexpo-Findel et Gare centrale-Cloche d'Or a été adoptée par la Chambre des députés et les travaux de préparation avancent rapidement afin que les 16,4 km au total soient finalisés d'ici fin 2022 entre le Findel et la Cloche d'Or. Il faut absolument poursuivre le tracé du tram. D'autres tronçons sont prévus dans la stratégie Modu 2.0 et doivent être poursuivis avec la même dynamique et célérité. Ces tronçons sont:
  - Une ligne de tram pour relier de nouveaux quartiers résidentiels à Hollerich, de la Gare centrale jusqu'à un nouveau pôle d'échange grâce au tram rapide, qui circulera jusqu'à Esch, en passant par Merl et Cessange;
  - Un axe supplémentaire au Kirchberg à travers le Boulevard Konrad Adenauer jusqu'au bâtiment RTL;
  - Un prolongement du tronçon entre le hall de l'aéroport et la zone d'activités Kalchesbréck (nous voulons y construire également la nouvelle Luxexpo);
  - Un nouveau tronçon, d'abord de la Place de l'Étoile jusqu'au Centre hospitalier, puis, à long terme, jusqu'à l'École européenne à Mamer.

19.2 Créer de l'espace pour les vélos et les piétons

Le constat énoncé de la stratégie Modu 2.0 est éloquent: au Luxembourg, un tiers des déplacements inférieurs à 1 km et deux tiers des déplacements inférieurs à 5 km sont effectués en voiture. Or, ce sont des distances qui se parcourent parfaitement à pied ou à vélo. Sur ce point précis, il est possible d'améliorer rapidement la mobilité de manière durable sans grandes dépenses financières et cela permettra, en même temps, de réduire considérablement les dépenses de santé de la population.

déi gréng vont:

- Compenser le retard dans les infrastructures cyclables et placer les piétons, y compris les enfants, les seniors et les personnes à mobilité réduite, au coeur de la vie urbaine;

- Mettre en oeuvre rapidement la loi sur les pistes cyclables déposée par le Ministre actuel du développement durable afin de continuer à développer massivement les pistes cyclables, en particulier dans les grandes agglomérations;
    - Réaliser rapidement la première route cyclable rapide entre Esch/Alzette - Luxembourg, prévue dans le plan sectoriel transport et la stratégie Modu 2.0.

19.3 Construire des routes pour le XXIe siècle

déi gréng vont:

- Adapter les investissements dans le réseau routier aux exigences du XXIe siècle. La sécurité des usagers et la qualité des riverains sont placées au coeur de cette politique. Nous voulons non pas déplacer un maximum de voitures, mais transporter un maximum de personnes. Nous voulons réaliser les grands projets d'infrastructure suivants:
    - Extension de l'autoroute A3 en créant des capacités supplémentaires pour le covoiturage et la priorisation des bus,
    - Aménagement du Boulevard de Cessange et du Boulevard de Merl pour intégrer le nouveau tracé du tram rapide vers Esch-Alzette,
    - Aménagement de la B7 entre Colmar-Berg et Friedhaff à 4 voies, amélioration et sécurisation de la N7 entre Friedhaff et Wemperhardt;
    - en même temps que de construire le contournement à Bascharage, restaurer l'ancienne route nationale à l'intérieur de l'agglomération, prévoir un P&R nouveau à la Gare, des feux de circulation intelligents et de nouvelles voies cyclables, et donner une priorité aux transports par bus
    - mettre en œuvre la construction du contournement de Hosingen et examiner la possibilités d'un contournement de Heiderscheid, comme prévu dans le « Plan sectoriel transports », avec la restauration de l'ancienne route nationale par la suite;
    - Construction de la nouvelle N3 avec des couloirs/capacités pour le tram, les vélos et aménagement de l'ancienne N3 entre Hesperange et la Gare centrale en vue d'en faire une rue urbaine;
    - Aménagement de la N7 entre Mersch et Bereldange,
    - Soutien aux communes pour apaiser le trafic sur les routes nationales.
- Renforcer les mesures de sécurité routière. Dans le domaine de la sécurité routière, grâce aux 29 points du programme de 2014, la tendance en termes de morts et de blessés graves a été inversée sur nos routes. Ainsi entre 2013 et 2017, le nombre de morts sur les routes est passé de 45 à 25 par an. Le nombre des blessés graves a également reculé. Or, nous ne pouvons et ne voulons pas nous contenter de ces résultats.
    - Pour déi gréng, il faut concrétiser la « vision zéro », c'est-à-dire zéro morts et zéro blessés graves sur nos routes. Nous voulons devenir exemplaires en matière de sécurité routière, comme la Suisse, la Suède, les Pays-Bas ou la Grande-Bretagne.

19.4 Les solutions numériques au service de la mobilité

déi gréng vont:

- Exploiter les opportunités de la numérisation en matière de circulation. La numérisation créé de nouvelles possibilités et de nouveaux concepts tels que les véhicules autonomes et les systèmes de guidage intelligents. Dorénavant, la possession d'un moyen de transport ne sera plus au cœur de la politique des transports, mais, grâce aux nouvelles technologies numériques, la combinaison intelligente de plusieurs moyens de transport ., déi gréng souhaitent pleinement soutenir l'évolution des mentalités y associée;
- Construire des centrales de covoiturage. La plateforme de covoiturage « Copilote » est opérationnelle et enregistre déjà ses premiers succès. Grâce à ce nouvel outil numérique, les capacités libres du transport individuel peuvent être mieux exploitées;
- Étendre l'offre du Flex-Carsharing des CFL. Le Flex-Carsharing a permis d'introduire sur l'ensemble du territoire un élément important de la nouvelle stratégie des transports. Afin de l'étendre au sein des localités, nous allons créer des synergies avec les communes ;
- Élaborer une étude nationale sur les espaces de parking et, après avoir analysé le nombre d'emplacements de parking, leur utilisation, leur règlementation, leurs coûts de construction et d'exploitation, leur incidence en matière de déchets inertes, élaborer, si nécessaire, des dispositions légales en matière de gestion des espaces de parking;
- Concevoir la tarification des abonnements annuels aux transports en commun, de sorte à ce qu'il soit possible d'utiliser tous les moyens de transport pour 1 € par jour. L'objectif est d'arriver à moyen terme à une gratuité totale des transports en commun. En même temps, nous voulons revoir le système des frais de déplacement forfaitaires afin de mieux tenir compte de la planification du territoire.

19.5 Réduire les nuisances causées par le trafic aérien

déi gréng vont:

- Contribuer à ce que le trafic aérien devienne plus silencieux, émette moins d'émissions et devienne plus durable;
- S'engager pour l'introduction d'un impôt sur le kérosène à l'intérieur de l'UE. Avec l'argent ainsi obtenu, supporter des projets de recherche en vue de la décarburation du trafic aérien à moyen/long terme;Maintenir les restrictions des vols de nuit et en restreindre le nombre, grâce à une transparence accrue, des règles plus strictes, des contrôles, de nouveaux mécanismes de taxation. Les nouvelles taxes proposées par Luxair, qui sanctionnent particulièrement le trafic aérien de nuit, devraient être mises en œuvre le plus rapidement possible.
- Mettre en oeuvre rapidement, avec les riverains et les compagnies aériennes, la charte contraignante de réduction des nuisances sonores du trafic aérien, actuellement en cours d'élaboration.

20. Créer des logements pour tous

Lors de la dernière législature, plusieurs préconditions ont été créées afin de pallier la pénurie aigue de logements. En raison de la demande forte, due à l'augmentation de la population et des frontaliers, la pression sur le marché immobilier privé ne va pas se relâcher de sitôt et le prix des logements restera trop onéreux pour beaucoup de personnes.

Nous sommes d'avis que l'État et les communes ont pour mission de créer des logements abordables. Cela devrait être possible, en construisant essentiellement des logements publics destinés à la location. En plus de cela, nous avons besoin de mesures supplémentaires pour contrecarrer la spéculation foncière et pour renforcer la coopération entre l'État et les communes.

déi gréng vont:

- Ancrer le droit au logement dans la Constitution. Ainsi, le droit au logement doit avoir un poids plus important lors de la mise en balance des différents intérêts.

20.1 Construire plus rapidement des logements publics destinés à la location

déi gréng vont:

- Les communes et les deux sociétés de construction publiques vont construire de manière privilégiée des logements locatifs afin de pouvoir mettre à disposition un parc croissant de logements abordables appartenant à l'État. L'accès à ce parc public de logements doit être ouvert à tous, indépendamment des revenus de chacun, le montant des loyers doit cependant être adapté au revenu des ménages et privilégier les personnes aux revenus faibles;
- Améliorer la loi sur les contrats d'aménagment dit « Baulandverträge », afin que davantage de terrains abordables puissent être mis à disposition des sociétés publiques de construction de logements, des communes et des coopératives de logement;
- Retravailler le Pacte logement 2.0, selon la formule du Pacte climat « Financer ET revendiquer » et intégrer des critères d'aménagement du territoire. En outre, la création d'une stratégie locale en matière de construction de logements devrait être prévue en tant qu'instrument pertinent, ainsi que le droit de préemption et d'autres instruments fiscaux;
- Rapidement mettre en oeuvre la réforme du Fonds du Logement et renforcer, si nécessaire, afin que cette entité puisse mener à bien ses missions;
- Aménager le travail d'accompagnement social du Fonds du Logement et de la SNHBM destiné aux utilisateurs et l'utilisatrices de leurs logements, de manière à ce qu'il soit aussi utile pour les communes lorsqu'elles créent et gèrent des logements locatifs;
- dans le domaine de la construction de logement, faire de la réduction des déchets de construction une priorité et appliquer les principes de l'économie circulaire;
- examiner la possibilité d'un futur accroissement de l'investissement des fonds étatiques sur le marché immobilier en vue de la création de logements accessibles.

20.2 Taxer correctement la propriété

déi gréng vont:

- Appliquer le principe « à l'intérieur avant l'extérieur » en matière de développement communal. Il s'agit de mobiliser en priorité les 2700 ha des zones constructibles à l'intérieur du périmètre avant de désigner de nouvelles surfaces hors périmètre; en cas d'extension de terrains constructibles prévues dans le plan sectoriel logement, nous allons assortir d'une obligation de construction la loi sur les contrats d'aménagment dit « Baulandverträge »;
- Taxer de manière équitable les plus-values lors de ventes de biens immobiliers. Nous allons laisser expirer le régime du « quart du taux global » et taxer les plus-values, découlant des modifications du PAG, de manière plus équitable: le « quart du taux global » sera maintenu en cas de mobilisation de « dents creuses » (terrains constructibles non-bâtis) assorties d'une obligation de construire;
- Réformer l'impôt foncier, afin que la valeur réelle du sol et son utilisation effective soient prises en compte;
- Soutenir l'introduction de règlements et de taxes au niveau local par la législation nationale afin de réduire le nombre de logements vides.

20.3 Aider les locataires

déi gréng vont:

- Mieux soutenir financièrement les différentes Agences immobilières sociales (AIS), afin que les logements vides puissent être donnés plus rapidement en location à des personnes à la recherche d'un logement;
- Mieux contrôler l'évolution des loyers en mettant en oeuvre les possibilités de la loi sur les loyers (aperçu locatif et commissions du logement), qui permet de contrôler de manière ciblée l'évolution des loyers et de la limiter;
- Moderniser la loi relative au loyer à bail, afin de promouvoir la rénovation énergétique des logements locatifs et d'éviter que les loyers n'augmentent au détriment des ménages financièrement défavorisés;
- poursuivre une stratégie en matière de construction de logements qui intègre la promotion de nouvelles formes de cohabitation, ainsi qu'une offre de logements efficiente en surface et en énergie, respectueuse des enfants, des seniors, sans entraves et sans voitures, adaptée aux jeunes adultes qui s'installent dans la vie;
- Développer les possibilités légales pour les coopératives et les communautés d'habitation. En particulier, les personnes seules de toutes les catégories d'âge peuvent ainsi avoir accès, à moindre coûts, à un logement bien intégré;
- Introduire des mesures de financement particulières pour les jeunes gens, dans le cadre de la construction de logements sociaux;
- par l'introduction de meilleurs réglements légaux, aider les locataires à se protéger de l'exposition à des polluants tels que des moisissures, la contamination par l'asbeste ou des biocides inhérents à la construction, des contraintes électromagnétiques dues par exemples à l'installation d'antennes cellulaires sans enceinte de protection sur le toit ou dans les environs immédiats de l'immeuble;
- renforcer la situation des locataires en imposant une réglementation plus sévère aux agences immobilières en ce qui concerne leur devoir de conseil et d'information et le règlement des transactions immobilières;

- assurer que les frais d'agence immobilières ne soient plus exclusivement à charge des locataires, mais qu'ils soient partagés de façon juste entre le locataire et le propriétaire;
- Créer un portail étatique renseignant sur la disponibilité sur le marché d'appartements à louer et de logements communautaires, ceci à l'exemple de l'application mobile "Co-Pilote";
- En vue d'augmenter la qualité de vie dans des zones d'habitation à forte densité, émettre des règles strictes sur l'acoustique à l'intérieur des logements.

21. Prendre au sérieux l'aménagement du territoire

Depuis la moitié des années 90, l'on parle des erreurs commises au Luxembourg en matière d'aménagement du territoire et des corrections à y apporter. Les problèmes sont connus: fragmentation des paysages, séparation des fonctions « logement », « travail » et « loisirs », d'où des avalanches de trafic, des espaces urbains mal organisés et hostiles aux enfants, une forte pression foncière, y compris dans les zones rurales entretemps.

Mais ce n'est qu'au cours de la dernière législature que l'aménagement du territoire a progressé de manière décisive et que des décisions importantes ont été adoptées qui indiquent le cap d'un développement plus harmonieux et mieux organisé. La refonte complète de la loi sur l'aménagement du territoire, la mise en procédure des plans sectoriels ainsi que les consultations citoyennes et la participation d'experts lors de l'élaboration du nouveau Programme directeur de l'aménagement du territoire constitue des premiers pas importants en vue d'un développement territorial plus respectueux.

Notre sol est notre ressource la plus importante, nous n'avons que 2586 km^2 à notre disposition. Il est donc essentiel d'utiliser le sol de manière économe pour le développement futur du Luxembourg. Bien sûr, il est indispensable de protéger la propriété privée, mais celle-ci entraîne également des obligations. Cela signifie que l'utilisation privée de la propriété ne doit pas nuire à l'intérêt général, mais devrait au contraire lui servir. Pour cela il est important de revoir les procédures et les possibilités d'expropriation moyennant une compensation appropriée. En outre, les objectifs de l'aménagement du territoire doivent avoir rang de principe constitutionnel, car ils constituent une condition préalable importante pour notre développement durable.

déi gréng vont:

- S'engager à ce que la croissance économique du pays soit axée principalement dans 3 agglomérations, tel que décrit dans le scénario 3: la région de la Minette, la région Centre et la région Nordstadt. La majeure partie des activités économiques doivent y être implantées et la construction de logements doit y être encouragée, en particulier;
- En outre, dans les régions rurales, il faut accorder la priorité au potentiel de développement dans les domaines du tourisme, de l'industrie du bois, de l'énergie et de la production alimentaire;
    - Dans ce but, les localités de Wiltz, Rédange et Marnach-Clervaux doivent devenir des clusters économiques dans le Nord, tout comme les localités d'Echternach, de Junglinster, de Grevenmacher, de Mondorf, de Wecker, de Remich et de Wasserbillig à l'Est.
- Les communes rurales doivent être rattachées aux agglomérations par des connexions de transports efficientes, afin que tous aient accès aux services des centres;
- Faire avancer les travaux relatifs au Programme directeur de l'aménagement du territoire et y intégrer les résultats des participations citoyennes. Ce programme directeur constituera la base et l'orientation pour la planification au niveau communal et au niveau national;
- Finaliser les plans sectoriels pour le développement harmonieux des domaines du logement, des zones d'activités économiques, du transport et des paysages et les mettre en oeuvre. Ainsi, par exemple, lors de la planification de nouveaux quartiers résidentiels et de zones d'activités économiques, le raccordement aux transport en commun, aux infrastructures, aux offres de loisirs peut être pris en compte et une gestion des espaces de parking peut être introduite;

- Soutenir la coopération régionale entre les communes afin d'utiliser pleinement les infrastructures communales de manière sensée. Non seulement cela évite du trafic inutile, mais permet aussi aux citoyens de disposer de services de qualité bon marché. Cela renforce surtout les plus petites communes rurales;
- Insuffler une nouvelle vie à la réforme territoriale et encourager la fusion des communes en soutenant davantage la coopération régionale, si nécessaire, en complétant la réforme des finances communales et en réformant la loi sur les syndicats communaux;
- Évaluer la coopération transfrontalière dans le GECT d'Alzette/Belval et accélérer ensemble le développement des friches industrielles transfrontalières.

21.1 Planifier le développement économique à long terme

déi gréng vont:

- Créer un groupe de travail interministériel chargé de coordonner le développement économique du pays et de soumettre la promotion de nouveaux secteurs industriels et de nouvelles entreprises industrielles à une évaluation des coûts en amont et de l'utilisation à long terme;
    - afin de simplifier le travail de ce groupe, il faut définir des critères à l'aune desquels le développement économique à long terme pourra être promu. Les critères doivent fixer des conditions-cadres contraignantes telles que:
        - L'économie circulaire et la consommation minimale de ressources;
        - Des emplois pérennes et de meilleures possibilités de formation /qualification.
        - Travailler en réseau avec les entreprises existantes;
        - Trafic supportable;
- Réformer le Comité d'acquisition de biens immobiliers du Ministère des Finances, afin que l'État et les communes puissent obtenir les moyens nécessaires pour acquérir des terrains nécessaires par exemple pour réaliser les objectifs de la construction de logements ou de la mobilité;
- Élaborer des concepts pour l'utilisation future des fiches industrielles et les mettre en oeuvre avec leurs propriétaires.

22. Soutenir les communes et moderniser la participation citoyenne

L'État et les communes ont pour tâche commune de garantir à toutes les citoyennes et à tous les citoyens les mêmes conditions de vie, indépendamment de leur localité de résidence. Cependant, les communes sont très différentes les unes des autres: d'une part, un nombre relativement petit de communes concentrent une grande partie des emplois des secteurs de l'industrie et des services, d'autre part, les communes rurales se concentrent essentiellement sur des objectifs dans les domaines de l'agriculture, de la protection des paysages et de la nature et du tourisme.

Une compensation financière équitable entre les communes menant à bien différentes tâches et exploitant différents potentiels est indispensable afin de garantir un aménagement du territoire cohérent, avec des communes fortes et attrayantes. L'attribution de missions supplémentaires aux communes devrait donc être assortie d'une augmentation de leurs dotations financière et de l'aide organisationnelle nécessaire.

Beaucoup de personnes font l'expérience de la démocratie et de la participation citoyenne au niveau communal. C'est surtout au niveau local que les gens se sentent le plus immédiatement concernés par les décisions politiques. Par conséquent, nous allons renforcer le droit des citoyens et citoyennes d'avoir leur mot à dire au niveau communal.

déi gréng vont:

- Évaluer et poursuivre la réforme sur le financement des communes. Une première étape en vue de réformer les finances des communes a été franchie. Nous voulons cependant intégrer davantage les critères du Programme directeur de l'aménagement du territoire afin que les communes rurales aient également un intérêt financier à protéger les paysages et la nature;
- Inscrire les logements subventionnés sur la liste des principales compétences communales et soutenir financièrement les communes dans la réalisation de cette mission;
- Soutenir davantage les communes lorsqu'elles créent des incitations pour développer les centres de leurs localités de manière vivante;
- Modifier la loi sur le financement des partis afin d'instaurer des listes électorales paritaires au niveau communal;
- Étendre le congé politique des bourgmestres et échevins, en particulier, des grandes communes.
- Limiter les doubles mandats et revaloriser les mandats communaux. Le cumul d'un mandat de bourgmestre ou d'échevin avec celui de député renforce certes l'expertise communale à la Chambre des députés, mais empêchent les élus politiques de se consacrer à 100 % à leur mission nationale. C'est la raison pour laquelle il faudrait supprimer la possibilité des doubles mandats pour les bourgmestres et échevins des plus grandes communes;
- Retravailler la loi sur le référendum communal afin de simplifier le droit d'initiative des citoyennes et citoyens;
- Renforcer le cadre légal de la participation citoyenne, par exemple, dans les domaines du budget et du développement de la ville ou du village.
- Introduire l'inscription automatique des résidents non-luxembourgeois sur les listes électorales des élections communales. Ainsi les citoyennes et citoyens non-luxembourgeois devraient également s'acquitter de l'obligation de voter

- Pour toute question importante pour l'avenir, continuer à donner l'occasion aux citoyen/nes de participer activement aux processus politique de conception et de décision, dans le cadre d'ateliers et de groupes de travail.

23. Impulser la diversification économique

L'ère où le Luxembourg tirait sa croissance essentiellement de sa politique de niche fiscale et financière, est révolue. Nous devons à présent nous repositionner et devrions saisir les opportunités de l'évolution écologique dans la production industrielle et des services et amorcer la transition vers l'économie verte.

Grâce aux innovations technologiques, nous pouvons rester compétitifs à l'international également à l'avenir. Pour déi gréng cela ne peut marcher que si nous continuons à innover également sur le volet social et à poursuivre l'objectif d'augmenter la qualité de vie pour tous, non pas celui d'augmenter le produit national brut sans tenir compte des externalités.

Cependant, il ne faut pas réinventer le pays. Mais nous devons prendre au sérieux des défis tels que la protection du climat et de l'environnement ainsi que la numérisation de notre société.

Afin d'en arriver à une croissance économique mieux en accord avec l'environnement, nous voulons réduire de façon notable la consommation des ressources naturelles. De même, nous allons stimuler la consommation et l'utilisation la plus efficiente possible des ressources.

23.1 Faire avancer l'économie verte.

La modernisation écologique de notre économie abrite le potentiel de créer de nouveaux emplois. La transition vers une économie plus verte dépend des talents de tous les secteurs d'activités: des ingénieurs aux programmateurs, en passant par les artisans et les ouvriers du bâtiment.

déi gréng vont:

- Viser la transition complète vers les énergies renouvelables et une économie biologique durable au Luxembourg et ainsi mettre en route un processus novateur profond qui créera de nombreux emplois pérennes;
- Offrir les débouchés nécessaires aux petites et moyennes entreprises, impulser la transition énergétique en adaptant la politique fiscale, afin que les PME puissent reconvertir leur production, en toute sécurité, et la rendre plus sobre en ressources et en énergie. Nous allons introduire des programmes incitatifs dans les domaines de l'efficience des matériaux et de l'énergie, proposer un conseil ciblé aux entreprises et les soutenir;
- Dans le cadre de la législation comodo, modifier les dénominations de telle façon que les obligations administratives soient moins lourdes pour les petites entreprises des secteurs de l'alimentation et la gastronomie;
- Renforcer les programmes de rénovation des anciens bâtiments, de production décentralisée d'énergies renouvelables et de développement des transports en commun et de la mobilité douce. Des emplois peuvent être créés dans ces secteurs qui permettront non seulement de réduire le coût de la vie, mais aussi de soutenir les entreprises régionales, non exposées à la concurrence mondiale;
- Lier la désignation de nouvelles zones d'activités économiques à des critères de durabilité cohérents. Nous allons miser sur une démarché proactive et déjà tenir

compte des avantages de l'économie circulaire lors de la désignation de ces zones et montrer aux entreprises comment la circularité peut augmenter leur compétitivité;

- Veiller à ce que tous les secteurs d'activité apportent leur contribution à la protection du climat et des ressources, car si un secteur rate le coche, nous perdons des emplois et du bien-être. Des programmes ciblés doivent permettre aux entreprises de tous les secteurs d'activité à se préparer à l'efficience des ressources et de l'énergie;
- Poursuivre les objectifs à long terme de l'étude Rifkin qui visent la modernisation écologique de notre économie : la transition vers 100 % d'énergies renouvelables, l'électromobilité, 100 % d'agriculture biologique. L'élaboration d'objectifs intermédiaires, d'instruments de mesure et un suivi régulier font partie de ce processus;
- Optimiser le recours à des critères de durabilité lors des appels d'offres publics afin de contrecarrer la voracité en énergie et en ressources au Luxembourg;
- Renforcer le conseil en efficience énergétique pour les entreprises par exemple en renforçant les effectifs de l'Agence de l'énergie dans ce domaine.

23.2 Une bonne vie ne se mesure pas uniquement à l'aune du PIB

Un pays qui mise sur une croissance économique illimitée court à sa perte, car aujourd'hui les coûts sociaux et écologiques de la croissance dépassent déjà de loin l'avantage économique. Au lieu de miser sur une croissance aveugle, nous voulons axer le développement économique de notre pays sur l'amélioration de la qualité de vie et placer la modernisation écologique de notre pays au coeur de notre politique économique. Pour cela, il faudra découpler la croissance économique de celle de la consommation des ressources, afin que les bases naturelles de notre bien-être - l'air, l'eau, les sols - soient préservés. Ainsi nous assurons la pérennité du site économique Luxembourg à long terme.

Des initiatives locales telles que le mouvement de la transition entraînent une évolution des mentalités en termes de style de vie, créent des emplois verts et rassemblent des êtres humains, des idées et des talents au niveau local. Des services sociaux de qualité, dans les domaines de la santé, des soins infirmiers, du travail avec les jeunes et les enfants, encouragent le bien-être de tous et méritent une plus grande reconnaissance sociale. En outre, l'économie sociale et solidaire abrite encore un grand potentiel dans le domaine de la production que les entreprises industrielles doivent exploiter davantage.

déi gréng vont:

- Poursuivre le débat social sur l'avenir du développement du Luxembourg afin que nous puissions décider ensemble de nos choix de consommation et des objectifs pour notre société. Nous devrions remplacer le Pacte pour la croissance et la compétitivité par un Pacte pour le bien-être et la durabilité;
- Utiliser des indicateurs statistiques afin d'évaluer l'état de notre bien-être social et écologique et ainsi supprimer le PNB en tant qu'indicateur principal;
- Publier chaque année un rapport sur le bien-être, fondé sur ces indicateurs;
- Préciser que la production vorace en ressources et que les transactions financières hautement spéculatives doivent décliner et que, en contrepartie, les énergies renouvelables, les ressources et les services sociaux doivent prospérer.

23.3 Économie circulaire et économie sociale et solidaire

déi gréng vont:

- Élaborer une stratégie nationale pour l'économie sociale et solidaire et concevoir un forum national et un portail internet pour promouvoir l'économie du partage;
- Promouvoir les possibilités créées par la loi sur les sociétés d'impact sociétal (SIS) dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Les mesures suivantes en font partie:
    - Soutenir des initiatives et des entreprises qui souscrivent à l'économie solidaire et au bien-être pour tous;
    - Ne pas évaluer les services sociaux sur base de critères purement économiques. La qualité du service devrait toujours être au coeur de l'évaluation;
- Soutenir des services de troc, de partage, de réparation et de location et les diffuser auprès du grand public. Cela encouragera l'approvisionnement en biens matériels de qualité, produits et utilisés collectivement de manière sobre en matériaux et coûts. Pour cela, il faut:
    - Intégrer les principes de l'économie circulaire dans la planification des nouvelles zones d'activité économique;
    - Promouvoir l'économie circulaire dans le secteur de la construction grâce à un passeport des matériaux pour les bâtiments;
    - Créer des services de conseil pour les entreprises dans les domaines de l'économie circulaire, de l'efficience de l'énergie et des ressources et développer les initiatives existantes;
    - Dans les appels d'offres, miser de manière plus ciblée sur des contrats « pay-per-use » plutôt que « pay-per-performance ». Au sein de l'État aussi, il faut faire évoluer les mentalités et passer de l'idée de « acheter et posséder » vers l'idée d'utiliser collectivement des ressources et des services;
    - Généraliser les avantages fiscaux pour les travaux de réparation (taux de TVA super-réduit de 3 %) et ainsi accélérer la transition d'une société de gaspillage vers une société réparatrice;
    - Développer le système « Eco-box » à usages multiples pour réduire les déchets alimentaires;
- Peaufiner l'idée de la responsabilité sociale des entreprises et introduire des bilans sociaux obligatoires pour les moyennes et grandes entreprises. Pour cela, il faut:
    - En s'inspirant de la référence française, élaborer une loi sur le devoir de diligence des entreprises transnationales afin qu'elles respectent les normes des droits de l'homme, du droit social et environnemental, y compris dans leurs implantations en-dehors de l'UE.

23.4 Promouvoir l'artisanat

Alors que l'artisanat créé de nombreux emplois au Luxembourg, il existe, en même temps, une pénurie de travailleurs qualifiés dans ce secteur. Les patrons ont souvent du mal à trouver des successeurs dans ce domaine. La transition énergétique entraînera cependant une augmentation de commandes dans le secteur de l'artisanat, dans les domaines de la rénovation énergétique et de l'efficience énergétique. L'artisanat continuera donc à avoir

besoin de travailleurs qualifiés. La mission de la politique est de renforcer l'artisanat et de revaloriser l'image de la carrière d'artisan.

La numérisation aura des répercussions sur les modèles d'affaires traditionnels des entreprises d'artisanat. L'artisanat exigera lui aussi de plus en plus de compétences numériques.

déi gréng vont:

- Encourager davantage la filière de l'artisanat dans les écoles et proposer des journées découverte et des stages dans des entreprises artisanales afin de promouvoir l'artisanat comme une perspective professionnelle intéressante;
- Revoir la formation professionnelle dans la filière « artisanat », mieux valoriser et mieux rémunérer le métier d'artisan dans la société;
- Simplifier l'accès à la formation professionnelle pour les titulaires du Bac. Nous voulons nous inspirer du modèle allemand;
- Soutenir les initiatives qui permettent aux entreprises des métiers de l'artisanat à trouver plus facilement des successeurs. Dans dix ans, plus de 3000 patrons d'entreprises dans les métiers de l'artisanat seront à la recherche d'un successeur. Il faut simplifier ce processus afin que l'expérience et le savoir-faire des entreprises établies ne se perde pas;
- Introduire et soutenir des « hubs d'artisans », afin de faciliter le démarrage d'une activité indépendante pour les créateurs d'entreprise et les jeunes maîtres-artisans. Mettre à disposition, pour un laps de temps limité, les infrastructures nécessaires qui serviront de « pouponnières » à de futures activités dynamiques;
- Adapter les possibilités de la formation initiale et continue de l'artisanat aux défis de la numérisation. Les entreprises d'aujourd'hui et de demain des métiers de l'artisanat doivent élaborer des stratégies de numérisation qui apportent une plus value tant aux artisans comme aux clients. Pour cela, ils ont besoin de personnel qualifié et ayant des compétences numériques.

23.5 Renforcer les jeunes pousses et les PME

Les jeunes pousses et les petites et moyennes entreprises constituent une partie de plus en plus importante de l'économie du Luxembourg. Elles sont un moteur pour l'emploi et jouent un rôle important en matière de diversification de notre économie. Pour les jeunes pousses en particulier, un soutien financier, un accompagnement et un conseil approprié proposé par l'État sont particulièrement importants dans les années qui suivent leur création.

déi gréng vont:

- Soutenir le démarrage d'une activité indépendante et ainsi offrir de nouvelles perspectives professionnelles à des jeunes et à la population active de tout âge. Par exemple, proposer un meilleur cadre légal pour les indépendants et les professions libérales et un meilleur soutien pour les ateliers de professions créatives.
- Proposer aux jeunes pousses un soutien financier et un accompagnement et un conseil appropriés les premières années. Nous voulons nous inspirer du modèle technoport;
- Créer des guichets uniques pour la Grande Région, qui aident les entreprises à dépasser les obstacles administratifs. Ces guichets peuvent informer les entreprises à propos des obligations légales et des aides financières,

- Créer un environnement économique attrayant pour des petites et moyennes entreprises novatrices régionales. La promotion économique se concentrera principalement sur les secteurs des technologies de l'environnement et de l'énergie, de la santé, les industries créatives, la communication et les technologies de transformation de l'acier dans la Grande Région;
- Faire des friches industrielles dans le sud du pays avec la Cité des sciences le coeur de ces nouveaux piliers économiques;
- Jeter des ponts entre les instituts publics de recherche et les entreprises.

23.6 Construire un tourisme durable

Le secteur du tourisme au Luxembourg abrite un grand potentiel, en partie inexploité, de plus de 40 millions de clients potentiels dans un rayon de 400 km. Il est évident que la politique doit exploiter ce potentiel également pour diversifier l'économie. Pour cela, il faut cependant accorder davantage d'importance au secteur du tourisme au Luxembourg.

Certes, il existe déjà un tourisme urbain dynamique dans la capitale, mais la campagne offre des paysages variés, des trésors culturels et historiques, un potentiel culinaire, c'est-à-dire de nombreuses possibilités pour développer le tourisme doux. À ce propos, il est important de miser sur des produits et des services régionaux. Le potentiel touristique de nos zones rurales permettrait, s'il était mieux exploité, de créer des emplois, de préserver la qualité de vie et les biens culturels et de revaloriser la détente pour la population locale.

déi gréng vont:

- Faire du tourisme un pilier plus important de l'économie du Luxembourg, en exploitant davantage le potentiel existant, dans le domaine du tourisme doux et durable. Pour cela, nous allons:
    - Expliquer aux entreprises touristiques et aux offices de tourisme les avantages du tourisme doux et les familiariser avec les atouts des labels, p.ex. celui du label écologique « Ecolabel » ou de la certification « bed&bike »;
    - Développer les structures pour le tourisme actif (randonnées à pied, en bicyclettes ou en VTT, équitation, sports nautiques) et mieux le commercialiser;
    - Développer des sentiers de randonnée et des pistes cyclables et les promouvoir tant au niveau national que communal;
    - Promouvoir de manière ciblée le tourisme lent, respectueux de l'environnement et de la nature, par exemple en proposant la randonnée sans sac à dos;
    - Développer les infrastructures touristiques de manière ciblée selon le principe du « design for all », qui ne se limite pas seulement aux personnes à mobilité réduite;
- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie de communication nationale harmonisée avec tous les acteurs. Cette stratégie devrait valoriser les atouts des différentes régions (Luxembourg-Ville, Müllerthal, Moselle, Ösling, Gutland et Minette) et définir des priorités pour les investissements, la commercialisation et les subventions. Les offres touristiques existantes doivent être adaptées aux préférences des clients. Cela signifie:

- Créer une plateforme de réservation professionnelle et centralisée pour les hôtels et pensions au Luxembourg sur le site web www.visitluxembourg.lu.
- Impliquer davantage les écoles hôtelières dans la préservation et la revalorisation des infrastructures et des traditions gastronomiques, p.ex. en recourant davantage à des produits de qualité locaux;

- Promouvoir davantage le tourisme régional dans notre pays auprès de la population du Luxembourg;
  - Accorder une valeur spéciale aux espaces de détente et de loisirs de proximité et mieux informer la population locale à propos des activités de loisirs et des manifestations afin que des vacances de courte durée et des excursions d'un jour au Luxembourg soient à nouveau attrayantes.

23.7 Orienter la Place financière vers l'avenir

Une Place financière stable et adaptée ne créé pas seulement des emplois. Elle est indispensable afin d'assurer la transition de notre économie vers un modèle plus durable. La Place financière est également une pierre angulaire pour l'avenir de l'UE, si elle se donne pour mission de financer la transition vers une économie européenne verte. Pour relever ce défi, nous devons renoncer à la politique des niches fiscales et miser davantage sur une politique fiscale européenne harmonisée et l'échange automatique des données à l'intérieur de l'UE, plutôt que sur les comptes-épargne des petites gens.

Ce n'est qu'en réussissant à convaincre les autres états membres par notre position et notre comportement que le Luxembourg ne contribue pas (plus) à l'évitement de l'impôt, mais à un marché des capitaux commun, transparent et sûr, que nous arriverons à repositionner la Place financière de manière durable et solide face à la concurrence internationale.

déi gréng vont:

- Poursuivre la diversification de la Place financière du Luxembourg et promouvoir l'implantation de fonds d'investissements prêts à financer des projets ayant une vocation sociale et respectueux de l'environnement;
- Soutenir les acteurs de la Place financière à mieux tenir compte des risques du changement climatique dans le développement de leurs produits et de le communiquer de manière transparente;
- Élaborer des normes pour évaluer les principaux thèmes de la durabilité et les appliquer aux fonds publics pour vérifier la compatibilité des investissements avec le climat et, le cas échéant, les restructurer afin qu'ils contribuent à la protection du climat;
- En coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI) établir des fonds de capital-risque pour financer des projets d'avenir verts;
- Mieux relier le risque et la responsabilité dans le secteur financier grâce à une règlementation intelligente;
- Contribuer à endiguer la spéculation sur les matières premières;
- Aider l'Université à faire avancer et à diffuser les recherches sur les critères et les analyses de durabilité.

24. Forger l'avenir grâce à la recherche

Nous voulons orienter la recherche publique au Luxembourg vers l'avenir. La numérisation de notre société, la diversification de notre économie, l'évolution climatique et la transition énergétique placent également le monde de la recherche devant des défis de taille. Pour déi gréng, il est important que les activités de recherche se concentrent essentiellement sur les transformations écologique et sociale du Luxembourg.

La science et la recherche doivent être pleinement intégrées dans notre société. Pour cela, il faut promouvoir les échanges entre les sciences et la société civile. Il faut également impliquer davantage les citoyennes et citoyens dans des questionnements scientifiques (« Citizen Science ») et favoriser un accès ouvert et simple aux résultats scientifiques.

En outre, nous devons mieux promouvoir la recherche auprès des élèves, étudiantes et étudants, lier les scientifiques hautement qualifiés aux instituts de recherche locaux à long terme, jeter des ponts entre les étudiants étrangers et la société luxembourgeoise et promouvoir le grand potentiel d'innovation des PME.

déi gréng vont:

- Actualiser les priorités du Luxembourg en matière de recherche. Nous voulons lancer un vaste débat social sur les priorités et les objectifs de la recherche au Luxembourg et poursuivre les Assises de la recherche ;
- Faire évoluer le centre de recherches LIST vers un centre de compétences en matière de protection des ressources et d'innovation écologique et constituer un pool d'experts nationaux par le biais d'emplois permanents ;
- En définissant la recherche, tenir compte des principes de durabilité sociale et environnementale, en mettant l'accent sur la situation spécifique du Luxembourg et sur ses atouts. Les thèmes suivants devraient être au coeur de la recherche:
    - Multilinguisme, cohésion sociale et diversité culturelle : par exemple des concepts pédagogiques innovants qui tiennent compte de la réalité complexe, à savoir de notre espace d'immigration et de multilinguisme et de l'hétérogénéité de la population scolaire ;
    - Évolution vers une société durable, efficience énergétique, production d'énergie : par exemple logements sobres en énergie, abordables et sains ;
    - Recherche sur les matériaux, en particulier dans le domaine de la l'utilisation rationnelle des ressources : p.ex. Cycles de matières régionaux (agriculture, économie circulaire) ;
    - Technologies de l'environnement et de la santé ;
- Soutenir l'Université du Luxembourg dans l'élaboration d'une stratégie unitaire, qui redéfinirait, entre autres, les axes stratégiques des activités de recherche, les relations entre les centres de recherche pluridisciplinaires, et décrirait l'importance, la pertinence et la portée de l'excellence de la recherche ;
    - Développer le département du droit spatial de Uni.lu et soutenir la diffusion et la promotion du droit spatial ainsi que la recherche dans ce domaine du droit. Dans ce contexte, le Luxembourg devrait également défendre, sur le plan international, la révision du Traité de l'espace de 1967, p.ex. pour règlementer l'exploitation des ressources spatiales par des acteurs privés, selon les principes de la gestion des biens communs ;
- Évaluer et améliorer les fusions des centres de recherche publics et renforcer la coopération entre ces centres et l'Université ;

- Soumettre les projets de recherche financés par l'État à une évaluation sociale et politique, en s'inspirant du modèle allemand de l'évaluation technologique, et garantir la participation de la société civile ;
- Continuer à promouvoir les échanges entre les chercheurs et la société civile. Élargir les initiatives existantes (p.ex. Mr Science, science.lu, chercheurs à l'école) et les compléter par de nouvelles initiatives, par exemple publier de nouveaux résultats de recherche dans des publications en accès libre ;
    - Impliquer les citoyennes et citoyens dans l'élaboration de questionnements scientifiques (« Citizen science ») ;
- Mettre davantage de moyens à disposition des ministères, administrations publiques et de la Chambre des députés afin qu'ils puissent effectuer des recherches spécifiques dans leurs domaines, en coopération avec des instituts de recherche extérieurs, au Luxembourg et à l'étranger ;
- Repositionner la « Luxembourg School of Finance » et lui confier, en tant qu'institut d'enseignement et de recherche, d'explorer des autres champs d'activité pour la Place financière du Luxembourg. En mettant l'accent sur les finances publiques et l'équité fiscale, ou encore sur l'élaboration d'un modèle de notation sociale et environnementale des banques ou le financement de jeunes pousses ;
- Augmenter les ressources humaines du Ministère de la recherche, afin qu'il puisse se consacrer, à côté de l'exploration de nouveaux champs de recherche, de l'évaluation des programmes de recherche existants, également à l'élaboration d'une politique de la recherche nationale ;
    - Évaluer le rôle du Comité supérieur de la recherche et de l'innovation et, si nécessaire, l'adapter aux circonstances actuelles du paysage de la recherche au Luxembourg ;
- Promouvoir au niveau international le Luxembourg ainsi que la Cité des Sciences à Belval en tant que centre pour la recherche et l'innovation ;
- Collaborer avec les différentes structures de recherche et sonder de façon ciblée des opportunités d'organisation de conférences relatives aux différents thèmes. Ainsi, le Luxembourg ne sera non seulement renforcé en tant que lieu de recherche, mais pourra également se démarquer en tant qu'emplacement de choix pour des conférences et des manifestations ;
- Promouvoir au Luxembourg la recherche sur le profil des effets et les potentialités médicales des plantes psychoactives et créer un centre d'excellence dans ce domaine, permettant ainsi de faire un travail de pionnier précieux dans le domaine de l'usage du cannabis.

Chapitre VI
Des emplois sûrs à l'ère du numérique

Que ce soit les smartphones avec leurs applications, les réseaux sociaux ou les services en ligne, le changement digital est présent dès aujourd'hui dans beaucoup de domaines de notre vie quotidienne.

Déi gréng entendent réaliser le changement digital et le concevoir en fonction de l'intérêt des êtres humains et non des grandes entreprises. Nous nous engageons pour des valeurs comme la liberté, la justice et la démocratie. Déi gréng combattent les propos incendiaires, la haine et la violence et encouragent l'autonomie digitale. Déi gréng s'engagent pour des mesures modernes de protection des consommateurs et de leurs données personnelles, des standards élevés de sécurité IT, une concurrence juste et des capacités d'innovation. L'autonomie en cette ère digitale implique aussi que les consommateurs/trices aient le contrôle de leurs instruments.

Déi gréng veulent tirer profit du potentiel inhérent au changement digital dans les domaines de la formation, la recherche, la participation émancipée et une économie durable. A cette époque digitale, des innovations ou une meilleure infrastructure digitale et une plus grande sécurité IT pour toutes les personnes et entreprises ne saurait se concevoir sans un certain degré de régulation. Les médias numériques influencent notre manière d'interagir et de communiquer avec nos collègues de travail et nos amis. Grâce à nos smartphones, nous sommes joignables jour et nuit. Nous utilisons nos smartphones pour planifier nos rendez-vous professionnels, notre vie familiale et sociale ou pour effectuer nos opérations bancaires. Notre smartphone est également notre entraîneur de fitness, il compte nos pas et enregistre nos parcours en vélo. Il nous sert également de caddy virtuel, d'agence de voyages, de poste de musique, de caméra et de jouet.

L'influence des innovations techniques et de la numérisation va s'accroître et apporter de nouveaux défis - risques et opportunités.

Pour déi gréng, il est particulièrement important de tirer parti avec intelligence de l'évolution numérique pour réussir la transition dans les domaines de l'énergie et du transport. Pour cela, il faut créer un cadre légal susceptible de tenir compte de l'évolution numérique et des innovations techniques, telles que les voitures autonomes.

L'incidence de la numérisation sur le monde du travail doit nous amener à réfléchir à de nouveaux modèles de travail. Ceux-ci nous permettront de mieux concilier vie privée et vie professionnelle. déi gréng lanceront un grand débat sur des sujets tels que la réduction du temps de travail, le télétravail et le temps de travail fondé sur la confiance.

Dans une société numérique, tou-te-s les citoyen-ne-s doivent avoir accès aux nouvelles technologies. Afin de comprendre l'évolution sociale et de pouvoir y participer de manière active, il est indispensable de disposer de compétences en matière de médias classiques et de nouveaux médias. L'utilisation des médias ainsi que les compétences en la matière constituent des missions d'éducation et d'enseignement.

L'objectif de la politique verte est de reconnaître les dangers de la numérisation et d'exploiter ses opportunités. Nous allons accompagner le processus de numérisation en le forgeant activement. Au lieu d'engranger des bénéfices à court terme, il faut réfléchir aux gains de bien-être à long terme pour notre société. Ce n'est qu'ainsi que la mutation numérique de notre société, de nos entreprises et de notre politique pourra contribuer à la réussite du Luxembourg.

25. Sécuriser l'emploi et piloter la numérisation

Dans les domaines de l'industrie et des services, la robotisation et la numérisation vont remettre en question des processus de travail traditionnels. La rationalisation et l'automatisation feront disparaître certains emplois et en créeront d'autres. Nous devons préparer la population active d'aujourd'hui et de demain à la vie dans un monde du travail numérisé. Ce défi doit être abordé à plusieurs niveaux: l'école, la formation et également la formation continue. D'autre part, les gains pour les entreprises actives sur les plateformes (telles que Uber ou airbnb) ne doivent pas se faire au détriment du droit du travail et de la couverture sociale des « travailleurs de l'économie participative ». Les plateformes de partage de ce type ne doivent pas servir à l'évasion fiscale, à l'émergence de faux-indépendants ou à l'évasion des charges sociales.

25.1 Responsabiliser l'économie numérique

Les plateformes électroniques proposent des services à la demande, fournis en contrepartie d'une rémunération relativement modeste. Dans cet échange, il faut veiller à ces que les droits des prestataires de services et les obligations des employeurs ne soient pas vidés de leur substance.

déi gréng vont:

- **élaborer un encadrement réglementaire pour les plateformes de l'économie participative**. De nombreuses plateformes numériques remplacent certains services usuels. Cependant, les fournisseurs de services numériques ne sont souvent pas soumis à la même règlementation que les acteurs « classiques ». Cette situation requiert de créer les mêmes conditions de marché et de concurrence pour tous ;
- **chercher des réponses à des des questions éthiques et philosophiques dans le domaine de l'intelligence artificielle** et régler les questions de responsabilité en cas de dommages causés par des robots ;
- Responsabiliser les grandes entreprises numériques. Il doit à nouveau aller de soi que les grandes entreprises numériques doivent s'acquitter de leur responsabilité sociale, payer des impôts et respecter les nouvelles dispositions du droit de l'UE relatif à la protection des données.

25.2 Adapter le droit du travail aux conditions du numérique

Notre société se numérise et cette évolution n'épargne pas le lieu de travail. Pour pouvoir profiter des opportunités de la numérisation sur le lieu de travail, il faut protéger les travailleuses et travailleurs d'une détérioration de leurs conditions de travail.

déi gréng vont:

- **adapter le droit du travail aux nouveaux rapports d'emploi dans l'économie dite participative**, afin de continuer à protéger les droits des travailleuses et travailleurs;
- **évaluer la loi sur le dialogue social** et impliquer activement les partenaires sociaux dans l'élaboration de propositions de réforme, afin que des litiges en matière de travail et de rémunération puissent être résolus entre employeurs, travailleurs et leurs syndicats;
- **décourager le indépendant fictif**. Cela vaut non seulement dans le domaine des plateformes de l'économie collaborative, mais également dans le domaine des externalisations opérées par les entreprises classiques;

- **introduire le « droit à la déconnexion »**, c'est-à-dire le droit de ne pas être joignable en permanence pendant son temps libre, le droit de ne pas avoir à répondre à des courriels ou à des messages liés au travail, pour que les temps libres le soient effectivement ;
- **faire avancer le projet de loi sur les comptes épargne-temps**, qui permettront aux travailleuses et travailleurs de d'adapterleur tempsde travail à leur situation familiale et à leurs circonstances de vie, sans pour autant perdre des droits à la retraite;
- **donner un cadre juridique au télétravail**. Les droits et obligations des partenaires sociaux doivent être réglementés, pour leur simplifier, de part et d'autre, le télétravail. La règlementation du temps de travail des emplois numériques doit tenir compte des possibilités et des besoins du monde du travail et de la conciliation vie privée-vie familiale;
- **mieux règlementer la surveillance sur le lieu de travail**, afin que la vie privée des travailleuses et travailleurs reste protégée, même si des méthodes de travail numériques sont de plus en plus utilisées;
- **introduire des normes minimales** en matière de surface de travail et de bruit dans les grands bureaux paysagers.

25.3 Améliorer les conditions de travail

Le travail doit non seulement être rémunéré à sa juste valeur, les conditions de travail doivent être sans cesse évaluées et, si nécessaire, améliorées.

déi gréng vont:

- augmenter et adapter régulièrement **le salaire social minimum** à l'évolution du pouvoir d'achat;
- **améliorer la formation des délégués à l'égalité et à la sécurité**, afin qu'ils puissent mener à bien leurs missions dans les entreprises de manière plus efficace;
- ancrer dans la loi des mesures contre **le harcèlement psychologique et sexuel** sur le lieu de travail;
- soutenir des initiatives ayant vocation à améliorer de manière ciblée **la qualité de vie des travailleuses et travailleurs**, au lieu de se concentrer exclusivement sur la rémunération du travail (p.ex. Abonnements annuels aux transports en commun, activités sportives et loisirs) ;
- introduire un service unique de médecine du travail;
- mettre à jour **la liste des maladies professionnelles** et vérifier s'il convient d'ajouter des maladies susceptibles d'avoir été causées par des pesticides;
- mieux outiller l'ITM (Inspection du Travail et des Mines) en ressources humaines, afin qu'elle puisse mener à bien ses nombreuses activités de contrôle, mieux l'intégrer dans « guichet.lu », afin d'y proposer de l'aide à toutes et à tous de manière accessible (informations, signalement d'abus, etc.).

26. Un travail adéquat pour les jeunes et les seniors

L'ADEM a été réformée ces dernières années et fonctionne clairement mieux aujourd'hui. Cependant, nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. Toutes les mesures pour l'emploi n'ont pas été soumises à une évaluation concernant leur efficacité. Ces mesures doivent, le cas échéant, être adaptées afin de garantir un accompagnement actif et individuel pour tous les demandeurs d'emploi.

26.1 Insérer les jeunes dans le monde du travail

Aujourd'hui, la transition vers le monde professionnel est plus difficile qu'il y a quelques dizaines d'années. Afin d'éviter l'émergence d'une « génération perdue », nous devons trouver de nouvelles solutions pour insérer les jeunes dans le monde du travail.

déi gréng vont:

- **poursuivre les efforts de réforme au sein de l'ADEM** et l'interconnecter avec les administrations de l'emploi de la Grande Région;
- **renforcer la Maison de l'orientation grâce à des antennes régionales** afin de soutenir les jeunes à choisir leur profession. La Maison de l'orientation doit par ailleurs accélérer le réseautage entre l'école et le travail ;
- **améliorer les possibilités de formation continue, les reconversions et le coaching personnalisé** à l'Agence pour le développement de l'emploi et de la Maison de l'orientation;
- **créer davantage de postes d'apprentissage pour les jeunes** auprès de l'État et des communes;
- proposer, dans la mesure du possible, **toutes les filières de la formation professionnelle au lycée technique en allemand et en français**;
- **soutenir les entreprises** qui acceptent de former des jeunes, grâce à un « pacte apprentissage » qui aide à la fois les entreprises et les jeunes par exemple;
- **évaluer la nouvelle loi sur les stages des étudiants** et, le cas échéant, y apporter des améliorations ultérieurement;
- **adapter le profil des mesures d'orientation à l'école** à la demande du marché du travail. Pour cela, nous avons besoin d'une analyse plus systématique du marché du travail;
- **élaborer de nouveaux programmes de formation**, mieux adaptés à la demande évolutive du marché du travail.
-

26.2 Valoriser l'expérience

Vieillir de doit pas signifier devenir « obsolète » sur le marché du travail. Nous nous engageons à valoriser l'expérience de vie et de travail des travailleurs plus âgés, en préservant et en développant des mesures de maintien de l'emploi pour les travailleurs âgés et des mesures d'aide à l'embauche de jeunes demandeurs d'emploi.

déi gréng vont:

- élaborer une stratégie avec les partenaires sociaux pour **promouvoir les collaborateurs âgés** et le transfert de savoir et d'expérience entre les générations;
- évaluer et améliorer les possibilités actuelles du travail à temps partiel pour les seniors; En outre, il faut veiller à ce qu'il soit plus facile de continuer à travailler après avoir dépassé l'âge de départ à la retraite.

26.3 Intégrer les personnes ayant des besoins spécifiques

Les personnes à besoins spécifiques ont le même droit que les autres à gagner leur vie en travaillant. Cependant, souvent l'accès au travail et ainsi à la reconnaissance sociale et à l'épanouissement personnel leur est entravé. Il faut améliorer leur accès au marché du travail.

déi gréng vont:

- mettre en œuvre les éléments relatifs au droit du travail de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes à besoins spécifiques;
- mettre en œuvre de manière exemplaire les dispositions légales concernant le recrutement de demandeurs d'emploi porteurs d'un handicap auprès de l'État et des communes;
- promouvoir davantage des **modèles de travail inclusifs** sur le marché du travail en général;
  promouvoir l'inclusion sur le marché du travail des demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
- Introduire des paiements compensatoires si les entreprises ne respectent pas le **quota d'emploi de travailleurs** ayant des besoins spécifiques. Ces paiements seront versés automatiquement par les entreprises à la sécurité sociale et serviront à financer des mesures d'embauche de personnes porteuses d'un handicap ;
- voter rapidement le projet de loi sur les assistants à l'inclusion dans l'emploi et le mettre en œuvre;
- veiller à ce que le Ministère de la famille, en coopération avec la société civile, propose aux entreprises concernées des programmes afin d'accompagner l'élaboration et la concrétisation d'un concept de travail inclusif concernant des activités existantes ou nouvelles.

26.4 Soutenir également les employeurs

Les employeurs et les entreprises doivent s'acquitter de leur responsabilité sociale. Pour cela, ils doivent être soutenus par les pouvoirs publics.

Une politique de l'emploi cohérente et transparente a besoin de la coopération active des entreprises, par exemple pour planifier les profils d'apprentissage et les programmes. Pour cela, il faut promouvoir concrètement les qualifications clés demandées régulièrement par les entreprises.

déi gréng vont:

- soutenir davantage les entreprises qui acceptent de former des jeunes;
- introduire des **groupements d'employeurs**, dans lesquels les employeurs se regroupent et effectuent des recrutements à durée indéterminée. Les travailleuses et travailleurs seront assignés de manière flexible au sein de ces groupements afin de compenser des besoins de main d'œuvre fluctuants. En cas d'embauche dans les entreprises participantes, les salariés des groupements auront la priorité;
- promouvoir **la coopération entre entreprises et entités de formation**, par exemple par des conventions de formation initiale ou continue de chômeurs;
- accélérer la mise en œuvre de la législation existante, soutenir les employeurs qui proposent des mesures de formation initiale ou continue, y compris de nature linguistique, à leurs collaborateurs.

27. La sécurité des données pour les entreprises, la protection des données pour tous

De plus en plus d'entreprises essaient de prédire le comportement des gens et de l'influencer de manière ciblée, en recourant à des données qui leur sont disponibles. Les entités relevant de l'État, telles que la police et les services de renseignement, elles aussi mettent à l'essai les méga données et les pronostics basés sur des algorithmes dans le monde entier. Avec des règles plus strictes, déi gréng veulent créer de la transparence, éviter les abus et sanctionner les infractions, car entretemps il est clair que la collecte commerciale de données n'est pas seulement utilisée à des fins de marketing, mais également en politique pour influencer des campagnes électorales.

Les mesures en faveur d'une meilleure protection des données s'accompagnent, selon déi gréng, par une sécurité accrue des données et du système informatique. Comme les appareils, systèmes et processus numériques ont envahi notre vie professionnelle, notre vie de famille et nos loisirs, une panne systémique majeure, une perte de données accidentelle ou un vol de données ciblé peut avoir des conséquences graves aujourd'hui. À côté de la protection des données à caractère personnel, pour déi gréng, la sécurité physique et virtuelle des données et de l'infrastructure informatique sont la condition sine qua none de la numérisation de notre société des connaissances.

27.1 La protection des consommateurs, y compris dans le monde numérique

L'expression « protection des consommateurs » n'évoque pas nécessairement le monde numérique dans l'esprit de la majorité des gens. Une grande campagne d'information sur les nouvelles règles de l'UE en matière de protection des données et sur les droits et obligations en découlant est nécessaire immédiatement. déi gréng vont faire avancer la protection numérique des consommateurs au Luxembourg et développer les droits numériques des consommateurs.

déi gréng vont:

- Lancer une campagne nationale d'information sur les nouvelles règles harmonisées de l'UE en matière de protection des données et sur les droits et obligations en découlant pour les citoyens. C'est la seule manière de protéger les données à caractère personnel des citoyens et de leur permettre de bénéficier de droits numériques, dans le sens de l'autodétermination en matière d'information;
- Suivre de près l'application du nouveau règlement de base de l'UE en matière de protection des données et, si nécessaire, adapter les moyens personnels et matériels de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) par rapport à l'augmentation de sa charge de travail;
- Faire du Luxembourg un pionnier européen et mondial dans le domaine de la protection des données;
- Lutter contre le cyberharcèlement. Il faut contrecarrer la diffamation, le harcèlement, les offenses, voire les menaces tant entre adultes qu'entre enfants et adolescents par des programmes de prévention et de sensibilisation spécifiques;
- S'engager pour l'introduction d'une responsabilité des fabricants en cas de failles dans la protection des données et de la sécurité;

- Insister sur l'introduction d'une durée minimale pendant laquelle les produits numériques doivent être actualisés par des mises à jour de sécurité, afin d'éviter que des produits ne deviennent vite des rebuts électroniques, suite à une absence de mise à jour.
- Évaluer les caméras de surveillances existantes dans l'espace public et, le cas échéant, en réduire le nombre. Nous rejetons un système de surveillance par des caméras sur l'ensemble du territoire.
- Faire avancer le recours au cryptage de bout en bout lors de l'échange numérique de données;
- Développer la recherche sur les opportunités et les risques de la technologie blockchain;
- Défendre, au niveau de l'UE, une interopérabilité forte entre les plateformes de messagerie et les médias sociaux, ainsi que dans le domaine des télécommunications, afin de donner aux gens la possibilité de communiquer, indépendamment de l'opérateur choisi.

27.2 Un Internet libre et ouvert pour tous

Un Internet libre et ouvert accroît la transparence, la participation et encourage le partage et la multiplication de savoirs, d'innovations technologiques et d'échanges culturels.

déi gréng vont:

- Promouvoir les logiciels et les formats de données libres et ouverts, en particulier en les utilisant dans les administrations publiques;
- S'engager au niveau de l'UE afin que les utilisateurs et utilisatrices aient la possibilité technique et juridique de recourir à des logiciels libres sur leurs appareils électroniques, afin que ceux-ci puissent êetre utilisés plus longtemps, indépendamment de la volonté des fabricants, et d'utiliser des mises à jour de manière autonome, en particulier des mises à jour de sécurité;
- Archiver le patrimoine numérique de la société de l'information pour les générations futures et mettre à disposition les moyens et infrastructures appropriées aux autorités compétentes, telles que la bibliothèque nationale et les archives nationales.
- Promouvoir des modèles d'accès ouvert dans le domaine scientifique universitaire afin de permettre un accès vaste et libre aux articles et aux résultats des études scientifiques.
- À des fins de meilleur accès à l'information, mettre à disposition, pour des citoyens s'engageant de manière civique, des informations, compatibles avec des données ouvertes, tout en continuant à protéger les données.
- Continuer à développer des services d'administration en ligne, moderniser notre système administratif afin que les citoyens trouvent plus vite et de manière plus directe les informations de l'État, les procédures et les services;
- S'engager à ce que les personnes sans accès à Internet ou ne possédant pas ces connaissances, puissent utiliser, sans désavantage la version analogue. Lors des paiements, d'opérations au guichet ou de transactions bancaires, il faut veiller à que des dépenses injustes ne soient pas facturées au consommateur / clients pour des opérations classiques.
- Veiller à garantir la transparence et l'ouverture des systèmes d'auto-apprentissage (intelligence artificielle), afin que les paramètres sous-jacents et les décisions des

algorithmes puissent être analysés, justifiés et vérifiés par des experts, p.ex. en ce qui concerne le respect des règles juridiques dans le domaine de la non-discrimination.

Développer le net et préserver sa neutralité

déi gréng vont:

- Promouvoir le développement du réseau d'infrastructure et de capacités ainsi que garantir l'accès équitable à internet, car ce sont des conditions fondamentales pour la « neutralité du net ».
- Négocier avec les opérateurs des réseaux afin qu'ils garantissent aux clients, non pas seulement une vitesse maximale, mais également une vitesse minimale.
- Défendre le principe de la neutralité d'internet et l'ancrer dans la loi.

Éducation numérique

déi gréng vont:

- Améliorer les connaissances en informatique et en programmation, tout comme les connaissances générales quant à la société numérique, l'autodétermination en matière d'information, la protection des données à caractère personnel et la sécurité des données.
- Développer davantage l'apprentissage axé sur les médias numériques et les compétences numériques lors de la formation initiale et continue des enseignants.
- Dans l'éducation des adultes, voire la formation continue, développer la transmission de compétences numériques afin que tous les êtres humains, en particulier les seniors, puissent utiliser les possibilités des nouveaux médias et mieux reconnaître leurs dangers.
- Promouvoir de manière ciblée les compétences numériques et créatives à l'école, en formation et au travail.

Droits d'auteur

déi gréng vont:

- Continuer à adapter les régimes de droit d'auteur actuels, voire défendre leur rapprochement au niveau de l'UE, en tenant compte des mutations rapides à l'ère du numérique, afin d'assurer un équilibre entre les intérêts des auteurs, des utilisateurs et des consommateurs;
- Protéger par le droit les copies privées et les formes d'utilisation modifiées, non-commerciales, d'œuvres protégées par le droit d'auteur et élargir les possibilités d'utilisation à des fins éducatives;
- Impliquer les exploitants commerciaux de plateformes, qui profitent de manière directe ou indirecte de l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, dans la rémunération des auteurs, afin que l'utilisation commerciale soit rémunérée de manière appropriée.

27.3 Accompagner la numérisation

Le processus de transition numérique est pleinement en cours. La numérisation place l'économie luxembourgeoise devant de nouveaux défis, mais présente également de nouvelles opportunités. déi gréng veulent accompagner et forger le processus de numérisation en cours de route. L'objectif de la politique économique de déi gréng est de comprendre les dangers de la numérisation d'un côté et d'exploiter ses opportunités de l'autre.

déi gréng vont:

- Soutenir les petites et moyennes entreprises dans leur processus de numérisation. Proposer pour cela des initiatives de conseil, de formation continue, de reconversion et de transmission de compétences numériques en formation et à l'école;
- Sensibiliser les entreprises à la nécessité de rattraper le retard dans le domaine de la sécurisation et des systèmes de sauvegarde. La protection du secret de fabrication joue un rôle très important ici;
- Investir dans la sécurité des infrastructures informatiques critiques pour mieux se protéger contre les cyberattaques;
- Créer une plateforme en ligne que les entreprises pourront utiliser pour commercialiser leurs services et leurs produits sur le marché régional;
- Dans le domaine du « Cloud Computing », faire du Luxembourg le centre de données le plus sûr et le plus fiable de l'UE. Nous exploiterons les atouts spécifiques du site qu'est le Luxembourg: bonne connectivité internationale, centres de données existants efficients en énergie, image professionnelle de la Place financière, savoir-faire technique et juridique sur place;
- Créer une plateforme étatique de financement participatif pour les entreprises et les « start-ups » du Luxembourg afin de créer une loi sur les financements alternatifs et de poser ainsi une base juridique pour le financement participatif.
-

Chapitre VII
Bien vivre avec l' Europe

Marquées par les blessures infligées par deux guerres mondiales sur le continent, les nations européennes se sont engagées, il y a plus de soixante ans, sur une voie révolutionnaire à l'époque: elles ont renoncé au droit du plus fort et ont décidé de créer une communauté de valeurs, régie par la règle du droit, et ont signé les traités de Rome. L'unification européenne a finalement permis de dépasser une longue période douloureuse de guerre et de destruction.

Sans une Europe unie, il ne peut y avoir de paix, de bien-être et de sécurité dans notre monde globalisé. Les grands problèmes transversaux de notre ère sont trop complexes pour être résolus par un ensemble de petits États morcelés: la lutte contre la crise climatique, la faim, la pauvreté, la guerre et le terrorisme, la corruption, l'organisation équitable de la mondialisation et la lutte pour une politique migratoire humaine. Afin de pouvoir aborder ces défis, l'Union européenne doit devenir plus sociale, solidaire, écologique et démocratique.

28. Une Europe forte pour protéger ses citoyens

déi gréng n'acceptent pas les clivages sociaux, l'exclusion, les tendances autoritaires ni les complicités avec des lobbys opaques. Nous voulons une Europe dans laquelle tous les citoyens peuvent profiter du bien-être et des progrès sociaux et dans laquelle la prise de décision se fait à l'aune de la protection des citoyen-ne-s et de la responsabilité géopolitique.

déi gréng veulent une Europe unie, régie par la démocratie, dont l'économie et l'approvisionnement énergétique se fondent sur des bases respectueuses de l'environnement et du climat. Une Europe qui prône l'intérêt général, ensemble, de manière équitable et solidaire. Une Europe qui vise le bien-être général, ensemble, de façon juste et solidaire. Une Europe qui s'engage mondialement pour les droits de l'homme et les droits sociaux et qui refuse toute coopération avec des régimes totalitaires.

28.1 L'Europe garantit un environnement sain et protège les animaux

Les normes environnementales de l'Union européenne font partie des normes les plus strictes au monde. La politique environnementale de l'UE promeut une économie plus respectueuse de l'environnement, la protection de la nature et la préservation de la santé et de la qualité de vie des êtres humains. Cependant ces normes relatives à la qualité de l'air et de l'eau ainsi qu'à la protection de la nature sont mises à mal par des mouvements antieuropéens et des lobbys sectoriels.

déi gréng veulent développer davantage la politique environnementale et climatique commune. Nous voulons aligner la politique économique et financière sur l'intérêt général et la justice sociale. Nous ne voulons pas travailler contre la nature, mais en harmonie avec elle, et nous plaçons l'être humain, le climat et notre environnement à l'avant-plan.

déi gréng vont:

- **atteindre une économie européenne neutre en carbone d'ici 2050** ç.à.d. fondée sur l'efficience énergétique et les énergies renouvelables;
- **s'engager, avec d'autres États membres de l'UE, en faveur d'une sortie de l'énergie nucléaire et particulièrement une sortie ou une réforme du contrat**

Euratom, afin de couper définitivement les subventions publiques pour le nucléaire. Par ailleurs, la population doit avoir droit au chapitre sur la question de la durée de vie des centrales nucléaires près des frontières;

- **réformer profondément la politique agricole commune** afin de respecter les limites de notre planète, de s'aligner sur les besoins de la population riveraine et proposer des solutions aux agriculteurs pour qu'ils puissent maintenir à flot leurs exploitations.
- **accélérer la transition européenne dans le domaine des transports** afin d'atteindre les objectifs climatiques et de protéger les citoyen-ne-s dans les villes contre une mauvaise qualité de l'air;
- **rendre les procédures d'autorisation de l'UE pour les substances chimiques et les pesticides plus transparentes** et veiller à ce que des substances dangereuses disparaissent du marché;
- **augmenter les moyens financiers du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS)** et le convertir en « Pacte pour les investissements durables » afin de soutenir ainsi le renouvellement social et écologique de l'économie européenne et de l'industrie;
- **au niveau européen, s'engager en faveur d'une interdiction des méthodes de pêche non-durables**, afin de contribuer ainsi à la protection des océans et de la pêche durable ;
- Au niveau européen, introduire des règles plus strictes pour les transports animaliers internationaux et assurer leur application par des contrôles plus efficaces et plus fréquents qu'actuellement. Dans l'ensemble des pays de l'UE, la durée maximale du temps de conduite pour les transports animaliers ne devra pas dépasser 8 heures ;
- Soutenir des plans d'actions visant à stimuler la biodiversité et à assurer la conservation de toutes les espèces animales menacées d'extinction ;
- Au niveau européen, s'engager pour le bien-être animal (cf. Campagne End-Cage-Age) tant pour les animaux du bétail que pour ceux de la recherche (si tant est que cette recherche s'avère effectivement nécessaire).

28.2 L'Europe lutte contre le dumping social et fiscal

La justice sociale fait partie des objectifs de l'Union européenne. Cependant, ces dernières décennies, la mondialisation a également entraîné une accentuationdes inégalités en termes de revenus et de bien-être. déi gréng veulent une Europe pionnière en matière de progrès social. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas subordonner les libertés sociales et démocratiques des travailleuses et travailleurs à la liberté d'entreprendre.

Des astuces fiscales légales et illégales font perdre, selon des estimations, environ mille milliards d'euros aux états membres de l'UE, ce qui correspond environ au budget public du Luxembourg des 40 prochaines années. L'Europe a certes avancé dans sa bataille contre l'évasion fiscale ces dernières années, mais nous avons besoin d'une politique fiscale européenne mieux coordonnée et de solutions auxquelles participent tous les États membres. Le Luxembourg a franchi des étapes importantes ces dernières années en vue d'une plus grande transparence fiscale, mais devra assumer davantage de responsabilités à l'avenir.

déi gréng vont:

- **insister sur l'introduction d'une disposition relative au progrès social dans les traités européens** afin d'y ancrer la notion de « progrès social », de manière à ce que, en cas de litige, les droits sociaux fondamentaux prévalent sur les libertés fondamentales économiques;

- **s'engager en faveur d'un salaire minimum européen**, défini en fonction du PIB de chaque État membre, afin d'éviter un recul des normes sociales et une détérioration des droits des travailleuses et travailleurs;
- **s'engager en faveur d'une allocation de chômage européenne** et accorder, en particulier aux jeunes en Europe fortement touchés par le chômage, un minimum de solidarité européenne;
- **s'engager en faveur de l'introduction d'une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés**, afin que les entreprises ne puissent pas éroder artificiellement leurs bénéfices ou les transférer dans d'autres États membres de l'UE pour réduire leur charge fiscale;
- **soutenir un taux d'imposition minimal pour les entreprises partout en Europe**, afin de garantir l'égalité des chances en matière de concurrence sur le marché intérieur ;
- S'associer au projet européen d'un **impôt sur les transactions financières**, ceci pour contribuer à une imposition plus juste du capital.

28.3 L'Europe défend la démocratie et l'état de droit

Une démocratie qui fonctionne a besoin de règles garantissant que les décisions publiques sont prises de manière transparente et dans l'intérêt général. L'avenir de l'Union européenne ne doit pas être décidé par des chefs de gouvernement à huis clos. Afin d'instaurer la confiance, les citoyen-ne- européen-ne-s doivent être impliqué-e-s plus fortement dans la politique européenne.

déi gréng veulent une Europe dans laquelle les citoyen-ne-s peuvent faire confiance à leurs élu-e-s politiques, parce que ceux-ci servent l'intérêt général et non pas celui de certains lobbys. Notre objectif c'est de mettre en place, partout en Europe, une gouvernance ouverte et transparente, aux niveaux local, national et européen. Davantage de transparence permet aux citoyen-ne-s de mieux comprendre la politique et d'y participer.

déi gréng vont:

- **s'engager en faveur de l'introduction de listes transnationales** et du principe des « candidats têtes de liste » lors des élections européennes, afin de rendre les contenus de la politique européenne plus clairs;
- **faire de l'initiative citoyenne européenne (ICE) un instrument essentiel de la participation citoyenne en Europe et pallier les déficiences procédurales actuelles;**
- **défendre la création d'une autorité indépendante de l'intégrité politique**, chargée de vérifier les intérêts financiers des commissaires de l'UE, des député-e-s et de fonctionnaires clés des institutions;
- **faire avancer la création d'un registre obligatoire pour les lobbys** pour toutes les institutions de l'UE, y compris le Conseil d'UE et les représentations permanentes des États membres.

29. Concevoir la politique internationale de manière responsable

Dans un monde de plus en plus globalisé, un petit pays comme le Luxembourg ne doit pas se positionner de manière isolée. Il existe des défis et des opportunités que nous ne pourrons relever et saisir que dans le cadre de la coopération internationale. Nous voulons être un pays ouvert sur le monde, qui s'engage au-delà des frontières de l'Europe.

En 2015, la communauté internationale, en signant l'accord de Paris et les objectifs du développement durable des Nations unies, a franchi une étape importante pour protéger le climat et l'environnement de manière efficace et pour lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde. Notre politique extérieure doit contribuer à la réalisation de ces objectifs ambitieux.

29.1 Soutenir la politique européenne au Luxembourg

déi gréng veulent intégrer davantage la politique européenne dans les débats politiques au Luxembourg et en renforcer la transparence et le contrôle démocratique. L'objectif de la politique européenne du Luxembourg doit être entre autres de protéger à long terme les intérêts du pays et de la Grande Région et de miser, en ce faisant, sur leurs atouts. En même temps, au niveau européen et mondial, le Luxembourg doit relever les défis du changement climatique, du chômage des jeunes, du maintien de normes sociales élevées et de la règlementation financière. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons accroître à nouveau notre réputation et notre poids politique.

déi gréng vont:

- **débattre au préalable à la Chambre des député-e-s les positions du gouvernement luxembourgeois au Conseil de l'UE**;
- **renforcer le personnel de la Chambre des député-e-s dans le domaine de la politique européenne et du bureau de liaison de la Chambre des députés à Bruxelles**. Ainsi, nous pourrons accompagner les projets de directives et de règlements en amont et renforcer la coopération entre les députés nationaux et les députés européens luxembourgeois.
- **permettre aux parlements nationaux** d'inviter la Commission européenne à présenter un projet de texte législatif **;**
- **mieux soutenir la société civile luxembourgeoise** dans le suivi critique de la politique européenne du Luxembourg.

29.2 Assumer ses responsabilités dans le monde

Ces dernières années, nous avons assisté à des bouleversements profonds en politique internationale. Les guerres et les conflits dans le monde entier, en particulier dans le voisinage proche de l'Union européenne, se sont exacerbés. Face à une telle situation, il est plus nécessaire que jamais de faire preuve de circonspection, de créer un ordre mondial multilatéral, de renforcer le droit international et les droits de l'homme ainsi que de développer des approches civiles de résolution de conflits. Dans un monde globalisé, il est de plus en plus difficile de séparer la politique extérieure de la politique intérieure. Les conflits dus à l'accès aux ressources et les défis communs de la crise climatique nous montrent que les problèmes du monde ne pourront être résolus qu'au niveau transnational. Tous les êtres humains ont droit, à même titre, à la paix, à la liberté, à une vie digne et à la protection des biens publics mondiaux.

Pour déi gréng, la politique de la coopération n'est pas une activité caritative, mais une coopération internationale entre les gouvernements et les sociétés civiles de plusieurs pays pour combattre la pauvreté, garder la paix, créer des systèmes de sécurité sociale, d'éducation et de développement de la démocratie, d'échanges équitables, de protection de ressources naturelles et d'une politique environnementale mondiale. En naîtra une évolution humaine participative, du bien-être ainsi que de la stabilité politique et de la paix. Les conventions des Nations unies sur les droits de l'homme et les objectifs du développement durable sont les principes directeurs de notre coopération au développement.

déi gréng vont:

- **continuer à verser 1 % de leur revenu national brut à la coopération au développement ;**
- **créer un Conseil national pour la paix, la durabilité et les droits de l'homme**, chargé de contrôler la cohérence de la politique agricole, commerciale, financière, économique, environnementale et migratoire luxembourgeoise par rapport aux objectifs de développement ;
- Lutter énergiquement contre la perte de caractère de la politique de coopération européenne et son orientation de plus en plus néocolonialiste ;
- Dans le secteur du commerce, s'engager pour mettre fin aux accords (EPA) avec les Etats AKP et promouvoir la réintroduction préférentielle de relations commerciales unilatérales avec les pays en voie de développement ;
- **viser un nouveau pacte d'avenir entre l'UE et l'Afrique** dans les domaines des énergies renouvelables, de l'innovation sociale et écologique, de la prévention de crises civiles et du développement des structures de l'état de droit;
- **défendre le droit de tous les pays à des politiques autonomes en matière d'alimentation et d'agriculture.** La sécurité alimentaire et la durabilité doivent être prioritaires.
- **défendre les droits des petits paysans à échanger librement et gratuitement des semences** issues des cultures antérieures et d'ancrer le droit aux semences locales dans le droit international;
- **soutenir les pays en développement dans la gestion durable de leurs ressources naturelles ;**
- s'engager en faveur de la création d'une **organisation internationale pour l'environnement**, sous l'égide des Nations unies;
- **renforcer le Haut-Commissariat des Nations unies aux Réfugiés**, afin que cet organe puisse mieux assurer les services vitaux, face au nombre croissant de réfugiés dans le monde;
- **promouvoir l'égalité des genres et soutenir les femmes de manière plus ciblée**. Pour déi gréng, les femmes jouent un rôle clé dans la coopération au développement. Nous voulons renforcer le rôle social et politique des femmes et nous engager pour l'égalité des chances, p.ex. en matière d'accès à la scolarité, de droits fonciers et de droits de propriété.
- ériger en **standard**, lors des passations de marchés publics, l'achat de biens et **services certifiés issus du commerce équitable et de méthodes de gestion durables** et prendre en considération la disposition de l'UE concernant le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement en ce qui concerne des minéraux issus de régions à conflits ou à hauts risques.

29.3 S'engager avec courage pour la paix

Des structures étatiques endécomposition, le terrorisme international, le changement climatique, la multiplication des crises des ressources, la course aux armements et la prolifération d'armes de destruction massives comptent parmi les plus grandes menaces planant sur la paix et la sécurité. Pour déi gréng, la politique de la paix et de la sécurité vise à

prévenir les conflits, à protéger les droits de l'homme, à renforcer la justice internationale et la solidarité, la durabilité, la non-violence et le droit international. C'est la raison pour laquelle nous voyons le rôle de l'armée au Luxembourg sous une optique particulière.

Le Luxembourg n'a pas de mythe fondateur militaire et est trop petit, par sa taille, pour mener une guerre, voire pour assurer sa défense militaire. Par conséquent, le rôle de l'armée luxembourgeoise ne peut pas être comparé à celui des armées des autres pays. Notre armée constitue plutôt une contribution aux systèmes de sécurité collective, l'expression de la souveraineté de l'état, un instrument de crise en cas de menaces intérieures ou de catastrophes, une réserve de recrutement pour des parties des services publics ou un lieu d'intégration sociale.

déi gréng vont:

- **s'engager, dans le domaine desAffaires étrangères et de la sécurité commune de l'UE, en faveur d'une prise de décision à la majorité qualifiée et d'une participation du Parlement européen, sur un même pied d'égalité.** déi gréng s'engagent en faveur d'une politique de sécurité commune européenne qui mise sur le désarmement, la coopération et les mesures civiles et qui tient compte des intérêts sécuritaires des membres de l'UE et des pays limitrophes;
- s'opposer aux revendications d'autres pays membres de l'OTAN qui souhaiteraient porter obligatoirement les dépenses militaries à 2 % du produit intérieur brut. Nous misons en priorité sur **une planification commune plus étroite, la coopération et la coordination des capacités militaires à l'intérieur de l'UE**. Evidemment, cela présuppose de renforcer le droit de regard du Parlement européen et de restreindre la politique d'exportation des armements des États membres.
- **renforcer les Nations unies aux niveaux institutionnel, financier et des ressources humaines**. Nous soutenons l'idée d'un siège commun de l'UE au sein du Conseil de sécurité des Nations unies, afin que les autres régions du monde puissent être représentées de manière plus représentative dans cet organe important;
  - **renforcer la prévention des crises civiles** et miser sur la désescalade des conflits ainsi que sur le démantèlement des causes des conflits et des violences.
    - Soutenir les missions civiles de l'UE dans les domaines de la prévention des conflits et de l'observation des processus politiques. Nous avons besoin d'une structure au Luxembourg qui recrute et forme des acteurs civils afin que le pays puisse apporter sa contribution à la politique européenne de sécurité civile et de défense. Alors que le Luxembourg participe à toutes les missions de l'OTAN, il ne participe pas nécessairement à toutes les missions civiles de maintien de la paix de l'UE, bien qu'elles soient plus nombreuses.
    - **envisager une « résolution militaire » d'un conflit uniquement en dernier ressort.** À des fins de légitime défense ou pour éviter ou mettre un terme à des violences illégitimes, dans le cadre des Nations unies, une intervention militaire peut être un élément nécessaire pour endiguer et prévenir la violence et consolider la paix;
  - réformer **l'OTAN** afin qu'elle puisse être intégrée dans **l'architecture de sécurité des Nations unies**. Sa vocation doit rester strictement défensive. Il faut éviter de retomber dans des schémas de pensée opposant des blocs comme à l'époque de la Guerre froide et de sa logique de course aux armements. Des armes nucléaires dans l'UE n'apportent pas nécessairement plus de sécurité;
  - élaborer des **critères clairs relatifs aux droits de l'homme**, valables dans **toutes les relations bilatérales avec des états membres de l'UE ainsi que**

les états tiers. Le Luxembourg doit renforcer son rôle dans les efforts de construction de la démocratie et de l'état de droit;

- contrôler strictement les installations militaires luxembourgeoises opérées par satellite.
- adapter **l'équipement personnel et technique de l'armée** à l'évolution des exigences:
    - améliorer **la formation professionnelle et militaire des volontaires de l'armée** afin de les préparer à d'éventuelles interventions ou à intégrer la vie professionnelle civile;
    - adapter **les carrières professionnelles des soldats** à la situation actuelle en créant une carrière moyenne, comme cela a été fait pour la police;
    - **pallier à court terme la pénurie partielle d'équipements**. Des équipements de protection défectueux ou vétustes sont incompatibles avec le devoir de sollicitude envers nos soldats. Il en va de même pour d'autres équipements, tels que des véhicules, qui doivent être adaptés aux conditions d'intervention actuelles.

30. Organiser le commerce mondial de manière équitable

déi gréng veulent organiser la mondialisation de manière équitable et durable. Les échanges commerciaux doivent contribuer eux aussi à relever les grands défis du XXIe siècle, à savoir la crise climatique, le gaspillage des ressources, l'accaparement effréné des ressources, la pauvreté et la faim, les conflits violents et, par conséquent, les déplacements de millions de personnes.

30.1 Des garde-fous pour un commerce globalisé équitable

L'exemple de l'Union européenne montre que des échanges commerciaux organisés correctement peuvent améliorer la qualité de vie et le bien-être. Mais l'exemple de l'UE montre également que les échanges commerciaux équitablesont besoin de bonnes conditions-cadre, de règles claires et d'un contrôle démocratique efficace. déi gréng défendent l'idée que les échanges commerciaux doivent se fonder sur des règles solides plutôt que sur une libéralisation unilatérale. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de poser les bases pour une coopération économique mondiale et équitable.

Des échanges équitables contribuent à renforcer les normes relatives à la consommation, à l'environnement, au travail et aux droits de l'homme dans les relations commerciales internationales. Ils se fondent sur des règles du jeu qui permettent une concurrence dans des conditions équitables et évincent la création de monopoles ou de concentrations sur le marché. Nous sommes convaincus que le modèle des échanges commerciaux équitables est le seul qui soit durable, démocratique et dans l'intérêt des êtres humains.

déi gréng vont:

- **poursuivre le développementde normes dans les domaines du travail, de la consommation, de la santé et de l'environnement dans les échanges mondiaux**. Les accords commerciaux ne peuvent pas limiter les possibilités des états d'adopter des règlementations pertinentes dans l'intérêt de leur population et de l'environnement;
- **protéger les services, les passations de marchés et les biens publics.** Les accords commerciaux ne doivent pas entraîner la privatisation des services publics. Les biens publics sociaux, écologiques et culturels doivent être protégés au même titre que les services publics ou le traitement des données. Par ailleurs, il faut veiller à ce que les états et les acteurs publics gardent la possibilité de replacer dans le domaine public des secteurs ayant été privatisés et de tenir compte de critères écologiques, sanitaires, sociaux lors des passations de marchés;
- **défendre un commerce mondial qui ne prive pas les êtres humains de leurs moyens de subsistance.** Les accords commerciaux ne peuvent pas forcer des partenaires commerciaux plus faibles à ouvrir leurs marchés si cela prive leur population de leurs moyens de subsistance;
- **défendre un commerce mondial qui protège les ressources écologiques**;
- **s'engager en faveur de la création d'un Tribunal commercial international.** Nous avons besoins de critères juridiques stricts et d'une jurisprudence publique afin de garantir la protection des êtres humains et de l'environnement.

30.2 La responsabilité de l'Europe dans les échanges mondiaux

En partie, les institutions européennes sont responsables des critiques dont fait l'objet leur politique commerciale, car la prise de décisions, lorsqu'il s'agit de questions commerciales, se fait au niveau de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne. déi gréng ne s'opposent pas à des accords commerciaux généraux, justes et internationaux, mais contestent la manière dont ces accords ont été négociés jusqu'à présent: à huis clos et sans débat public.

Afin de garantir la sécurité juridique, les accords commerciaux doivent être compatibles avec le droit de l'UE. Par exemple, il convient de délimiter les compétences entre l'UE et les États membres ou de vérifier la compatibilité des Cours d'arbitrage en matière d'investissements avec les dispositions des traités de l'UE. Jusqu'à présent les structures de prises de décision de l'UE et des États membres se sont révélées inadaptées dans les questions de politique commerciale. Les institutions européennes et les gouvernements nationaux doivent reconnaître ce problème et chercher des solutions.

déi gréng vont:

- **renforcer le contrôle démocratique sur la politique commerciale européenne**. À côté du Parlement européen, les parlements nationaux devraient également participer en amont à l'élaboration des mandats pour les négociations commerciales. Le Parlement européen devrait obtenir le droit de se prononcer sur le mandat de négociation sur un même pied d'égalité que le Conseil.
- **défendre davantage de transparence lors des procédures de négociation**. Pendant la phase des négociations, il faudrait publier régulièrement des textes consolidés et la Commission devrait informer le Parlement européen et les parlements nationaux de l'état des négociations.

Soutenez-nous

FAITES UN DON

CCPL LU85 1111 1204 2043 0000
DÉI GRÉNG | COMMUNICATION: DON

OU

Les dons sont soumis aux dispositions de la loi du 21 décembre 2007 sur le financement des partis politiques.